



REPUBLIQUE TUNISIENNE
Ministère de l'Intérieur
Gouvernorat de Kasserine

COMMUNE D'ENNOUR

RAPPORT LOCAL VOLONTAIRE

DE LA COMMUNE
ENNOUR, TUNISIE
2024

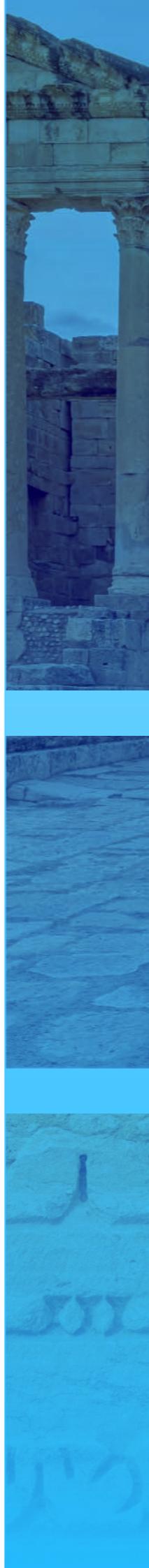


Shared Prosperity Dignified Life





Shared Prosperity Dignified Life



Titre

Rapport Local Volontaire de la commune Ennour, Tunisie

Droits d'auteur ©

Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

Tous droits réservés Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

Rue du Lac d'Annecy, Immeuble Karray A, 0.1, Les Berges du Lac 1, Tunis 1053, TUNISIE

www.unhabitat.org

Clause de non-responsabilité

Les désignations utilisées et la présentation du matériel dans cette publication n'impliquent aucune expression d'opinion de la part du secrétariat des Nations Unies concernant le statut juridique d'un pays, territoire, ville ou région, de ses autorités, ou concernant la délimitation de ses frontières ou limites en ce qui concerne son système économique ou son degré de développement. Des extraits peuvent être reproduits sans autorisation, à condition que la source soit indiquée. Les opinions exprimées dans cette publication ne reflètent pas nécessairement celles du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, des Nations Unies et de ses États membres.

Couverture

Safouene Jaouadi, Vittoria Sitzler

Images de couverture © Emily_m_wilson / Adobe Stock

Remerciements

Auteur principal et coordinateur

Walid Maarouf bel Haj Ali (UN-Habitat)

Contributeurs

Aida Robbana (ONU-Habitat), Belgacem Ayed (ONU-Habitat), Caroline Kienast-Von Einem (ONU-Habitat),- Claudia Garcia Zaragoza (ONU-Habitat), Khadija Moalla (ONU-Habitat), Majdi Frihi (ONU-Habitat), Mariem Rekik (ONU-Habitat), Martino Miraglia (ONU-Habitat), Nagwa Lachine (ONU-Habitat), Nanor Karageozian (ONU-Habitat), Sukaina Al Nasrawi (UNESCUWA), Avec le soutien du Fonds de l'ONU pour la paix et le développement, sous-fonds de l'Agenda 2030 pour le développement durable.

Conception & Mise en page

Walid Maarouf bel Haj Ali (UN-Habitat)

Citation recommandée

Maarouf Bel Haj Ali W., Voluntary Local Review of Hay Ennour Commune. (2024). Nairobi: United Nations Human Settlements Programme.

Sources

Graphiques

Sauf indication contraire, tous les graphiques du document ont été élaborés par l'auteur dans le cadre du processus du RLV sur la base de données dont les sources sont citées dans les notes de fin de document.

Cartes

Sauf indication contraire dans le document, toutes les cartes ont été élaborées par l'auteur dans le cadre du processus du RLV sur la base des données spatiales suivantes :

- Données géographiques collectées par les volontaires UN-Habitat à travers l'outil Kobo toolbox (équipements, déchets, espaces publics...).
- Open street maps (toponymie, infrastructures)
- Google buildings (empreinte au sol des constructions, répartition des habitations)
- Google earth (images satellites)
- Agence spatiale japonaise JAXA (modèle numérique de terrain)

Photos

Sauf indication contraire dans le document, toutes les photos ont été prises par l'auteur en 2024 dans le cadre du processus d'élaboration du RLV.



Sommaire

INTRODUCTION

- 16 Lien entre RLV et RNV
18 Méthodologie d'élaboration du RLV d'Ennour
22 L'ODD 11, une priorité pour le développement de la ville
30

33 LA COMMUNE D'ENNOUR EN BREF

45 NE LAISSER PERSONNE POUR COMpte

- 46 Les femmes
47 Les enfants
48 Les personnes âgées
49 Les jeunes
50 Les migrants, les demandeurs d'asile et les réfugiés
51 Les personnes en situation d'handicap

53 LA REVUE DETAILLEE DE L'ODD11

- 54 Repères et contexte national tunisien
58 Assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs.
62 Assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viable.
66 Renforcer l'urbanisation inclusive et durable pour tous.
70 Réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant.
72 Assurer l'accès de tous à des espaces verts et des espaces publics sûrs.
76 Favoriser l'établissement de liens positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales.

81 LES ODD 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 13 et 15 EN BREF

- 82 Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes.
83 Éliminer la faim.
84 Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine.
85 Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité.
86 Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.
87 Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement.
88 Promouvoir une croissance économique soutenue.
91 Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques.
92 Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres.

95 CONCLUSIONS ET ORIENTATIONS

- 96 Principaux enjeux relatifs à l'ODD11.
102 Principaux relatifs aux autres ODD.



Image satellite : Google, Airbus 2024

Liste des acronymes

ARRU	Agence de Réhabilitation et de Rénovation Urbaine.
CATU	Code de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme.
CNUED	Conférence des nations Unies sur l'Environnement et le Développement.
COP	Conférence des parties.
COVID-19	Coronavirus Disease (maladie à coronavirus).
FPHN	Forum Politique de Haut Niveau.
GUMF	Global Urban Monitoring Framework (Cadre mondial de suivi urbain).
INS	Institut National de la Statistique.
ITCEQ	Institut Tunisien de la Compétitivité et des Etudes Quantitatives.
JORT	Journal Officiel de la République Tunisienne.
MICS	Enquête par grappes à indicateurs multiples.
NEET	Not in Education, Employment or Trainin (Ni en emploi, ni en études, ni en formation).
ODCO	Office de Développement du Centre Ouest.
ODD	Objectifs du Développement Durable.
OMD	Objectif du Milliaire pour le Développement.
ONAS	Office National de l'Assainissement.
ONG	Organisation Non Gouvernementale.
ONU	Organisation des Nations Unies.
PAU	Plan d'Aménagemet Urbain.
PSH	Rersonnes en Situation d'Handicap.
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat.
RLV	Rapport Local Volontaire.
RNV	Rapport National Volontaire.
SIG	Système d'Informations Géographiques.
SNAT	Schéma National de l'Aménagement du Territoire.
SNCPA	Société Nationale de Cellulose et de Papier Alfa.
SONEDE	Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux.



Image satellite : Google, Airbus 2024

Liste des cartes

Carte 1: Situation et découpage administratif de la commune d'Ennour	34
Carte 2: Composantes du territoire de la commune d'Ennour	38
Carte 3: Principales caractéristiques du territoire de la commune d'Ennour	38
Carte 4: Ennour dans l'agglomération de Kasserine	40
Carte 5: La commune d'Ennour sur les routes migratoires trans-sahariennes.	42
Carte 6: Le niveau d'urbanisation des régions de la Tunisie révélé par l'intensité de l'éclairage public.	50
Carte 7: Extension urbaine de Kasserine entre 1983 et 2023	55
Carte 8: Centre-ville de Kasserine : tissu central formel	56
Carte 9: Commune Ennour : tissu périphérique informel	57
Carte 10: Quartiers informels réhabilités dans le cadre du PRIQH	59
Carte 11: Caractéristiques des quartiers informels d'Ennour	59
Carte 12: Logements à moins de 5 minutes d'une station de transport public	63
Carte 13: Occupation du sol de la commune d'Ennour	67
Carte 14: Evolution de la tache urbaine d'ennour entre 2010 et 2023	68
Carte 15: Habitations à moins de 5 minutes d'un espace public ouvert (aménagé ou pas)	73
Carte 16: Répartition de la végétation dans les voies publiques	74
Carte 17: Réalité des espaces verts planifiés dans le document d'urbanisme	75
Carte 18: Articulation des instruments de planification de l'échelle nationale à l'échelle locale	78
Carte 19: Taux de pauvreté par délégation en 2015	82
Carte 20: Perte de la couverture forestière du parc national d'Echaambi entre 2010 et 2023	93

Liste des graphiques

Figure1: Progrès réalisés par la Tunisie dans l'atteinte des ODD en 2020	17
Figure 2 : Chronologie de l'engagement de la Tunisie envers le développement durable	18
Processus de collecte et de sélection des indicateurs mobilisés pour le RLV	22
Figure 3: Processus d'élaboration du RLV d'Ennour	23
Figure 4: Indicateurs disponibles à l'échelle locale et pour une période récente (2022-2024) par domaine d'observation recommandé par le « Global Urban Monitoring Framework »	28
Figure 5: La répartition des projets de la stratégie de développement de l'agglomération par ODD cible relève que l'ODD 11 en est la cible prioritaire .	31
Figure 6: Taille de la population des communes de l'agglomération de Kasserine en 2022 (Hab)	36
Figure 7: Taux d'accroissement annuel moyen de la population de la commune d'Ennour comparé à l'échelle régionale et nationale	36
Figure 8: Évolution de la population de la commune d'Ennour entre 2004 et 2022	37
Figure 9: Pyramide des âges de la population urbaine de la délégation de Kasserine Nord	37
Figure 10 : Inégalités Hommes - Femmes à Ennour selon le dernier recensement de la population	46
Figure 11: Source de revenus des personnes âgées de plus de 60 ans dans le gouvernorat de Kasserine en 2014 (%)	48
Figure 12: Évolution du taux de branchement des logements aux réseaux d'infrastructure en Tunisie (%)	54
Figure 13: Évolution du taux d'urbanisation en Tunisie et dans le gouvernorat de Kasserine (%)	54
Figure 14: Évolution du parc de logements rudimentaires en Tunisie (%)	56
Figure 15: Taux de desserte par les services urbains de base en 2021	60
Figure 16: Surface des logements dans la délégation en 2014	60
Figure 17: Taux de pauvreté de Kasserine Nord comparé aux autres territoires du pays	82
Figure 18: Qualité alimentaire par région	83

Mot de Monsieur Ridha Rokbani Gouverneur de Kasserine

Ce Rapport Local Volontaire de suivi de mise en œuvre des ODD fait le bilan des actions phares menées par la ville d'Ennour-gouvernorat de Kasserine, est réalisé selon l'approche participative et constitue un outil d'évaluation de nos politiques publiques et permet de mesurer la contribution de ce territoire au développement régional.

La Tunisie, qui a élaboré deux rapports nationaux volontaires en 2019 et en 2021, marque une nouvelle étape sur le chemin de la localisation des ODD et de l'implication des acteurs locaux dans la conception et le choix des politiques et des projets pour un développement durable et inclusif.

L'élaboration du RLV de la ville d'Ennour, le premier en Tunisie, est le fruit d'une collaboration fructueuse entre la commune d'Ennour, la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale (UNESCUWA), le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (UN-Habitat).

M. Ridha ROKBANI
Gouverneur de Kasserine

Préface commune de l'ONU-Habitat et UNESCUWA

Le Rapport Local Volontaire (RLV) de suivi et d'examen de la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD) de la ville d'Ennour est le fruit d'une collaboration fructueuse entre la municipalité d'Ennour, le gouvernorat de Kasserine, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale (UNESCUWA). Il s'inscrit pleinement dans le Cadre d'Assistance au Développement des Nations Unies (CADN) 2021-2025, signé entre la Tunisie et le système des Nations Unies en 2020.

Dirigé par la municipalité d'Ennour, le Rapport Local Volontaire constitue une étape importante pour la Tunisie, étant le premier du genre dans le pays et le deuxième en Afrique du Nord, après Agadir, au Maroc. Cette réussite dans la localisation des ODD témoigne des efforts de collaboration entre la municipalité d'Ennour, UNESCUWA et l'ONU-Habitat. Les villes jouent un rôle central dans ce processus de localisation, en alignant les plans locaux, en mobilisant les ressources, en impliquant les parties prenantes, en suivant les progrès et en encourageant l'innovation pour cultiver des environnements urbains durables et inclusifs. Après avoir élaboré deux rapports nationaux volontaires (RNV) en 2019 et 2021, la Tunisie s'est engagée à localiser les ODD pour une meilleure appropriation locale et régionale et un soutien de l'Agenda 2030.

Cette revue est préparée selon une approche participative inclusive et en pleine conformité avec le principe universel de «ne laisser personne de côté», les jeunes, les femmes et les filles, les personnes âgées, la société civile ainsi que les acteurs locaux et régionaux prenant en charge le processus et contribuant de manière significative aux consultations, à la collecte de données et aux recommandations.

Le suivi de la mise en œuvre des ODD au niveau local à travers les RLV a gagné en importance dans le but de renforcer la cohérence des politiques pour le développement durable et d'encourager le dialogue politique entre les niveaux national et local. La municipalité d'Ennour est confrontée à des défis économiques et sociaux tels que la prolifération

de l'économie informelle, l'augmentation du taux de chômage, notamment parmi les femmes et les jeunes, ainsi que la dégradation de l'environnement et du cadre de vie, en plus des conditions de sécurité parfois difficiles. Face à des défis mondiaux tels que les catastrophes naturelles, les crises sanitaires, les conflits armés et la migration, il est impératif de localiser les ODD.

La disponibilité de données opportunes, désagrégées et fiables a été un défi majeur pour la préparation de cette revue ; l'utilisation d'outils développés par l'ONU-Habitat et des enquêtes sur le terrain n'a que partiellement répondu aux attentes. Pour surmonter ces lacunes, les parties prenantes recommandent la création d'une base de données locale et le développement d'outils pour sa mise en œuvre ainsi que la nécessité d'une assistance technique dans ce domaine. Les enseignements tirés lors de la préparation de cette première revue locale et les bonnes pratiques vécues sont ainsi partagés avec le reste des villes et seront capitalisés lors de la préparation d'autres rapports.

Par le biais de ce rapport, la municipalité d'Ennour s'engage à mettre en œuvre l'Agenda 2030 pour le développement durable, comme en témoignent déjà ses différentes initiatives et partenariats intégrant les ODD dans tous les secteurs. À l'échelle mondiale, de nombreuses villes ont publié des RLV, rejoignant ainsi plus de 200 villes dans le monde.

L'obtention de la «Silver Recognition» en 2022 par la municipalité d'Ennour en tant que «SDG City» souligne son engagement en faveur d'outils modernes de gestion urbaine alignés sur les ODD. Assurer l'inclusion et ne laisser personne ni aucun endroit de côté est un principe central de l'agenda de développement d'Ennour. Le RLV alimente le cadre de collaboration entre la municipalité d'Ennour, le gouvernement tunisien, les Nations Unies, la communauté élargie du développement et toutes les parties prenantes afin de promouvoir le développement urbain local.

Résumé exécutif

Faisant partie d'un ensemble urbain plus vaste et fruit d'un découpage administratif récent, la commune d'Ennour, de par sa situation, sa morphologie, les fonctions qu'elle abrite et l'histoire de son implantation, s'apparente plus à un quartier résidentiel qu'à une ville. La genèse spontanée et non planifiée de son tissu urbain a induit de nombreux dysfonctionnements territoriaux qui impactent lourdement ses chances d'atteindre les objectifs de développement durable d'autant plus que l'institution communale y fait face au manque des moyens financiers, humains et techniques.

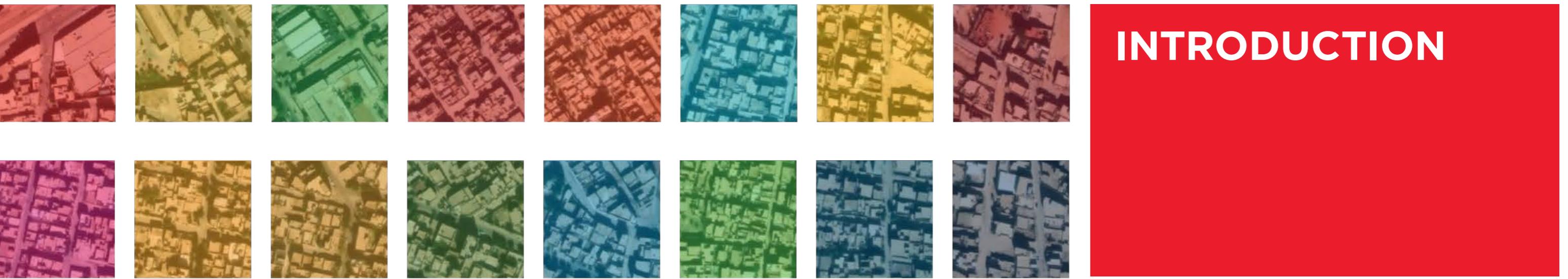
Malgré ses handicaps, la ville est parvenue tout de même à atteindre de bons taux de couverture par les services et équipements urbains grâce notamment aux efforts des institutions nationales qui, à travers des programmes, projets et stratégies sectorielles, ont permis de doter la commune d'infrastructures et d'équipements de qualité.

L'examen volontaire de 8 ODD sélectionnés à l'échelle locale entrepris par la commune à travers un processus qui s'est déroulé durant l'année 2023 a débouché sur les principales constatations suivantes :

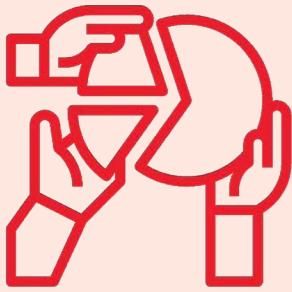
- **ODD 1-** La faible diversification de l'économie locale et la prolifération de l'économie informelle génératrice d'emplois précaires sont les principales causes de la pauvreté dans la commune. Cependant, les programmes nationaux d'aide aux ménages les plus nécessiteux, la subvention des produits de base et l'accès généralisé à la santé et à la sécurité sociale atténuent grandement les effets de la pauvreté chez les ménages les plus vulnérables.
- **ODD 2-** À l'image de l'ensemble du pays, le phénomène de faim n'est pas une préoccupation locale. Profitant de politiques publiques nationales efficaces dans le domaine et malgré les forts taux de pauvreté et de chômage dont elle souffre, la population d'Ennour est à l'abri du phénomène grâce à des circuits de distribution formels et informels qui proposent, à proximité, des produits alimentaires abordables, car soit subventionnés, soit issus de la contrebande frontalière. Cependant, les évènements récents ont montré la fragilité de ce système et des pénuries récurrentes de produits subventionnés touchent essentiellement les ménages les plus pauvres et font planer un risque d'apparition du phénomène de malnutrition et de faim dans un futur proche.
- **ODD 3-** Bien que la commune bénéficie d'un système de santé publique supporté par des efforts nationaux et qu'elle soit pourvue d'équipements cohérents avec sa taille et son rang, la situation de la santé à Ennour semble être en deçà des performances observées dans les autres régions du pays. Cette situation est imputable à des problèmes de fonctionnement des équipements de santé (sous dimensionnement, sous-effectif et sous-équipement), mais également à un problème de niveau, de qualité et d'hygiène de vie avec de mauvaises habitudes alimentaires.
- **ODD 4-** Grâce à la politique nationale dans le domaine, la commune d'Ennour a enregistré des avancées indéniables en termes d'éducation de base avec un taux de scolarisation qui atteint 95 %. Cependant, la situation est plus nuancée en termes de performances avec un fort taux d'abandon scolaire et un taux de réussite au baccalauréat relativement faible. Cette faible performance du secteur de l'éducation s'explique en partie par les conditions socio-économiques des jeunes qui s'orientent rapidement vers la vie active au détriment de l'enseignement, malgré sa gratuité.
- **ODD 5-** Malgré la panoplie de textes, de conventions et de traités ratifiés à l'échelle nationale pour garantir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, la situation de la femme à Ennour est loin des objectifs fixés. Cette situation se révèle notamment à travers les taux de chômage et d'analphabétisme défavorables au sexe féminin.
- **ODD 8-** Ennour s'apparente plus à un grand quartier résidentiel de Kasserine qu'à une véritable ville. Partant de là, l'économie d'Ennour est essentiellement basée sur le commerce de proximité sans réelle diversification avec une taille très modeste des entreprises et la prédominance du secteur informel aux emplois précaires.
- **ODD11—**Malgré son origine informelle, la commune d'Ennour ne comporte que de rares logements insalubres et bénéficie d'un accès généralisé à l'eau potable, à l'électricité et à l'assainissement. La majeure partie de la ville a été concernée par des opérations de réhabilitation urbaine menées par l'état, le conseil régional ou la commune et qui ont permis d'améliorer les conditions de vie des habitants. Cependant de grands efforts restent à faire en termes de transport public de gestion de déchets solides de planification proactive et de praticabilité et d'inclusivité de l'espace public (presque inexistant).
- **ODD 13-** La ville d'Ennour est aujourd'hui faiblement résiliente face aux risques climatiques à cause, entre autres, de sa typologie anarchique, sa configuration très dense, l'imperméabilisation excessive de ses sols et la quasi-absence d'espaces publics ouverts en son sein.
- **ODD 15 —** Confrontés au changement climatique, mais surtout à la lutte armée contre des groupes terroristes qui s'y sont installés, les parcs nationaux qui jouxtent Ennour ont vu leur couvert végétal réduit de plus de 80 % ces dix dernières années. Dès la fin de la crise sécuritaire, il sera urgent d'engager les moyens nécessaires à l'échelle nationale et internationale pour restaurer ces écosystèmes d'envergure nationale.

Pour améliorer la situation et consolider les acquis, deux types d'actions sont recommandés par le RLV:

- Sur le plan institutionnel, la mise en place d'un cadre local de coordination qui prolonge le dispositif mis en place à l'échelle nationale avec le renforcement du rôle et des compétences dans le domaine de l'office de développement du centre-ouest (ODCO) et le renforcement des moyens de la commune.
- Sur le plan opérationnel, le lancement par la commune, les acteurs publics sectoriels, la société civile, et le secteur privé de projets ciblés à fort potentiel d'entrainement programmés, exécutés, gérés et évalués au regard des ODD et du bénéfice aux catégories les plus vulnérables.



INTRODUCTION



Introduction

La commune d'Ennour participe localement aux efforts nationaux pour que la Tunisie atteigne ses Objectifs de Développement Durable

Une démarche locale au service du développement durable

La Tunisie a adopté le développement durable en tant qu'objectif pour ses politiques publiques depuis plus de 50 ans. En 1972, elle était déjà présente à la première Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED) de Stockholm, puis a participé à l'ensemble des sommets de la terre suivants (Nairobi 1982, Rio 1992, Johannesburg 2002, Rio 2012, Stockholm 2022) et, depuis 1995, aux conférences des parties (COP) qui réunissent chaque année les pays pour discuter du climat et de la lutte contre le réchauffement climatique.

Le pays s'est engagé à œuvrer pour atteindre les Objectifs du Développement Durable (ODD) en adhérant au programme de développement durable à l'horizon 2030 qui a vu le jour lors de la Conférence de Rio de 2012 puis adopté formellement par les Nations unies en 2015. Cet engagement acte la poursuite des efforts déjà entrepris dans l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) auxquels la Tunisie avait auparavant adhéré en adoptant la Déclaration

du Millénaire des Nations Unies lors du Sommet du Millénaire tenu en septembre 2000.

Depuis l'adhésion à ce programme, de nombreux efforts ont été déployés à l'échelle nationale sur le plan législatif, institutionnel et financier afin de réaliser des progrès dans l'atteinte des 17 objectifs de développement durable 2030 (Fig1). Le pilotage des ODD à ce niveau est partagé entre le Ministère en charge des Affaires Étrangères, (leadership diplomatique) et le Ministère en charge de l'Économie et des Finances (leadership technique) chargé du pilotage technique et de la coordination interministérielle.

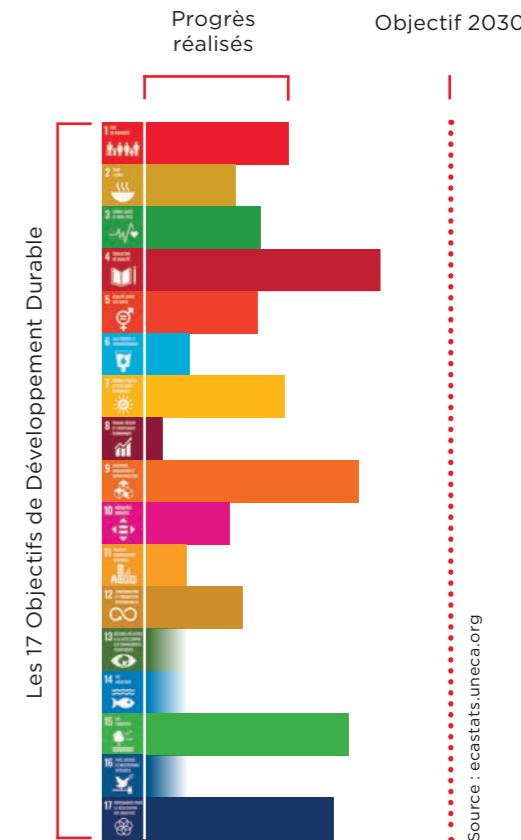
Cependant, malgré des avancées indéniables, des efforts restent à faire dans de nombreux domaines, et les réalisations à l'échelle nationale nécessitent d'être étendues à l'échelle locale, d'autant plus que depuis 2014 le pays a fait le choix de la décentralisation et de la subsidiarité comme modèle de gouvernance territoriale. En effet, malgré que le développement durable soit clairement énoncé par le code des collectivités

locales de 2018 comme objectif et ligne directrice de l'action de l'ensemble des services locaux, les mécanismes de coordination, de suivi et d'évaluation adoptés à l'échelle nationale n'ont pas été répliqués à l'échelle régionale et locale.

C'est dans ce cadre général que la commune d'Ennour a entrepris, de manière volontaire, d'engager une revue de l'état d'avancement des ODD sur son territoire à travers l'élaboration du présent RLV.

Cée en 2015 à l'occasion de la réorganisation territoriale qui accompagna le processus de décentralisation et ayant adopté une stratégie de développement de ville (SDV) concrétisant la vision des acteurs locaux pour un développement durable de leur ville sur le plan urbain, économique, social, et environnemental, la commune d'Ennour effectue aujourd'hui son propre examen infranational pour promouvoir l'adaptation des objectifs de développement durable à son contexte local et pour promouvoir sa capacité et son engagement dans ce sens.

Figure1: Progrès réalisés par la Tunisie dans l'atteinte des ODD en 2020¹



Elaboré de manière concertée et s'appuyant sur une collecte rigoureuse d'indicateurs de suivi, le rapport volontaire d'Ennour examine pour chaque ODD les avancées réalisées et les lacunes à combler et oriente, à travers des recommandations opérationnelles, l'action publique pour son atteinte.

Le RLV d'Ennour est structuré en 4 parties :

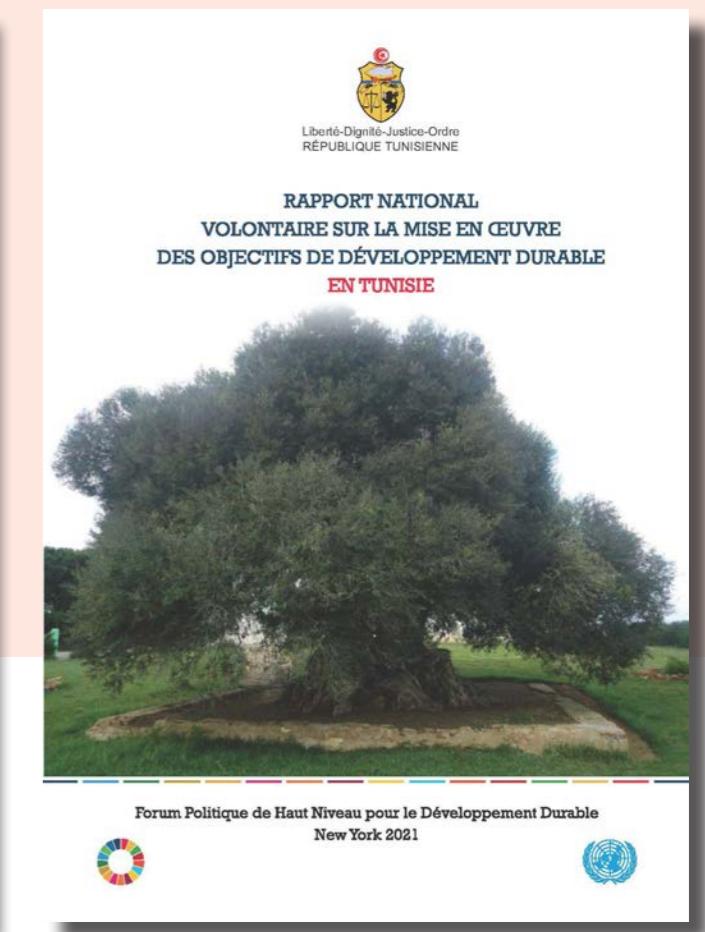
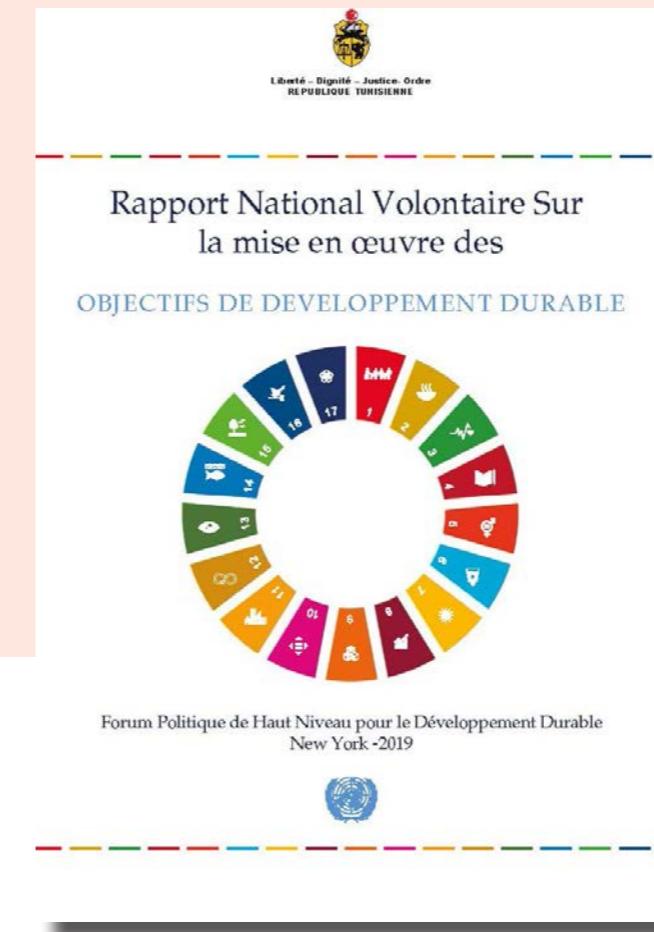
1. Une partie introductory exposant le cadre général et spécifique de la revue volontaire.
2. L'examen de l'objectif transversal de ne laisser personne pour compte.
3. La revue détaillée de l'ODD 11 désigné comme prioritaire par les acteurs locaux.
4. La revue sommaire des autres ODD traités à l'échelle locale.
5. Une conclusion exposant les enseignements tirés, les enjeux et les recommandations.



Lien RLV et RNV

La commune d'Ennour évalue ses ODD au regard des performances nationales et valorise ses initiatives locales.

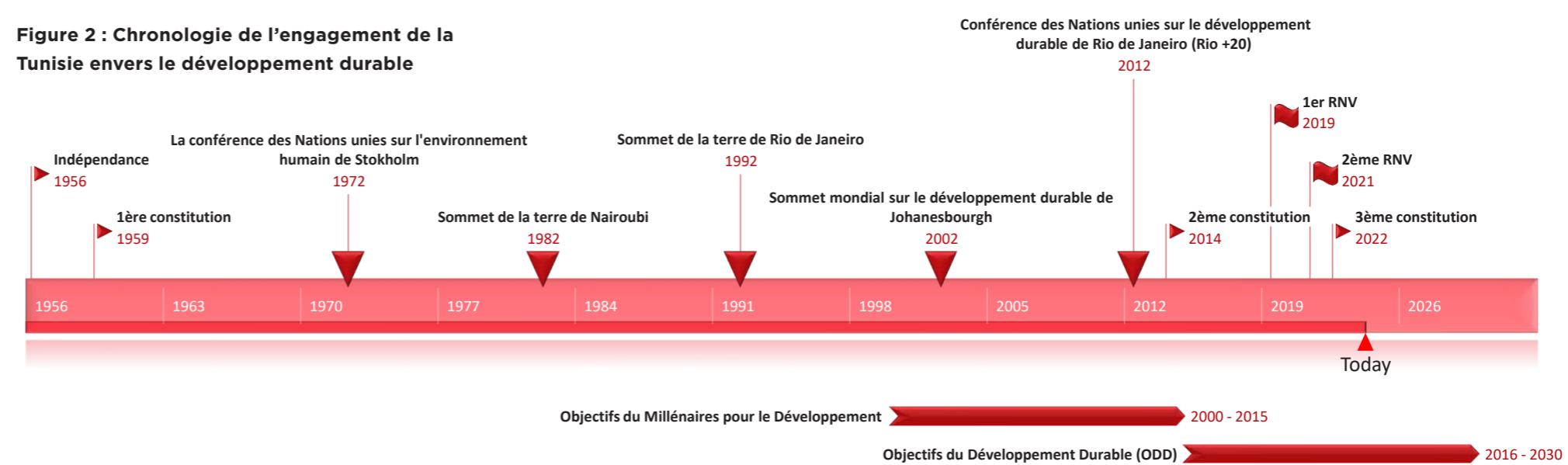
Rapport national volontaire de la Tunisie — éditions 2019 et 2021



Penser globalement, agir localement

Dans la continuité de son engagement dans le programme de développement durable à l'horizon 2030 et pour rendre compte de ses avancées, de ses réalisations et des enjeux auxquels elle fait face dans le domaine, la Tunisie a adhéré à la démarche de revue volontaire instituée par le Conseil Économique et Social des Nations Unies. C'est ainsi que deux Rapports Nationaux Volontaires (RNV) ont été présentés, le premier en 2019² puis le deuxième en 2021³ aux Forums Politiques de Haut Niveau (FPHN) sur le développement durable accueillis annuellement par l'assemblée générale des Nations Unies pour mesurer à l'échelle mondiale les progrès enregistrés dans l'atteinte des ODD.

Figure 2 : Chronologie de l'engagement de la Tunisie envers le développement durable



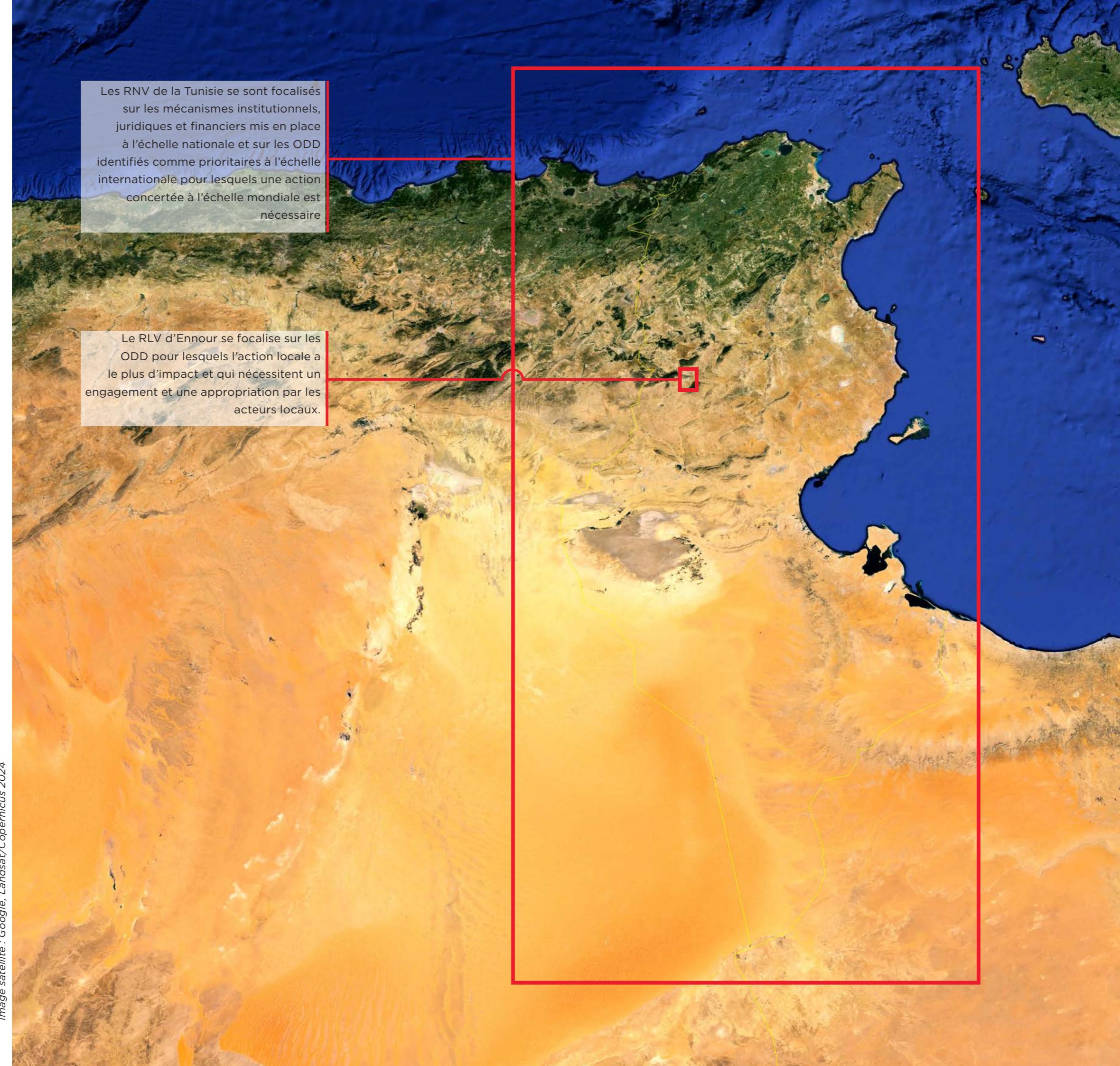
Créer des valeurs communes chez les acteurs locaux et orienter leur intervention.

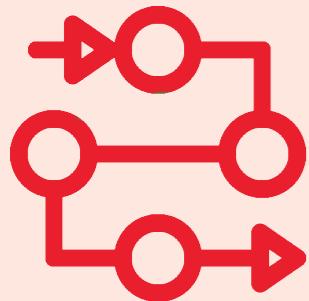
Les deux rapports ont été élaborés de manière partenariale, intersectorielle et concertée. Ils ont mis l'accent sur la revue des mécanismes adoptés à l'échelle nationale pour la mise en œuvre des ODD, évalué les progrès par rapport au principe de «ne laisser personne pour compte» et ont examiné de manière détaillée les indicateurs des ODD objet de discussion à chaque FPHN. Les RNV ont ainsi permis de remonter les acquis et les enjeux nationaux au niveau mondial afin de révéler les disparités et d'orienter plus efficacement les efforts.

S'intégrant dans cette logique, le RLV de la commune d'Ennour vise à faire remonter les indicateurs de l'échelle locale vers l'échelle nationale. En utilisant, autant que possible, les mêmes indicateurs adoptés à l'échelle nationale et internationale, le RLV d'Ennour vient compléter les examens nationaux en brassant un portrait plus détaillé et plus nuancé des progrès accomplis à l'échelle locale.

Au-delà de cette déclinaison locale du RNV, le RLV d'Ennour se focalise sur les ODD pour lesquels l'action locale a le plus d'impact et cherche ainsi à orienter l'action des acteurs territoriaux en révélant les défaiances et les priorités qu'ils auraient à prendre en charge. Il vise à créer chez eux des valeurs communes et partagées en relation avec le développement durable et à promouvoir le recours aux indicateurs des ODD pour la planification basée sur les données factuelles et l'évaluation.

Etant donné le partage de compétences et les modalités de programmation et de planification à l'œuvre en Tunisie, le RLV d'Ennour se focalise sur les ODD pour lesquels les compétences (institutionnelles, humaines ou financières) et les moyens locaux sont mobilisables.





Méthodologie d'élaboration du RLV d'Ennour

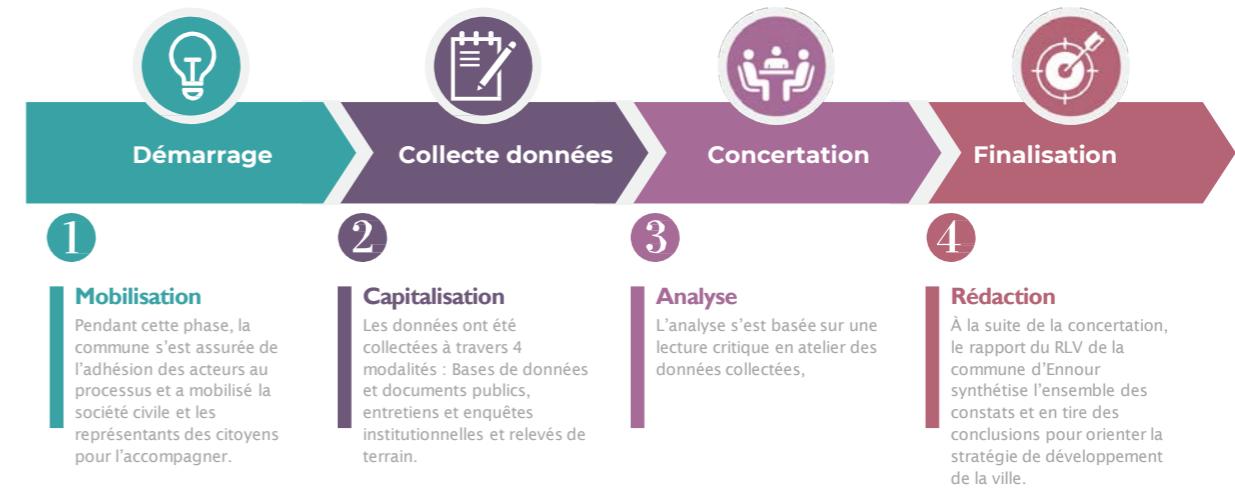
Respecter les recommandations internationales, s'articuler au rapport national et s'adapter à la disponibilité des données à l'échelle locale.

Pallier la carence en données locales par une approche qualitative qui émane du vécu des acteurs

L'élaboration du RLV d'Ennour s'est basée sur une démarche qui vise l'engagement et l'adhésion effectifs des acteurs locaux et leur participation active dans la revue des ODD. À cet effet, la commune d'Ennour, appuyée par le gouvernorat de Kasserine, a mobilisé tout au long du processus les acteurs institutionnels, la société civile et les personnes-ressources détentrices d'information, porteuses de stratégies ou bénéficiaires du développement local. Trois temps forts ont ainsi ponctué le processus en termes de mobilisation (voir détail dans le chapitre dédié au processus participatif) :

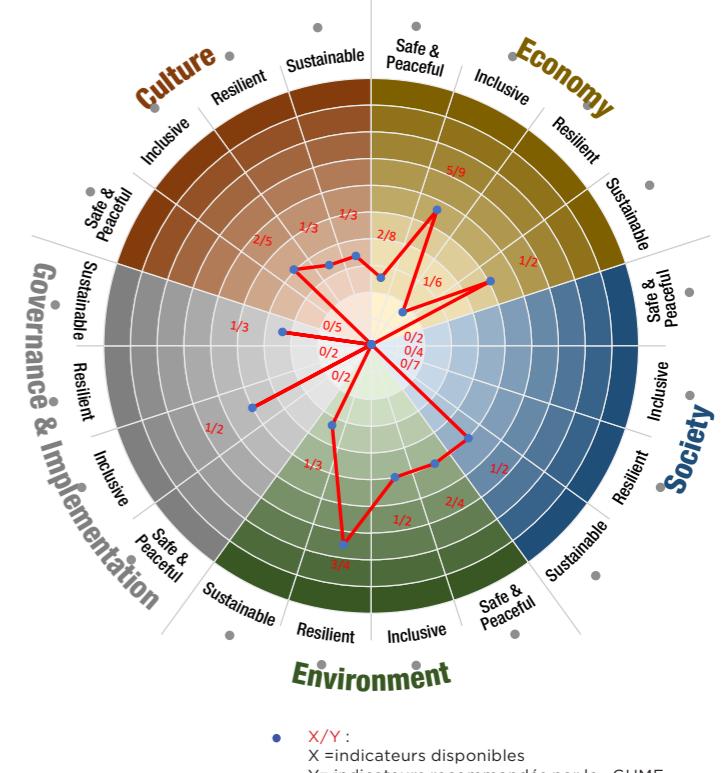
1. Au démarrage, les acteurs ont été sensibilisés et informés du démarrage du processus et ont été écoutés sur les priorités locales en termes de développement durable. À cette occasion, la méthodologie d'élaboration du RLV a été affinée pour prendre en charge les spécificités territoriales et institutionnelles d'Ennour ainsi que par rapport aux priorités qui commençaient à s'esquisser.
2. En phase de collecte de données, les acteurs ont été mobilisés pour fournir les données dont ils disposent et nécessaires à l'élaboration du RLV. Pendant cette étape, des entretiens en tête à tête ont été conduits avec les acteurs institutionnels pour la collecte des données quantitatives et l'identification des enjeux sectoriels et deux ateliers ont été animés avec les représentants de la population et des ONG pour la collecte des données qualitatives et l'écoute des habitants par rapport à leur vécu. Durant cette phase également, 17 volontaires ont été mobilisés pour mener une enquête spatiale sur l'ensemble du territoire communal en utilisant la boîte à outils Kobo pour confectionner les indicateurs spatialisés.
3. Enfin, en phase de capitalisation et de synthèse, un atelier rassemblant l'ensemble des acteurs mobilisés durant les phases précédentes a permis de passer en revue les indicateurs collectés, de les analyser de manière collégiale et d'en tirer une synthèse en termes d'enjeux, de priorités et de points d'attention à exposer dans le RLV.

Figure 3: Processus d'élaboration du RLV d'Ennour



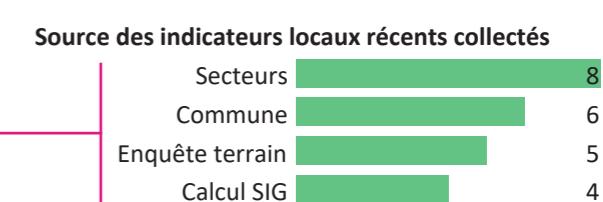
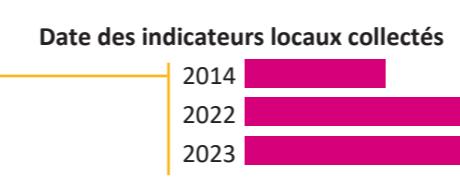
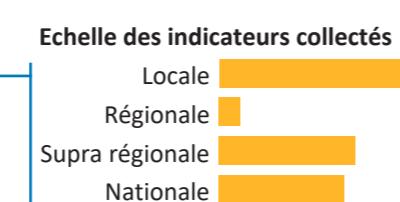
La démarche a néanmoins été adaptée pour correspondre aux spécificités territoriales d'Ennour (voir chapitre suivant).

Figure 4: Indicateurs disponibles à l'échelle locale et pour une période récente (2022-2024) par domaine d'observation recommandé par le «Global Urban Monitoring Framework»



X/Y :
X = indicateurs disponibles
Y = indicateurs recommandés par le «GUMF»

Processus de collecte et de sélection des indicateurs mobilisés pour le RLV



Adapter le processus au contexte local

Bien qu'elle soit érigée en commune sur le plan administratif, Ennour s'apparente plus, sur le plan fonctionnel et morphologique, à un quartier de la ville de Kasserine. Issue d'un redécoupage administratif récent⁵ qui a scindé la ville de Kasserine en trois communes, Ennour est un quartier résidentiel périphérique où les enjeux les plus prégnants sont vite apparus comme étant ceux rattachés à l'ODD 11 «Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables». Les acteurs de la ville se sont vite accordés sur le fait que cet objectif, par sa transversalité, est celui qui nécessite le plus d'attention durant le processus (voir chapitre relatif au processus participatif).

Partant de ce consensus, le travail de collecte de données s'est basé sur les indicateurs relevés dans deux documents de référence :

- Ceux mobilisés dans le cadre du RNV, dans un souci de cohérence et de comparaison.
- Ceux recommandés par UN-Habitat pour le suivi urbain des ODD et présentés dans le document «Cadre mondial de suivi urbain» publié en 2022⁶.

La recommandation en termes d'indicateurs mis en œuvre pour le RLV étant la rigueur, la qualité, l'accessibilité, la fiabilité et la déclinaison par groupes d'âge, sexe ou origine, et étant donné que ne sont pertinents que les indicateurs qui rendent compte de la situation réelle du territoire local, les indicateurs collectés ont fait l'objet d'une validation par rapport à ces critères pour ne garder que ceux qui cadrent avec les conditions énumérées ci-dessus.

Pour ce qui concerne Ennour, cet exercice a vite montré un gros déficit d'informations récentes et disponibles à l'échelle locale. Le processus de collecte et de sélection des indicateurs mobilisés est détaillé dans le chapitre ci-après.

Ateliers participatifs animés dans le cadre de l'élaboration du RLV d'Ennour



Sélection et collecte des données quantitatives

La revue locale volontaire devant s'appuyer sur des indicateurs quantitatifs rendant fidèlement compte de la situation du territoire au regard de chaque ODD, le processus adopté pour la sélection des indicateurs mobilisés fut le suivant :

1. Lister l'ensemble des indicateurs adoptés à l'échelle internationale et nationale pour l'évaluation des ODD: Cette liste a été constituée des indicateurs recommandés dans les documents de références qui sont le «Global Urban Monitoring Framework» (GUMF) et le «Cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs et aux cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030» ou exploités dans le cadre du «Rapport National Volontaire sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable».
2. Alimenter la base de données d'indicateurs quantitatifs. La collecte de données quantitatives a été menée à travers plusieurs modalités :
 - a. L'exploitation des données publiées par l'institut national de statistique (INS) et issues des recensements et enquêtes régulières menés à l'échelle nationale, régionale et locale.
 - b. L'exploitation des rapports d'activités produits par les administrations sectorielles
 - c. L'exploitation des documents de référence produits par les ONGs nationales et internationales
 - d. L'exploitation des monographies territoriales produites par l'Office de Développement du Centre Ouest (ODCO).
 - e. L'organisation d'enquêtes et entretiens semi-directifs avec les responsables régionaux.
3. Alimenter la base de données spatiale permettant de calculer des indicateurs en mobilisant un système d'information géographique:

- a. La collecte de données spatiales à travers l'outil Kobo tool-box à l'initiative de SDG Cities. Le processus de collecte de données a été mené par des volontaires formés par UN-Habitat ce qui a permis de cartographier l'ensemble du territoire communal.
- b. La mobilisation des données spatiales depuis des sources open data (voir crédits au début du rapport).

Les données collectées ont alors été évaluées pour déterminer si elles peuvent être exploitées dans le cadre du RLV. Cette évaluation a porté sur 5 qualités :

1. L'échelle territoriale concernée : ont été privilégiés les indicateurs se rapportant au territoire communal, puis, par ordre de préférence, ceux se rapportant à l'échelle du gouvernorat, et de la région économique.
2. La période concernée : ont été privilégiés les indicateurs récents. Les indicateurs plus anciens ont été tolérés lorsqu'ils portent sur des phénomènes à forte inertie.
3. La déclinaison par sexe et par âge : ont été privilégiés les indicateurs permettant d'évaluer les écarts entre les sexes et entre les tranches d'âge.
4. La possibilité d'évaluer les indicateurs au regard des performances régionales et nationales.
5. La possibilité de mesurer l'évolution dans le temps.

Cette évaluation a permis de constater rapidement le grand défaut de disponibilité d'indicateurs fiables et de qualité répondant aux exigences susmentionnées. A titre d'exemple, sur les 78 indicateurs recommandés par le GUMF collectés, seuls 23 répondent aux critères de l'échelle et de la période sans nécessairement pouvoir être déclinés par groupe, pouvoir être suivis dans le temps ou pouvoir être comparés aux performances régionales et nationales (voir diagrammes de la page 23).

En définitive, ce sont 63 indicateurs qui ont été mobilisés dont la liste est présentée dans le tableau ci-contre.

N°	Indicateur	Valeur	Échelle	Année	Source	GUMF	SDG	Indirect	ODD
1	Proportion de logements informels	90%	Commune	2023	Calcul SIG	x	x		11
2	Densité de logements	28 log/ha	Commune	2023	Calcul SIG		x		11
3	Densité des voies	0,4 km/ha	Commune	2023	Calcul SIG	x			11
4	Densité de population	152 hab/ha	Commune	2023	Calcul SIG	x			11
5	Densité des espaces boisés	80 m²/ha	Commune	2024	Calcul SIG	x			11
6	Desserte en eau potable	100%	Commune	2021	ODCO	x			11
7	Taux d'électrification	100%	Commune	2021	ODCO	x			11
8	Taux de branchement au réseau d'assainissement	94,30%	Commune	2021	ODCO	x			11
9	% de logements rudimentaires	0,27%	Délégation	2014	INS		x		11
10	Logements équipés de toilettes	95,87%	Commune	2014	INS	x			11
11	Logements équipés de cuisine	97,49%	Commune	2014	INS		x		11
12	Population à plus de 5 min d'un établissement de santé de base	74%	Commune	2023	KOBO/SIG	x			11
13	Population à plus de 5 min d'un établissement d'éducation de base	48%	Commune	2024	KOBO/SIG	x			11
14	Population à moins de 15 minutes d'un théâtre	36%	Commune	2025	KOBO/SIG	x			11
15	Taux de possession de voiture particulière	24%	Délégation	2014	INS		x		11
16	Population à moins de 5 minutes d'une station de transport public	15%	Commune	2023	KOBO/SIG	x	x		11
17	Nombre de morts par accidents de la route	42	Gouvernorat	2022	Observatoire de la sécurité routière	x			11
18	Croissance spatiale annuelle moyenne	1,90%	Commune	2023	SIG	x	x		11
19	Taux d'accroissement annuel moyen de la population	0,90%	Commune	2022	INS	x	x		11
20	Surface agricole perdue au profit de l'urbanisation	25%	Commune	2010-2023	SIG	x			11
21	Taux de traitement des eaux usées collectées par le réseau d'assainissement	100%	Commune	2021	ODCO	x			11
22	Taux de couverture par le système de collecte de déchets ménagers	60%	Commune	2023	Commune	x			11
23	Nombre de points noirs (dépôts anarchiques d'ordures)	10	Commune	2023	KOBO/SIG		x		11
24	Taux de collecte des déchets ménagers	65%	Commune	2023	Commune	x	x		11
25	% de la superficie boisée perdue	26%	Commune	2010-2023	SIG	x			11
26	Population à moins de 5 min d'un espace public ouvert	45,35%	Commune	2023	KOBO/SIG	x			11
27	Surface d'espaces verts aménagés par habitant	0,1 m²	Commune	2023	SIG	x	x		11
28	Existence d'un système de planification du développement efficace	oui	Commune	2023	Commune	x			11
29	Taux de pauvreté	18,90%	Délégation	2020	INS		x		1
30	Indice de pauvreté muti-dimensionnelle	0,22	Gouvernorat	2015	INS		x		1
31	Taux de pauvreté muti-dimensionnelle	56,24%	Gouvernorat	2015	INS	x			1
32	Prévalence de l'insuffisance pondérale sévère	0,9	RECO	2018	MICS	x			2
33	Budget moyen consacré à l'alimentation par ménage	1199,327	Gouvernorat	2012	INS	x			2
34	Prévalence de l'insuffisance pondérale juvénile légère	17%	Commune	2022	Direction régionale de la santé	x	x		2
35	Prévalence de l'insuffisance pondérale juvénile modérée	0,27%	Commune	2022	Direction régionale de la santé	x	x		2
36	Prévalence de l'insuffisance pondérale juvénile grave	0%	Commune	2022	Direction régionale de la santé	x	x		2
37	Population à moins de 5 min d'un établissement de santé de base	26%	Commune	2023	KOBO/SIG	x			3
38	Taux de naissances protégées	100%	Commune	2022	Direction régionale de la santé	x	x		3
39	Femmes ayant été suivies par au moins une consultation prénatale	43,50%	Commune	2023	Direction régionale de la santé	x			3
40	Taux de mortalité infantile	23,6/1000	Commune	2023	Direction régionale de la santé	x			3
41	Nombre de consultations par médecin et par jour	56	Commune	2023	Direction régionale de la santé	x			3
42	Taux d'analphabétisme des 15-29 ans	4,69%	Délégation	2014	INS	x			4
43	Nombre d'écoles primaires	10	Commune	2023	KOBO/SIG	x			4
44	Taux de scolarisation au primaire	95%	Délégation	2023	Ministère de l'éducation	x			4
45	Taux d'achèvement du primaire	84,50%	Gouvernorat	2023	Ministère de l'éducation	x			4
46	Taux de couverture par l'éducation préscolaire	39,40%	Gouvernorat	2018		x			4
47	Taux d'abandon scolaire	2,30%	RECO			x			4
48	Taux de réussite au baccalauréat en cession principale	39,63%	Gouvernorat	2021	Ministère de l'éducation	x			4
49	Taux de chômage des diplômés du supérieur	31,15%	Délégation	2014	INS	x			4
50	Existence d'un cadre juridique pour l'égalité entre les sexes	oui	national	2023	RNV	x			5
51	Part des femmes dans la population active	50,61%	Délégation	2014	INS	x			5
52	Taux d'activité des femmes	31,94%	Délégation	2015	INS	x			5
53	Taux de chômage des femmes	40,24%	Délégation	2016	INS	x			5
54	Taux d'abandon féminin de travail pour cause des conditions de travail	38,90%	RECO	2010	Ministère de la femme	x			5
55	Taux d'abandon féminin de travail pour cause des contraintes de la vie conjugale	36,10%	RECO	2010	Ministère de la femme	x			5
56	Taux de desserte en eau potable	100%	Commune	2021	ODCO	x			6
57	Taux de couverture par l'assainissement liquide	94,30%	Commune	2022	ODCO	x			6
58	Taux de traitement des eaux usées collectées par le réseau d'assainissement	100%	Commune	2021	ODCO	x	x		6
59	PIB par habitant	4472DT	RECO	2016	INS	x	x		8
60	Taux de pauvreté	30,80%	RECO	2016	INS	x			8
61	Taux de chômage	28,30%	Délégation	2014	INS	x	x		8
62	Baisse du couvert végétal des parcs classés de la région	90%	Gouvernorat	2010-2023	SIG	x			15
63	Existence d'ires naturelles protégées	oui	Gouvernorat	2023	SIG	x			15



Photo : Auteur 2024

Le processus participatif mis en œuvre.

Le processus d'élaboration du RLV d'Ennour a mobilisé les acteurs locaux dès le démarrage et à chaque étape. Ainsi, depuis Mars 2022, les acteurs du développement de la ville ont participé aux moments d'échanges suivants pour donner le cap, éclairer la réflexion et valider les résultats :

1. Mars 2022, lancement du processus : le processus a été lancé officiellement sous l'égide de la commune d'Ennour qui s'est entourée de personnes-ressources, de responsables régionaux et de représentants d'associations locales. Cette session de deux jours qui a alterné des réunions de travail et des visites de terrain a permis, outre le lancement officiel du processus, d'informer les acteurs et d'emporter leur adhésion, d'esquisser la méthodologie d'élaboration du RLV, d'affiner le planning et de discuter des priorités locales en termes de développement. Elle a permis également de jeter les bases de la gouvernance du processus en confirmant les rôles des acteurs institutionnels (Commune, Gouvernorat, Office de développement, organes déconcentrés de

l'état et associations).

2. Juillet et Novembre 2022, collecte des données spatiales : dès le démarrage du processus, il est apparu clairement chez les acteurs impliqués que le processus du RLV ferait face à un manque de données locales, pertinentes et à jour, pour mesurer les avancées des ODD à Ennour. Pour pallier ce défaut de données, une série de sessions de formation a été dispensée par des experts du siège d'ONU-Habitat et du bureau d'ONU-Habitat en Tunisie. Ces sessions ont bénéficié à 20 volontaires de la société civile locale pour les doter des compétences nécessaires pour utiliser la boîte à outils Kobo pour collecter des données qui alimenteraient le rapport en analyses spatiales. À la suite de la formation, les volontaires ont produit une base de données spatialisée qui a été exploitée par l'expert en charge de l'animation du processus du RLV. La base de données produite comprenait la localisation et les caractéristiques de 635 références géographiques : équipements publics, espaces

publics ouverts, des points de collecte de déchets, des points noirs environnementaux, transport.... cette base de données a servi à établir les indicateurs spatialisés recommandés par le GUMF.

3. Février 2023, cartographie des acteurs et confirmation des priorités : à la suite d'un premier examen des données disponibles et des documents de références, une session de deux jours a été animée avec les acteurs pré-identifiés à la commune d'Ennour. Cette session a permis de faire une cartographie des acteurs, notamment ceux qui pourraient détenir des informations pertinentes pour alimenter le RLV ou d'apporter un éclairage concernant les ODD locaux et de préciser les priorités du développement local sur lesquels le RLV devrait se focaliser. C'est à cette occasion que l'ODD 11 a été confirmé comme prioritaire pour la commune.

4. Mai 2023, collecte des données quantitatives et qualitatives : se basant sur la cartographie des acteurs menée lors de la session précédente, pendant cette étape deux processus ont été menés en parallèle : (i) une collecte de données quantitatives auprès des acteurs institutionnels locaux et régionaux à travers des entretiens semi-directifs et (ii) une collecte de données qualitatives auprès d'un échantillon d'habitants et de représentants de la société civile à travers l'animation d'un atelier participatif mobilisant des techniques d'écoute active.

5. Juin 2023, confirmation de l'exhaustivité des données collectées : un tableau récapitulatif des données collectées tout au long du processus a été présenté à l'échelle centrale à l'Institut National de la Statistique et au ministère en charge de la planification. Cette étape a permis de confirmer par des acteurs compétents dans le domaine, l'exhaustivité des données collectées et l'absence d'autres données qui pourraient être mobilisées permettant ainsi d'aborder sereinement la poursuite de la finalisation du RLV.

6. Septembre 2023, examen du draft du RLV et clôture du processus : sur la base des données collectées, un draft du RLV a été présenté aux acteurs impliqués tout au

long du processus. Basée sur un examen des principaux indicateurs collectés, cette session qui a pris la forme d'un atelier de travail collaboratif a permis de confirmer ou de nuancer les conclusions tirées du traitement statistique. Cette session a débouché sur deux recommandations majeures : (i) la nécessité de nuancer les indicateurs quantitatifs par les indicateurs qualitatifs issus du ressenti et du vécu des habitants et (ii) de réitérer la priorité à l'examen de l'ODD 11 qui correspond le plus aux priorités de développement local aussi bien pour les acteurs institutionnels que pour les représentants de la population.

À l'issue de cette dernière session, une version finale du RLV a été élaborée, tenant en compte des recommandations des acteurs. Cette version a été soumise pour examen aux instances nationales et internationales qui ont émis des recommandations afin de mettre en cohérence le document avec le RNV et les RLV produits par les autres villes de la région.

Les acteurs de la ville en visite de terrain dans le cadre du processus d'élaboration du RLV.

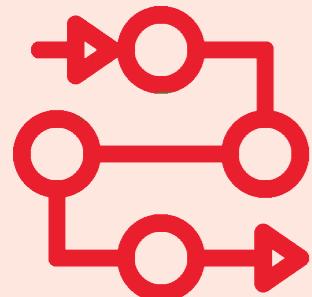


Photo : Auteur 2024

Les jeunes volontaires collectant les données spatiales



Photo : Auteur 2024



L'ODD 11 : Une priorité pour le développement de la ville confirmée par les acteurs.

« Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables »

Des priorités imposées par la morphologie du territoire.

Comme évoqué plus haut, la commune d'Ennour est une commune nouvellement créée issue du découpage administratif de l'agglomération de Kasserine de 2015. Apparentée plus à un quartier d'habitat spontané (informel) qu'à une ville à proprement parlé, la commune fait face aux problématiques spécifiques des quartiers informels tels qu'identifiés à l'échelle nationale dans le cadre de la nouvelle politique de l'habitat de 2014⁷.

Classés au titre de quartiers informels nécessitant une intervention dans le cadre de l'inventaire mené également en 2014 par l'Agence de Rénovation et de Réhabilitation Urbaine (ARRU⁸) les composantes territoriales de la ville, qui se sont développées sans planification préalable, font face à des déficits en termes d'espaces publics, d'infrastructures et de services urbains ainsi qu'à des enjeux environnementaux, sociaux et économiques liés à la morphologie informelle et périphérique de leurs tissus.

Des priorités exprimées par les acteurs de la ville...

Réunis périodiquement tout au long du processus d'élaboration du RLV, les acteurs locaux ont confirmé ces constats et ont, dès le démarrage du processus, insisté sur les priorités locales en termes de développement (cf. détail du processus participatif dans le chapitre précédent). Ces priorités exprimées également par Madame la Mairesse de la Ville lors de l'évènement de démarrage (Mars 2022) qui a porté sur la méthodologie de conduite du RLV et par Monsieur le Gouverneur de Kasserine qui a présidé la 2e réunion relative à la consultation des acteurs institutionnels, concernent en premier lieu l'amélioration des conditions de vie des citoyens avec :

- Le traitement de l'informalité urbaine.
- L'amélioration de l'efficacité des services publics.
- L'amélioration des conditions environnementales dans la ville et tout

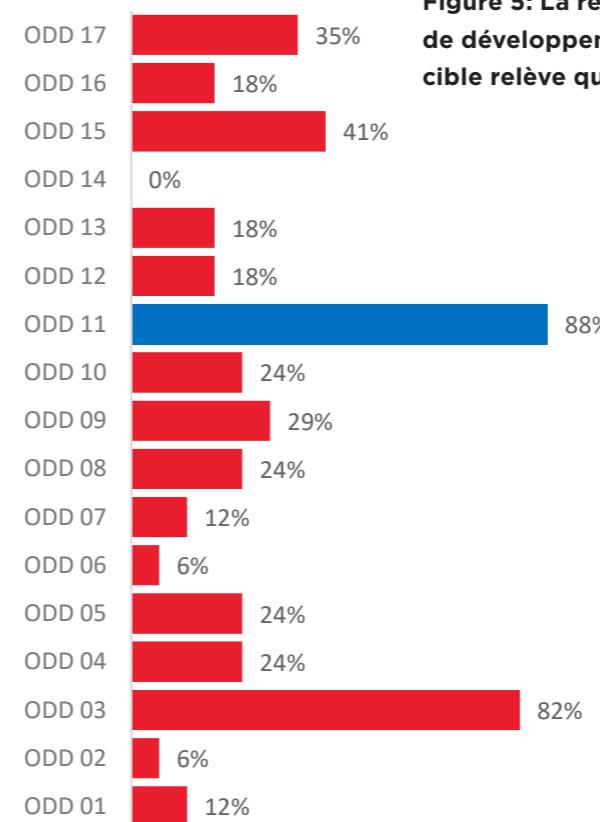


Figure 5: La répartition des projets de la stratégie de développement de l'agglomération par ODD cible relève que l'ODD 11 en est la cible prioritaire¹⁰.

Partant des constats suivants :

- La nature du territoire d'Ennour : quartier résidentiel périphérique construit de manière informelle.
- L'échelle territoriale de l'analyse et les compétences locales tournées essentiellement vers la planification et l'aménagement urbain ainsi que les services de proximité.
- Les priorités exprimées par les acteurs lors du processus d'élaboration du RLV.
- Les priorités affichées à l'échelle nationale pour les tissus informels dont fait partie Ennour.
- Les priorités exprimées dans le cadre de la stratégie locale de développement.

Il a été retenu que le RLV d'Ennour se focalise sur l'ODD 11 en tant qu'objectif en accord avec les objectifs locaux du développement.

Cependant, il est important de signaler que l'ODD 11 est connecté aux autres ODD dont il est indissociable et que chacun des 16 autres ODD est directement ou indirectement impacté par ce dernier.



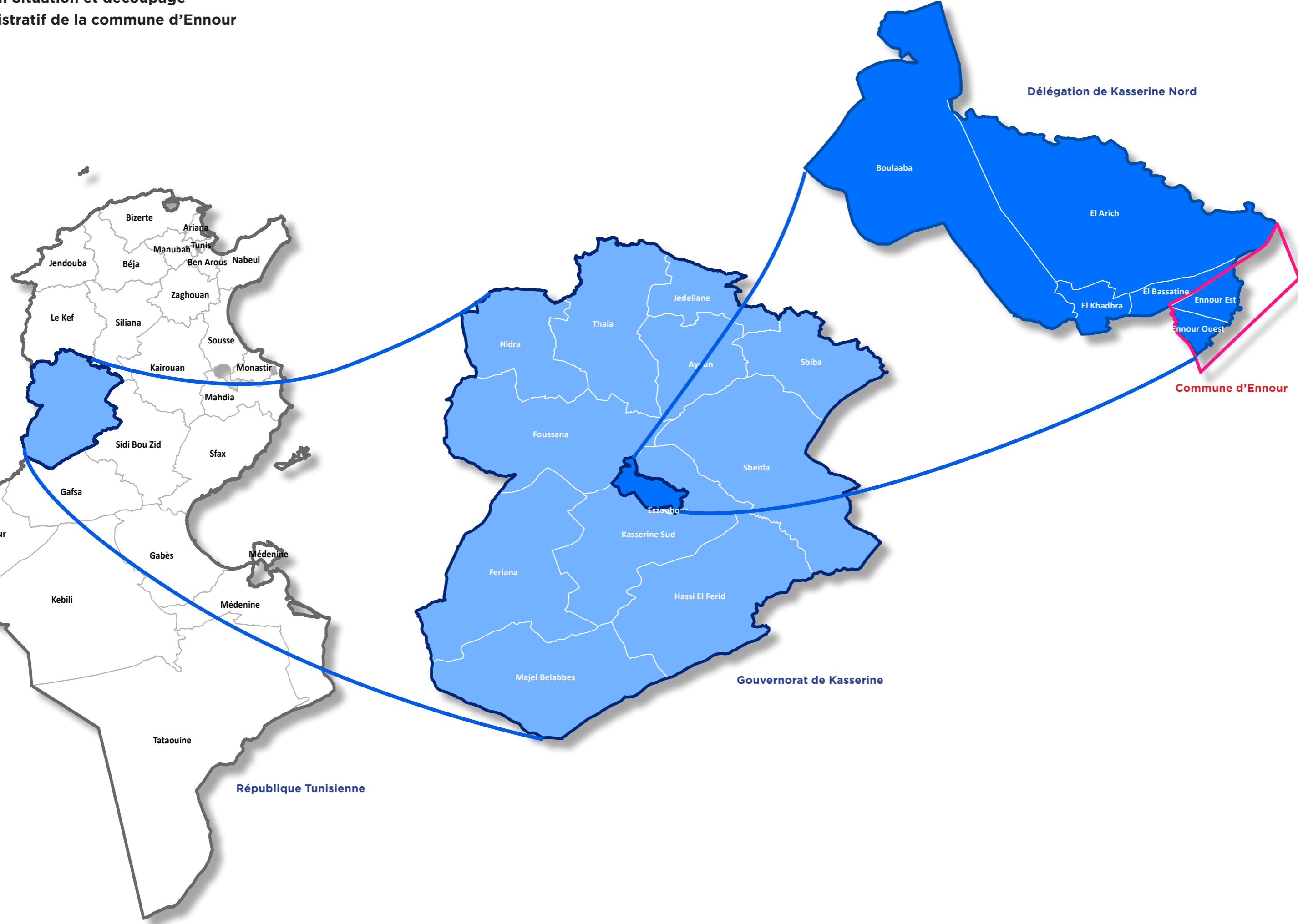
... et confirmées par la stratégie de développement local

Ce choix est conforté par l'examen de la stratégie de développement de la ville de Kasserine élaborée conjointement par les communes de Kasserine, Ennour et Ezzouhour en 2022⁹ et qui vise à faire de Kasserine une métropole régionale attractive, intelligente, inclusive, réconciliée avec son milieu naturel et qui valorise son patrimoine et ses ressources. L'examen des projets portés par la Stratégie de Développement de la Ville montre que presque 90% des projets priorisés par les acteurs sont alignés à l'ODD 11.



LA COMMUNE D'ENNOUR EN BREF

Carte 1: Situation et découpage administratif de la commune d'Ennour



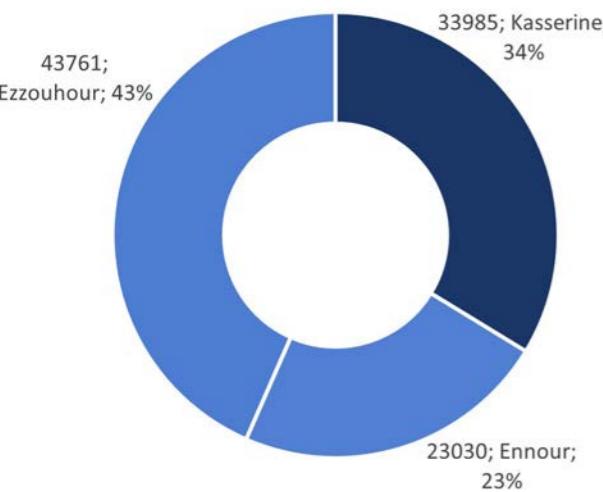


La commune d'Ennour en bref

Un quartier périphérique d'une agglomération des régions intérieures du pays.

Le territoire de la commune d'Ennour, relevant administrativement de la délégation de Kasserine nord du gouvernorat de Kasserine, est situé à plus de 4 h de route de la capitale Tunis, à plus de 3 h de la ville de Sfax (deuxième pôle économique du pays) et à moins d'une heure du point de passage de Bouchebka sur la frontière algérienne¹¹.

Figure 6: Taille de la population des communes de l'agglomération de Kasserine en 2022²² (Hab)



Sur le plan urbain, la commune d'Ennour, fruit du redécoupage administratif de la ville de Kasserine de 2015, couvre le quart sud-est de l'agglomération kasserinoise. D'une superficie de 1108 ha, l'urbanisation n'y couvre que

Figure 7: Taux d'accroissement annuel moyen de la population de la commune d'Ennour comparé à l'échelle régionale et nationale²¹

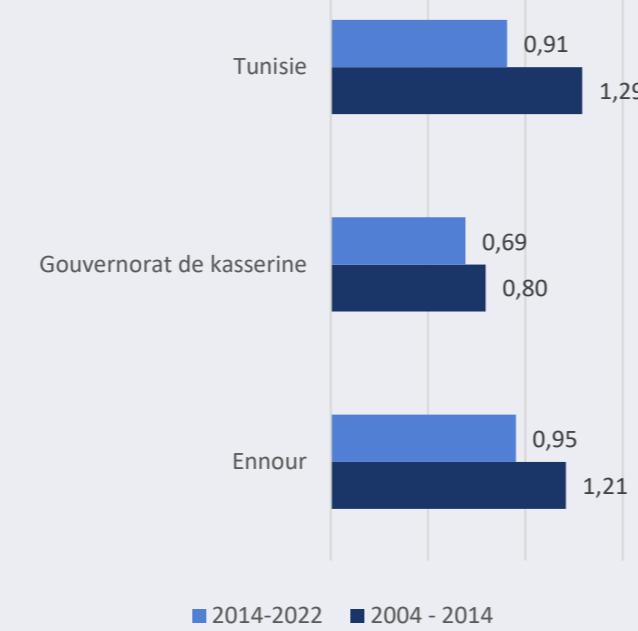
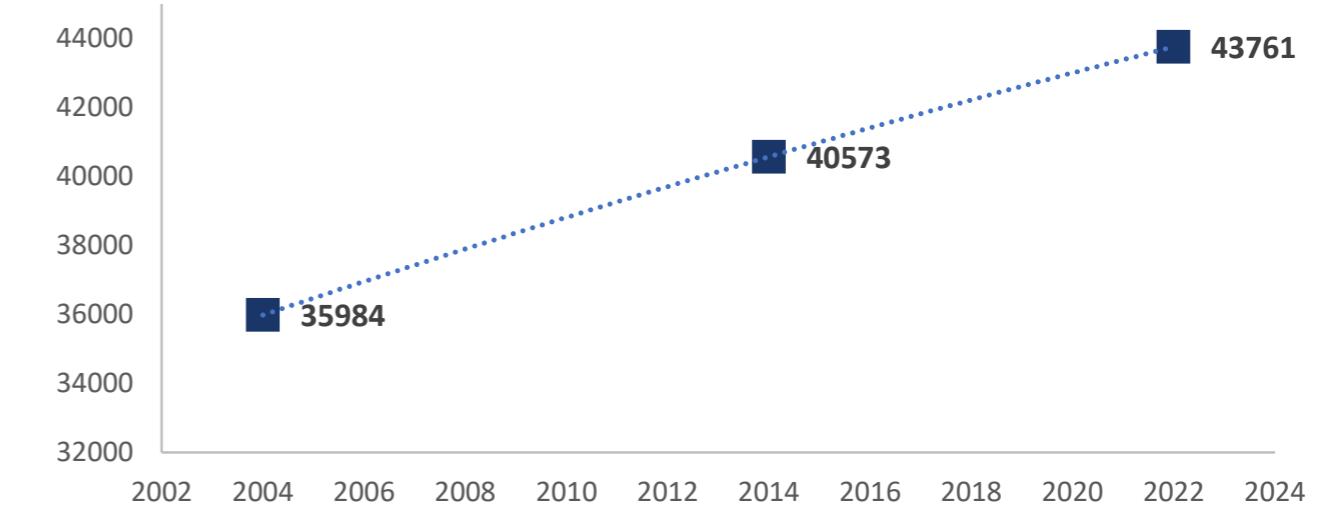


Figure 8: Évolution de la population de la commune d'Ennour entre 2004 et 2022²³



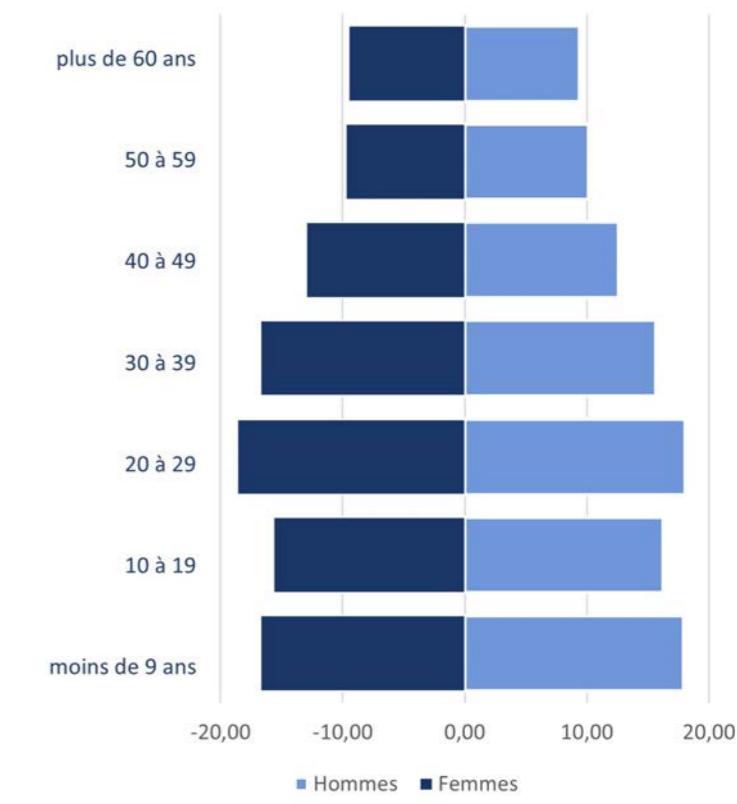
425 ha, soit presque 40%¹² de la superficie de l'agglomération de Kasserine. La population de la commune s'élève à 43 761¹³ habitants soit 23% de la population de l'agglomération¹⁴. Avec un nombre de logements estimé à 11075 en 2022¹⁵, la densité nette (par rapport à la zone urbanisée) se situe autour de 26 logements à l'hectare et la densité brute (incluant les zones hors urbanisation) à 10 logements à l'hectare¹⁶. Il faut dire que la commune est caractérisée par un tissu presque exclusivement résidentiel avec une typologie orientée vers les logements individuels groupés avec peu de logements collectifs, ces derniers ne représentant que 3,84% du nombre de logements¹⁷.

Cette situation est le fruit de l'histoire de peuplement de la commune. En effet, Ennour est à la base un quartier d'extension périphérique de la ville de Kasserine. Alimenté par la séentarisation et l'immigration, le quartier s'est rapidement développé à partir des années 70 par couches successives de lotissements informels¹⁸ donnant à la ville une morphologie irrégulièrement tramée avec une maille très dense et peu d'espaces publics libres. En dehors de quelques axes majeurs, les voies ont une largeur qui dépasse rarement les 7 m d'emprise et les parcelles les 250m².

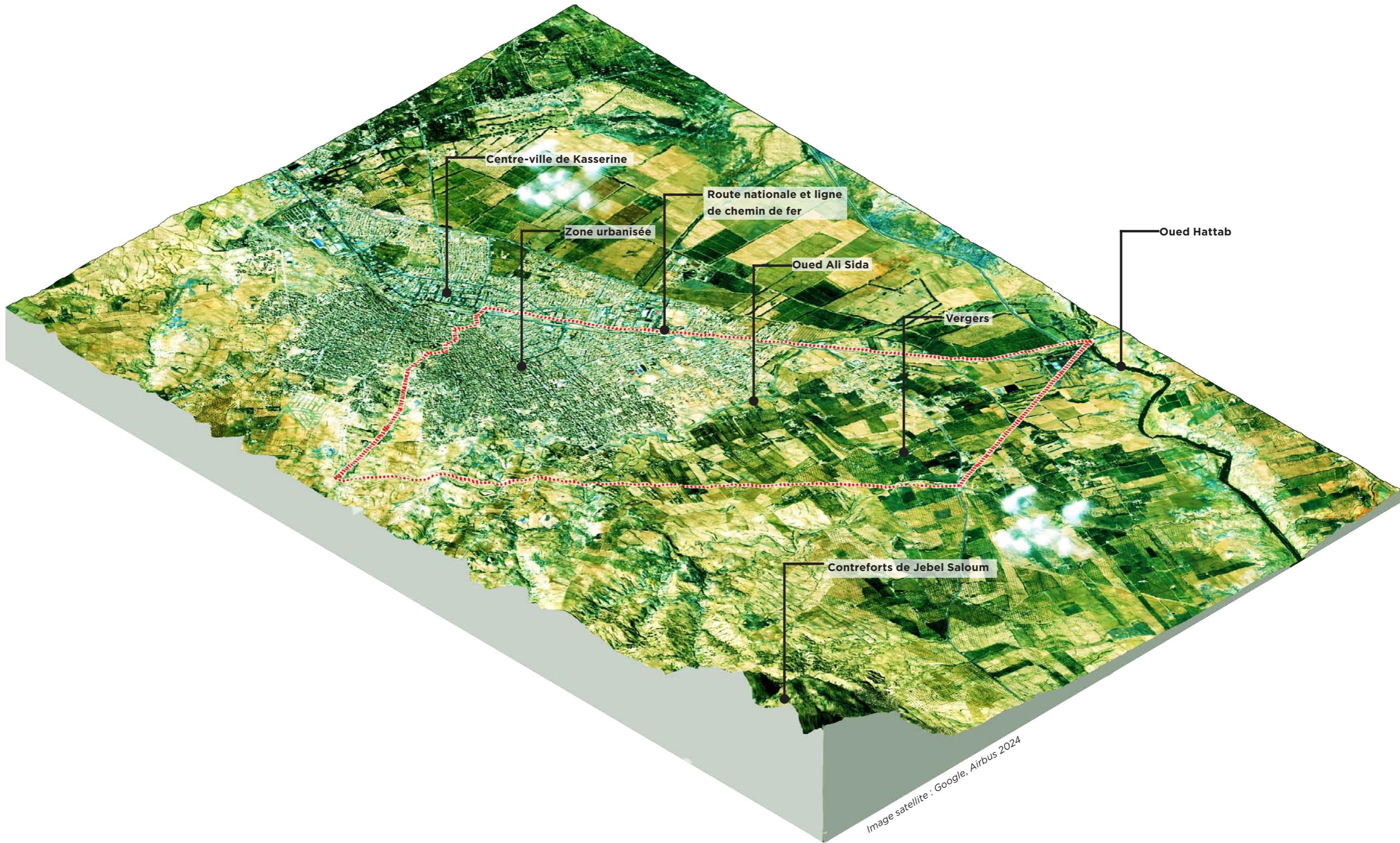
Après une forte croissance urbaine dans les années 80 et 90, la dynamique démographique d'Ennour a commencé à s'affaiblir avec des taux de croissance annuels moyens de la population de 1,2% pour la période 2004 - 2014¹⁹ puis, selon les estimations de l'INS, 0,94% pour la période 2014 - 2022²⁰.

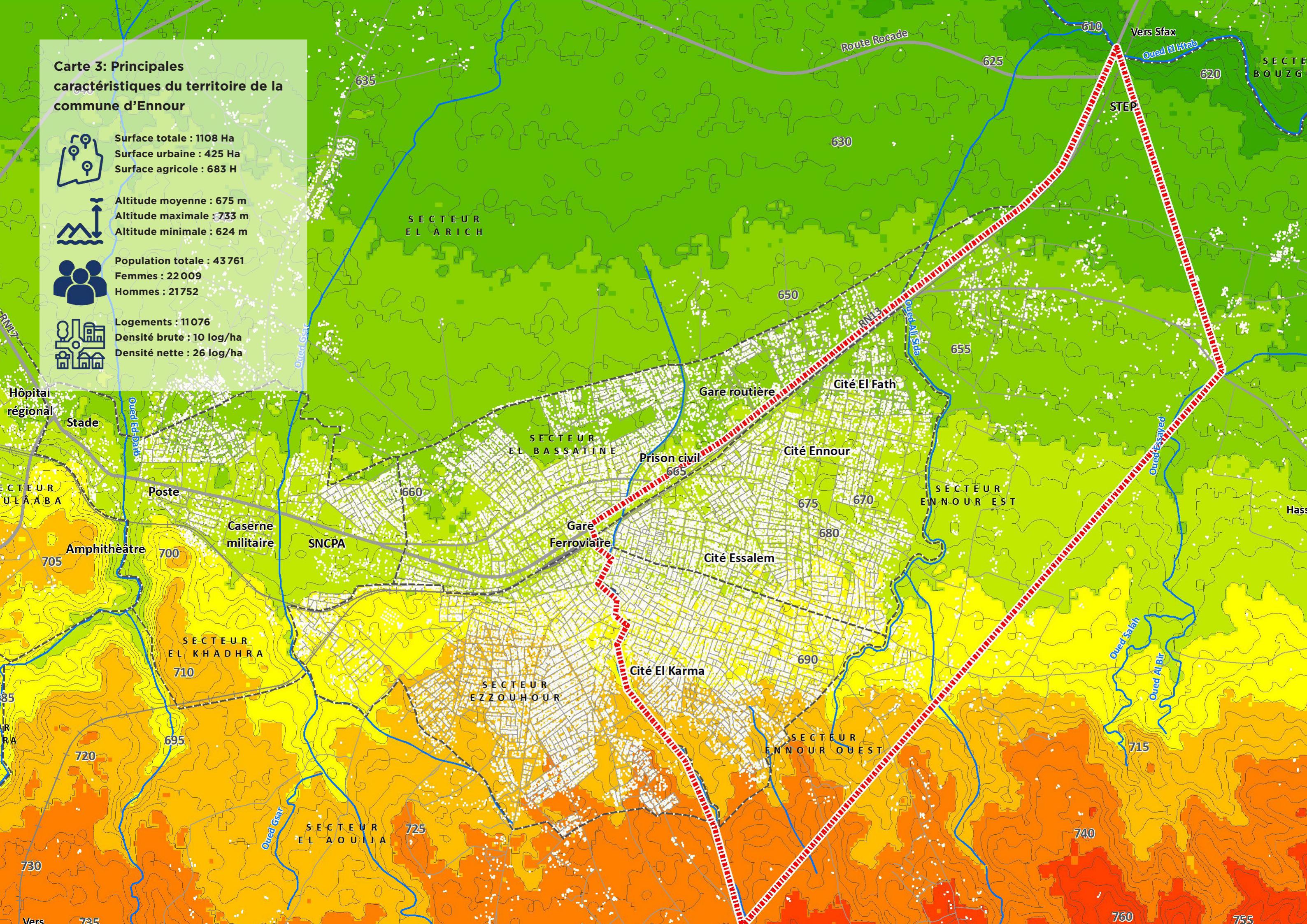
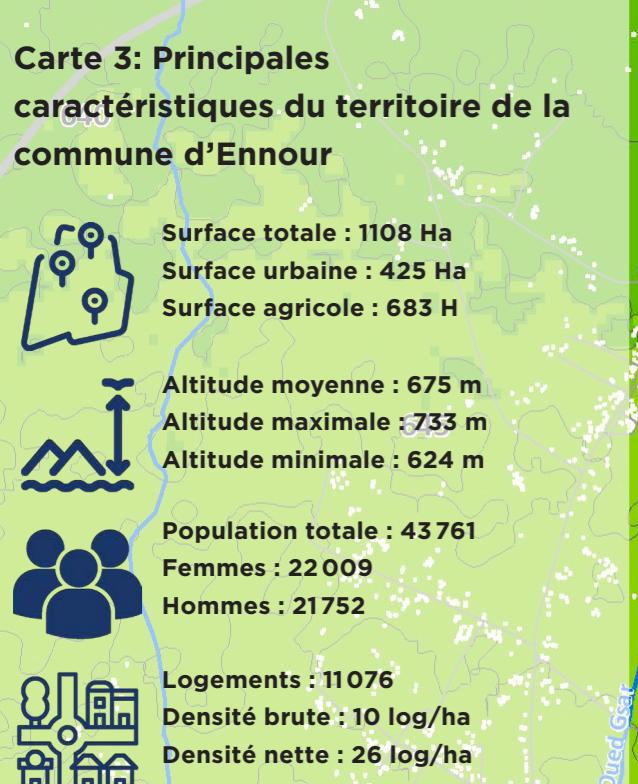
La structure démographique est caractérisée par un fort palier pour les 20-29 ans, vestige de la vague migratoire des années 90, puis un sommet régulier témoin de l'amélioration de l'espérance de vie.

Figure 9: Pyramide des âges de la population urbaine de la délégation de Kasserine Nord²⁴

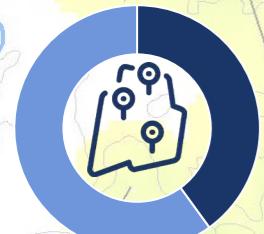


**Carte 2: Composantes du territoire
de la commune d'Ennour**



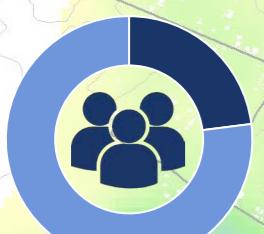


Carte 4: Ennour dans l'agglomération de Kasserine



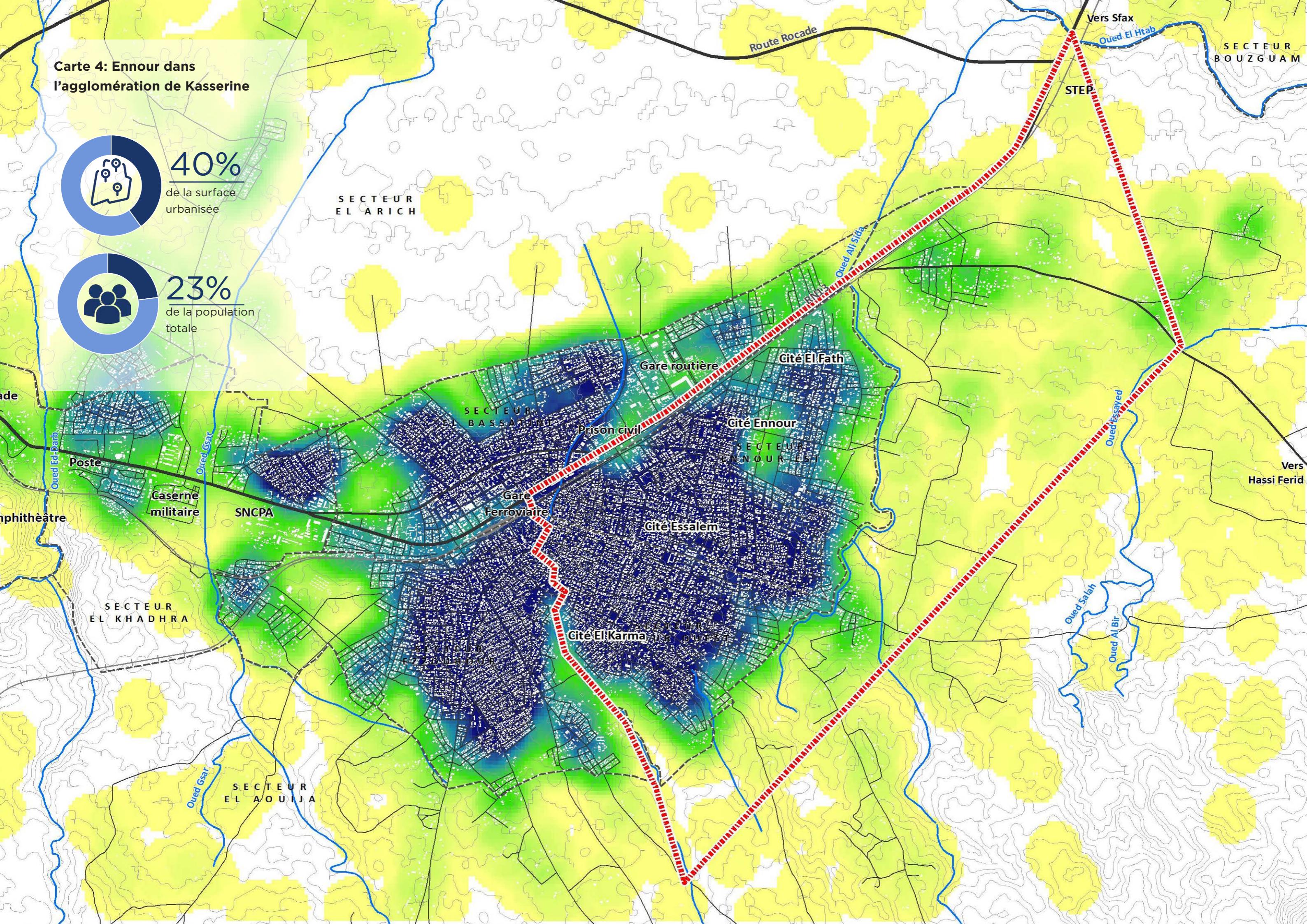
40%

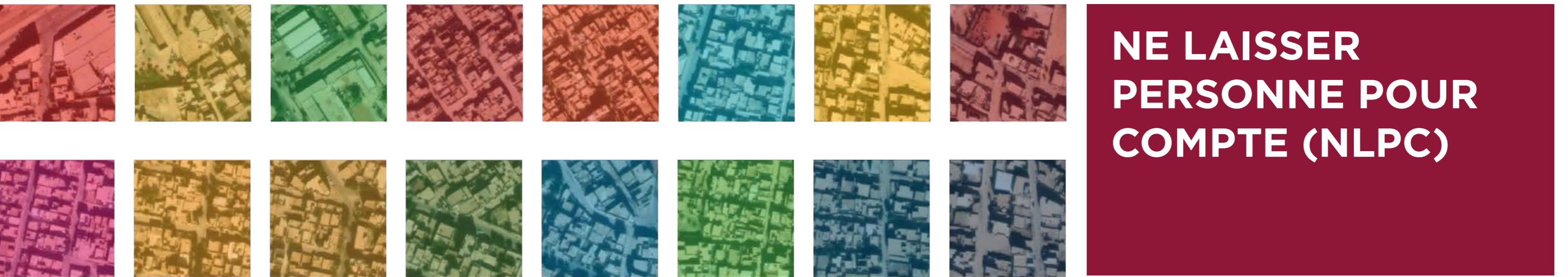
de la surface urbanisée



23%

de la population totale





**NE LAISSER
PERSONNE POUR
COMPTE (NLPC)**



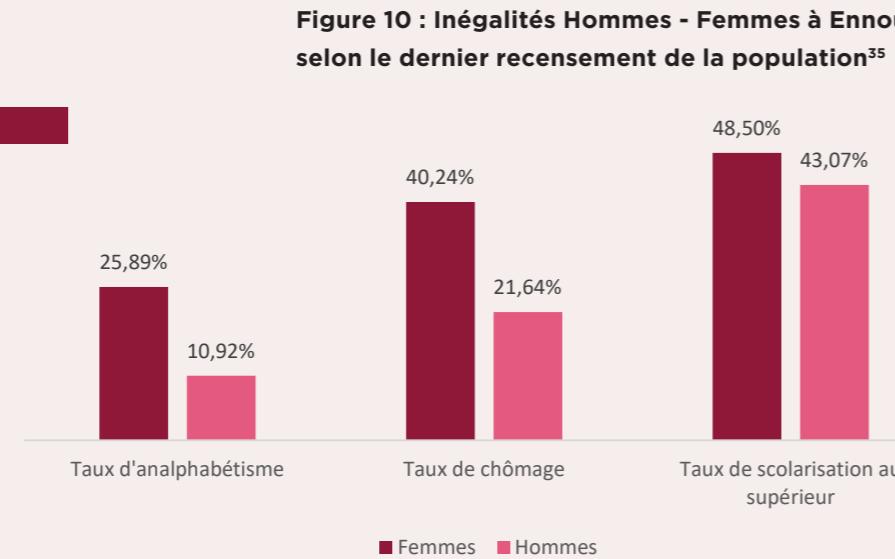
Les femmes

Des inégalités latentes liées au sexe malgré les efforts

À l'image des femmes de tout le pays, les femmes d'Ennour ont droit à un cadre législatif et institutionnel qui vise l'égalité, l'autonomisation et l'interdiction de toute forme de discrimination ou de violence à leur égard²⁵. En effet, à l'échelle nationale, les efforts dans ce sens n'ont cessé depuis l'adoption du code du statut personnel de 1956²⁶ et ont porté leurs fruits dans plusieurs domaines, dont l'éducation. C'est ainsi qu'au niveau de la délégation en 2014, les taux de scolarisation des filles dans l'enseignement de base et dans le supérieur (respectivement 96,48 et 48,50%) sont légèrement supérieurs à celui des garçons (95,68 et 43,07%)²⁷.

Malgré ces efforts, de grands écarts persistent à Ennour, entre les hommes et les femmes :

- En termes d'analphabétisme, le taux pour les femmes est le double de celui des hommes (25,89% contre 10,92% en 2014)²⁸. L'écart entre les deux sexes à Ennour est largement supérieur à celui enregistré en milieu urbain au niveau national où les femmes enregistrent un taux d'analphabétisme de 17,92% contre 7,99% pour les hommes²⁹. Cet écart entre les femmes et les hommes se maintient, malgré sa baisse,



Les enfants

Des progrès perfectibles dans l'éducation et des efforts à faire pour réduire la violence

si l'on considère les chiffres à l'échelle de la région économique du centre ouest de 2018 avec un taux d'analphabétisme de 18,5% pour les femmes contre 4,6% pour les hommes³⁰.

En termes de chômage, le taux a été en 2014 (derniers chiffres disponibles à l'échelle locale) de 40,24% pour les femmes contre 21,64% pour les hommes³¹. Les derniers chiffres disponibles (2020) à l'échelle régionale confirment la persistance de cette tendance avec un taux de chômage de 40,3% pour les femmes contre 17,8% pour les hommes³².

En termes de violences subies, malgré une bonne 6e place sur 7, la prévalence globale dans la région du centre ouest a été assez élevée en 2010 (45,6% contre 47,6 à l'échelle nationale,)³³. 100% des 15 femmes interrogées lors des ateliers avec les représentants de la population d'Ennour lors des ateliers participatifs du RLV³⁴ ont affirmé ne pas se sentir en sécurité dans l'espace public notamment la nuit.

La ville d'Ennour bénéficie, à l'image de tout le territoire national, d'une couverture généralisée par les équipements d'éducation de base. Le taux de scolarisation des 6-14 ans y est de 96,07% (proche des 97,62% observés en milieu urbain à l'échelle nationale en 2014)³⁶ et le taux d'achèvement du primaire dans la région est de 97,9% (centre ouest en 2018)³⁷. Cependant, selon les habitants³⁸ de la ville, malgré ses performances, le secteur de l'enseignement à Ennour fait face à de nombreux défis notamment en termes d'accès à l'éducation préscolaire (37,7% dans le centre ouest contre 50,6% au niveau national en 2018)³⁹, d'offre en activités parascolaires, de sécurité autour des établissements d'éducation et d'efficacité du système de transport scolaire. Concernant ce dernier point, il est à signaler que le gouvernorat de Kasserine est classé le premier en termes d'abandon scolaire en Tunisie (2,3% contre 1% au niveau national en 2016)⁴⁰ notamment à cause de l'éloignement des établissements (32% des causes d'abandon)⁴¹.

En termes de violence à l'égard des enfants, la région de Kasserine est parmi les régions où les délégués à la protection de l'enfance ont reçu le

plus grand nombre de signalements (plus de 300) en 2020 et 2021⁴².





Les personnes âgées

À l'image de la majorité des zones intérieures du pays, la commune d'Ennour connaît un vieillissement de la population dû à la transition démographique, et exacerbé par l'émigration des jeunes vers les grandes villes et vers l'étranger (solde migratoire négatif de -6028 habitants entre 2009 et 2014).⁴³ C'est ainsi que la proportion des personnes âgées de plus de 60 ans est passée de 7,3% en 2004⁴⁴ à 9,59% en 2014⁴⁵.

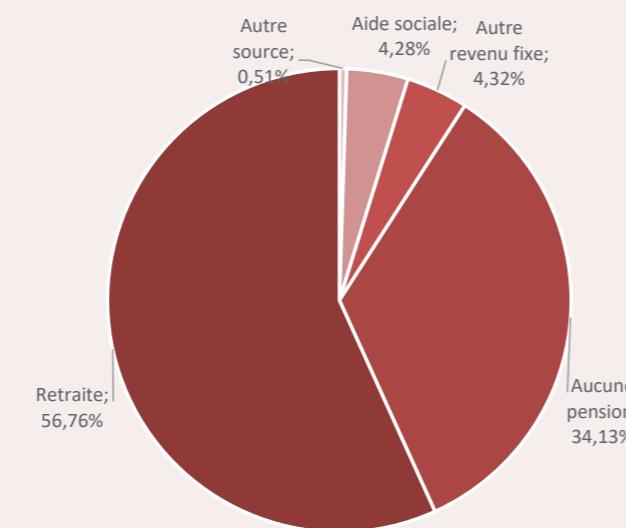
L'augmentation de la population âgée dans la commune, tendance qui va s'accentuer dans les années à venir selon les projections de l'INS à l'échelle nationale⁴⁶, va poser des enjeux en termes d'offre de services adaptés qui, pour le moment, est inexistante sur le territoire communal. Loisirs spécifiques, espaces d'accueil, prise en charge économique et sociale... supportés pour le moment par la famille élargie, vont devoir être offerts par le secteur public. Avec la nucléarisation des foyers, l'engagement des femmes dans la vie active et le poids économique de plus en plus élevé de la prise en charge, cette dernière n'est plus supportable par les jeunes ménages.

Ce besoin est d'autant plus important à Kasserine que 56,1% uniquement des plus de 60 ans

Photo : Auteur 2024



Figure 11: Source de revenus des personnes âgées de plus de 60 ans dans le gouvernorat de Kasserine en 2014 (%)⁴⁸



Les jeunes

possèdent un revenu (contre 62,9% à l'échelle nationale selon le recensement de 2014) et que le taux de prévalence des déficiences physiques, mentales ou sensorielles chez les personnes âgées est des plus importantes du pays (10,3% contre 8 à l'échelle nationale).⁴⁷

Dans la ville d'Ennour, les jeunes âgés de 15 à 29 ans représentaient 26,4% de la population en 2014⁴⁹ contre 29,3% en 1994⁵⁰. Il faut dire que les jeunes, confrontés au fort taux de chômage (28,3% contre 14,9% à l'échelle nationale dont 55,73% ont entre 15 et 29 ans, INS 2014)⁵¹ migrent en priorité pour des raisons économiques (67,82% des émigrants vers l'étranger et 33,13% des émigrants vers les autres régions du pays)⁵². Par ailleurs, la ville appartient à une région où la proportion de jeunes, qui ne sont ni dans l'éducation, ni dans l'emploi, ni dans la formation (NEET) est des plus élevées du pays.

En dehors du chômage, les jeunes de la ville ont exprimé des préoccupations qui les poussent à envisager de quitter leur ville⁵³ :

1. La difficulté d'entreprendre et d'innover par absence d'accompagnement, d'espaces dédiés et pour cause de la bureaucratie handicapante.
2. L'absence d'espaces d'expression et de création adaptés aux nouveaux modes de communication. Les espaces « traditionnels » formés par les maisons des jeunes et de la culture offrent bien des opportunités qui ont été saisies par des créatifs locaux, mais restent

Photo : Auteur 2024



bien en deçà des aspirations des jeunes.

3. La faible qualité de vie dans les quartiers de la ville qui sont « pénibles à vivre ».
4. La prolifération de la délinquance dans les espaces publics, l'usage des stupéfiants et, l'alcoolisme.

Le taux de suicides dans la région, bien qu'il soit dans la fourchette basse au niveau national (- de 3/100 000 pour la région contre 3,27/100 000 à l'échelle nationale en 2015)⁵⁴, reste élevé et touche essentiellement les jeunes entre 20 et 39 ans (tendance nationale).

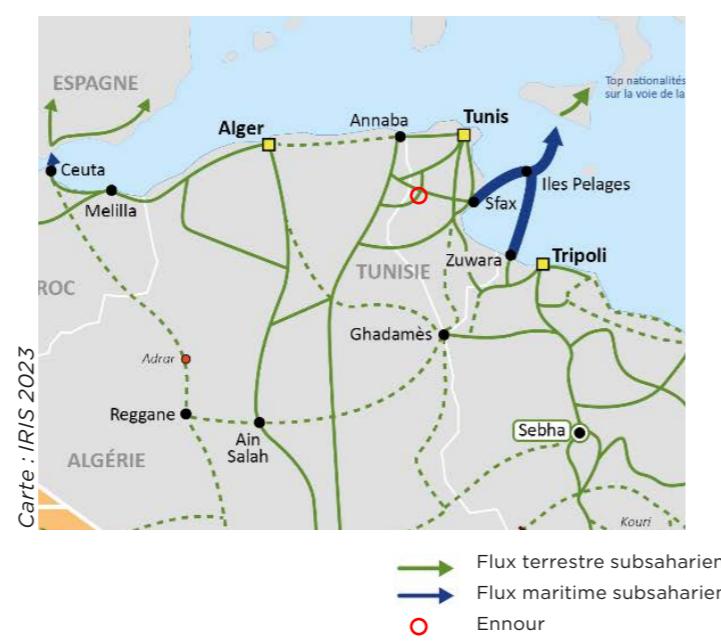


Les migrants, les demandeurs d'asile et les réfugiés

Depuis quelques années, la Tunisie est devenue une étape dans le parcours migratoire de beaucoup de citoyens subsahariens et, plus modestement, maghrébins. La ville d'Ennour, et plus largement, la ville de Kasserine, par leur situation proche de la frontière algérienne, se trouve sur l'un des couloirs migratoires internationaux menant vers les points de départ sur la côte tunisienne (l'arc Sfax, Chebba, Mahdia).

Sans être la destination finale, la ville voit passer et accueille provisoirement dans certains cas des migrants en transit. Il n'existe pas de chiffres sur l'ampleur du phénomène, mais les participants aux ateliers ont relevé le manque de préparation de la ville et de ses institutions pour faire face à un tel flux (structures d'accueil, accompagnement et orientation...), ce qui a amplifié la situation de précarité des candidats à la traversée de la méditerranée et a conduit, dans certains cas isolés, à des incidents (violence à l'égard des migrants).

Carte 5: La commune d'Ennour sur les routes migratoires trans-sahariennes.⁵⁵



Les personnes en situation de handicap (PSH)

2.9% de la population du gouvernorat de Kasserine est en situation d'handicap contre 2.2% à l'échelle nationale. Parmi ces personnes, 34.2% ont des difficultés de vision et 16.4% ont des difficultés à marcher⁵⁶.

A Ennour, à l'image de tout le pays, les personnes en situation d'handicap jouissent d'un cadre juridique et de mesures (politiques et programmes) mis en place par le gouvernement en application du principe constitutionnel d'égalité de chances pour tous. Ce principe est clairement énoncé à l'article 54 de la Constitution qui stipule que « L'État protège les personnes handicapées contre toute discrimination et prend toutes les mesures propres à leur garantir une entière intégration au sein de la société ».

Sur le plan juridique, la loi d'orientation n°2005-83 du 15 août 2005 relative à la promotion et à la protection des personnes handicapées et ses décrets d'application apporte plusieurs mécanismes d'intégration notamment :

- L'octroi d'une aide financière à la personne en situation d'handicap,
- L'octroi d'une aide financière et matérielle aux familles qui accueillent une personne

handicapée sans soutien,

- la prise en charge de soins et des frais d'hospitalisation,
- l'accès gratuit aux stades et aux espaces sportifs, la gratuité du transport, le droit à l'éducation, à l'enseignement et la formation dans le système ordinaire et l'éducation et la réhabilitation professionnelle dans des établissements spécialisés.

D'autres dispositions juridiques viennent compléter cet arsenal, notamment en ce qui concerne les normes d'accessibilité des personnes handicapées aux bâtiments civils et/ou recevant le public.

Malgré cet arsenal juridique et ces mécanismes, les personnes en situation d'handicap souffrent, selon les participants aux ateliers animés dans le cadre de l'élaboration du RLV, d'enormes difficultés d'intégration. Celles-ci sont inhérentes au déficit d'accompagnement, aux difficultés de mobilité (absence de moyens de transports adaptés, espace public non adapté, non application des normes d'accessibilité aux bâtiments civils...). L'enjeu aujourd'hui est d'intégrer ces besoins de manière systématique dans la planification, programmation et aménagement urbains.



REVUE DÉTAILLÉE DE L'ODD 11



ODD 11— Repères et contexte national

La commune d'Ennour fait partie des régions les moins urbanisées de la Tunisie.

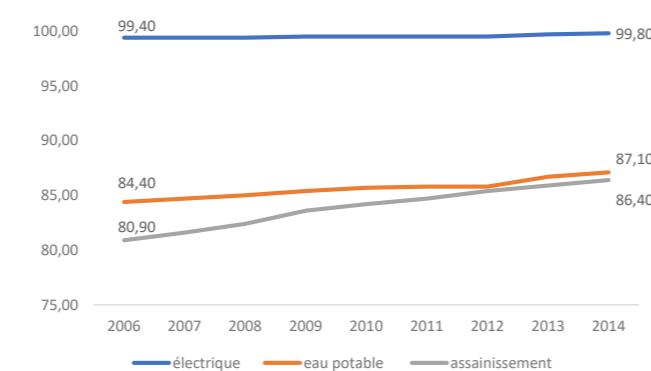
Le processus d'urbanisation en Tunisie a été fortement lié à l'évolution du contexte économique. Historiquement, à quelques exceptions près, les principaux établissements humains se sont implantés sur la côte orientale, zone favorable sur les plans topographiques et climatiques, mais également principale interface du pays avec le monde extérieur étant donné les obstacles géographiques qui limitent les échanges terrestres vers le sud (Sahara) et vers l'ouest (reliefs de l'Atlas). Cette tendance s'est accentuée lors de la période coloniale (1881 - 1956) et, par la suite, lors de la période postindépendance (après 1956) avec l'implantation des principales infrastructures de transport et des principaux pôles industriels dans les grandes agglomérations littorales.

Depuis 1956, l'écart de développement entre l'intérieur du pays et la côte en général, et entre le milieu urbain et le milieu rural en particulier, a favorisé des mouvements migratoires qui ont principalement nourri les périphéries des grandes villes côtières (Tunis, Sousse, et Sfax). Aujourd'hui, cette frange littorale qui ne couvre que 10% du

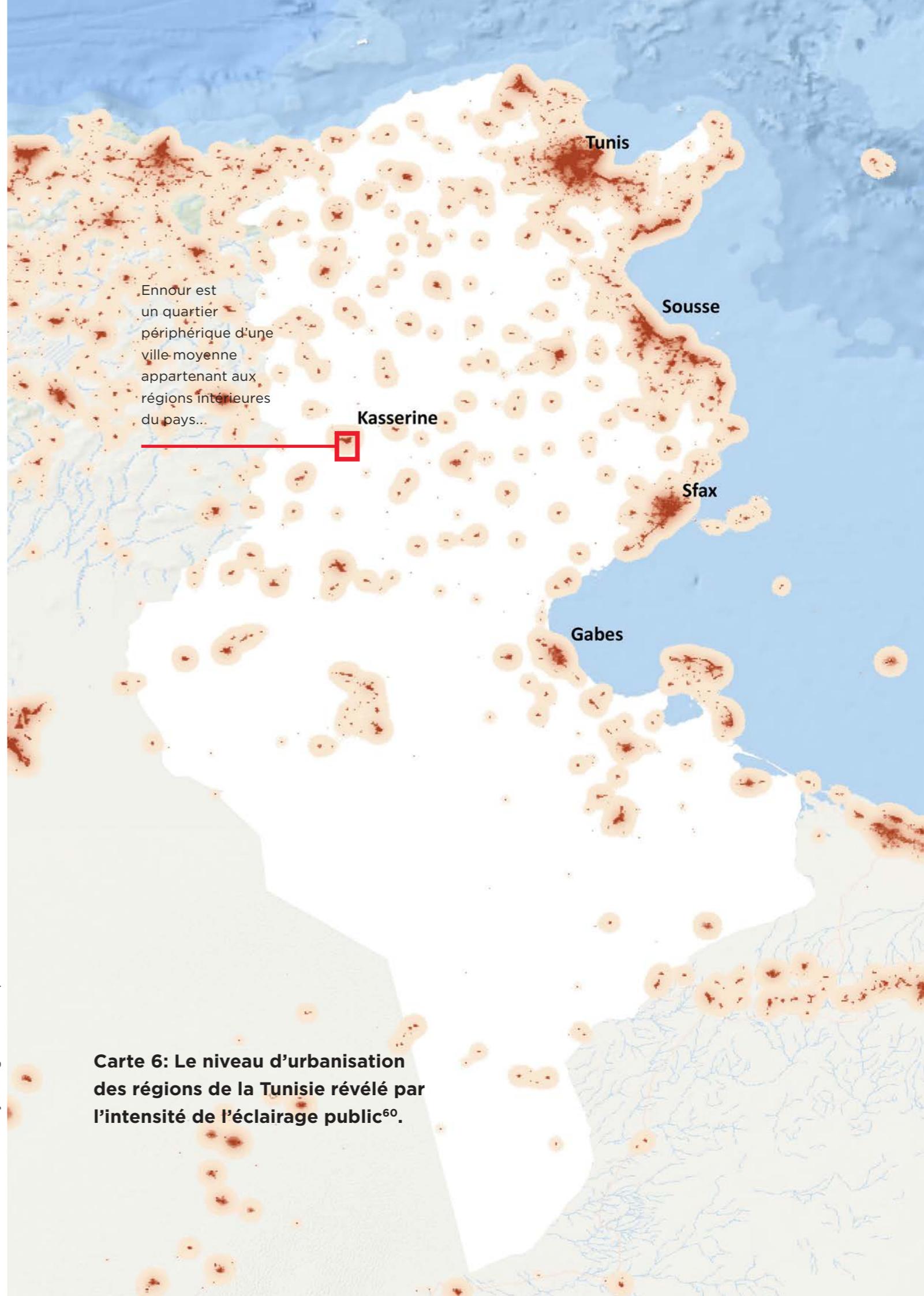
Figure 13: Évolution du taux d'urbanisation en Tunisie et dans le gouvernorat de Kasserine (%)⁵⁸

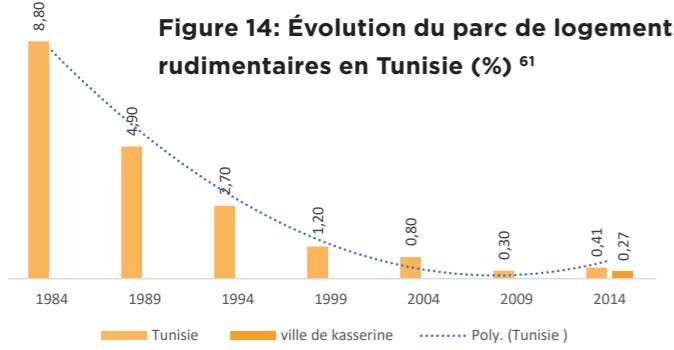


Figure 12: Évolution du taux de branchement des logements aux réseaux d'infrastructure en Tunisie (%)⁵⁹



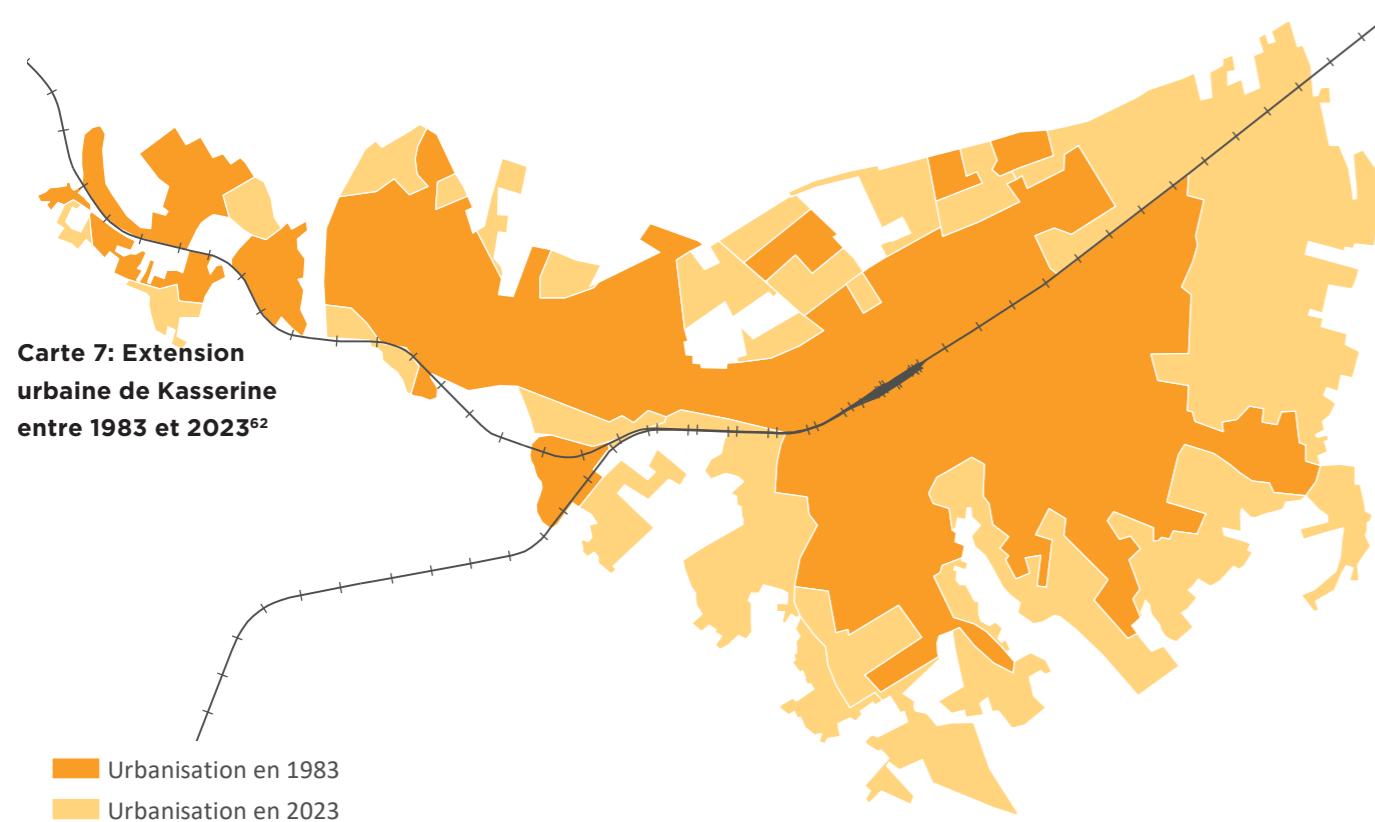
Carte 6: Le niveau d'urbanisation des régions de la Tunisie révélé par l'intensité de l'éclairage public⁶⁰.





et du logement, ont attiré progressivement les populations rurales des régions qu'elles polarisent, venues s'installer dans des quartiers périurbains généralement non planifiés.

Ennour est le fruit de cette dernière tendance. La population rurale du centre ouest du pays, faisant face à de difficiles conditions de vie, à l'enclavement et à la marginalisation économique a été attirée par l'agglomération de Kasserine, chef-lieu de la région avec ses équipements d'envergure régionale, son articulation au réseau national de transport et les opportunités qu'elle offre en termes d'emploi dans les secteurs de l'administration et de l'industrie (notamment la Société Nationale de Cellulose et de Papier Alfa). Cet afflux a alimenté, par vagues successives, la périphérie de la ville qui s'est étendue de manière

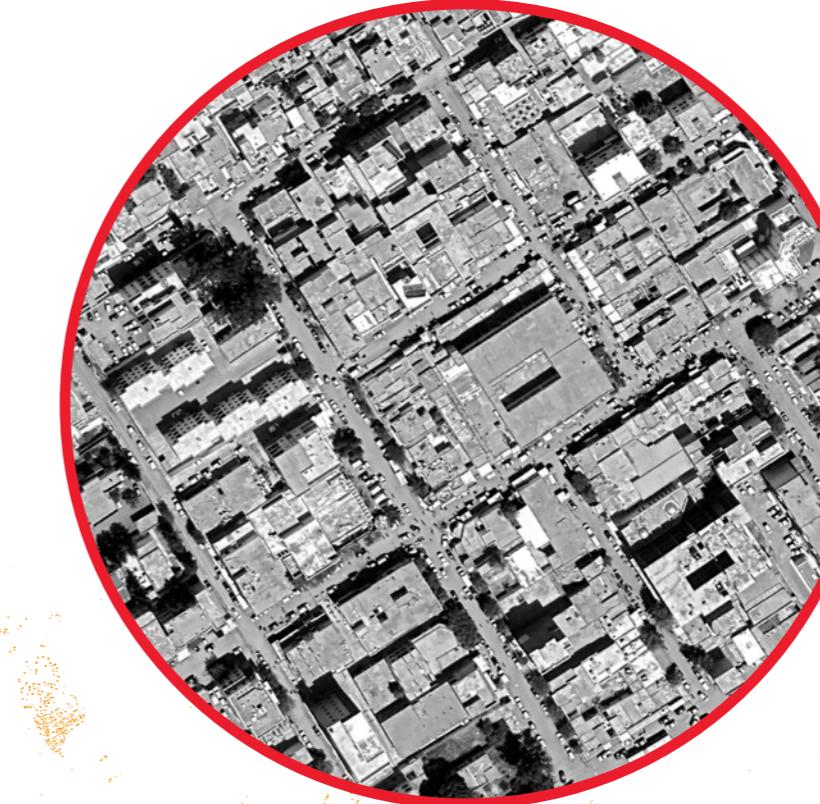


spontanée et non planifiée aux dépens des terres agricoles et des espaces naturels, créant des quartiers sous-équipés et un paysage urbain dégradé.

Ainsi, de manière générale l'agglomération de Kasserine, ville moyenne intérieure, et plus particulièrement Ennour, territoire périurbain d'origine spontanée nouvellement érigée en commune, partage les enjeux du développement urbain identifiés à l'échelle nationale dans le cadre du RNV :

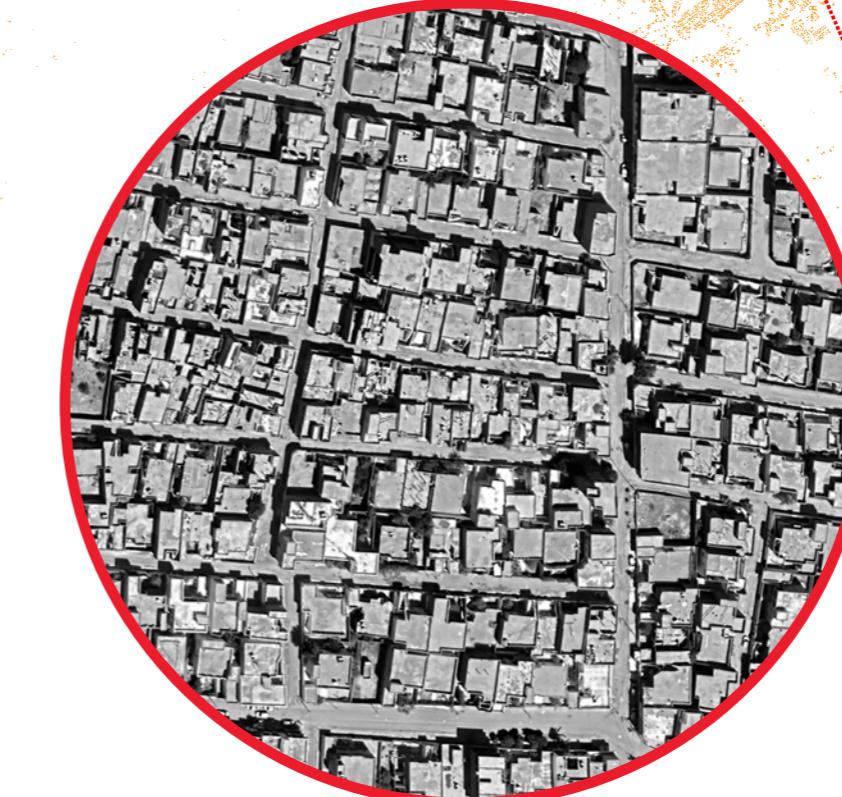
- lutter contre l'habitat anarchique,
- gérer plus efficacement et en parallèle l'espace urbain et l'espace rural,
- protéger les ressources naturelles et le patrimoine bâti,
- revoir les approches d'intervention dans les villes pour les rendre plus attractives, résilientes et assurer la «paix sociale».
- préserver les paysages naturels et urbains face au phénomène de périurbanisation,
- adopter des approches de planification orientées projet,
- conserver le patrimoine architectural et urbain face aux changements radicaux que connaissent les villes.

Carte 8: Centre-ville de Kasserine : tissu central formel
Image satellite : Google, Airbus 2024



Carte 9: Commune Ennour : tissu périphérique informel⁶³

Image satellite : Google, Airbus 2024





Assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis.

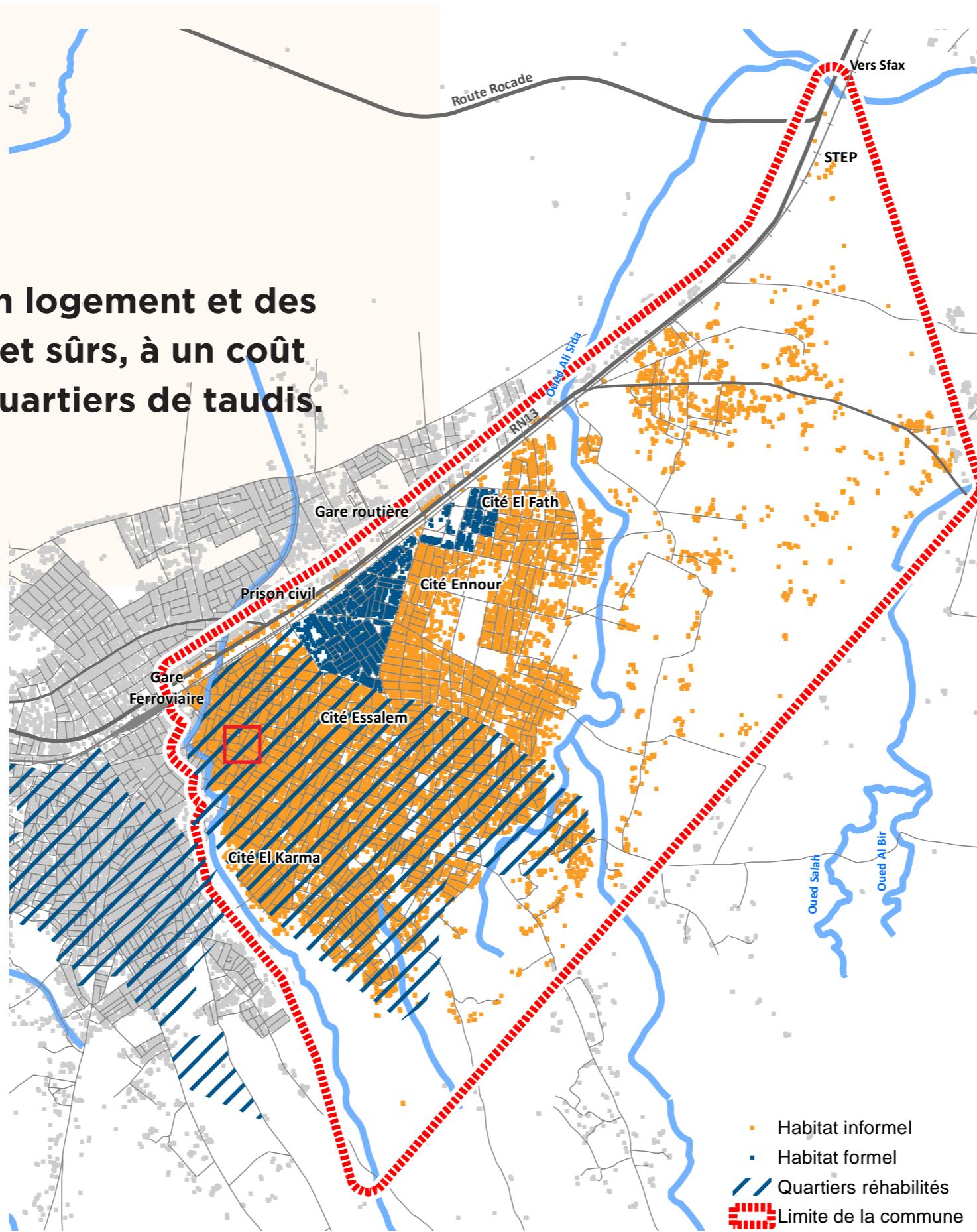
Une qualité de vie dégradée malgré une couverture généralisée en services urbains.

La commune est marquée par la prolifération des logements d'origine informelle. Alimentés par l'exode rural de la région, ces logements totalisent 90%⁶⁴ du parc résidentiel, soit un taux largement supérieur au taux national estimé à 23%.⁶⁵

Ces logements sont le fait des vagues d'exode rural successives qui ont alimenté la périphérie de l'agglomération de Kasserine. La vague la plus récente remontant à 2018, fruit de l'insécurité liée au terrorisme en milieu montagneux.

Cette genèse informelle se traduit en termes de morphologie urbaine par :

1. Des parcelles réduites (autours de 150 m² en moyenne) avec une organisation très dense des logements (38 logements à l'hectare) dominée par l'habitat groupé avec très peu d'entreprises libres à l'intérieur des parcelles.



Carte 10: Quartiers informels réhabilités dans le cadre du PRIQH⁷⁰

Carte 11: Caractéristiques des quartiers informels d'Ennour

01
Hectare de quartier informel à Ennour c'est :

152
Habitants pour 38 Logements avec une surface moyenne des parcelles de 150 m²

0,4
Km de voies de 06 m d'emprise en moyenne

80
m² d'espace boisé uniquement à l'intérieur des parcelles privées



Image satellite : Google, Airbus 2024

2. Un espace public réduit au minimum avec des voies dont l'emprise dépasse rarement les 6 m et une absence totale de places publiques, de jardins publics et de parcs aménagés.
3. Un déficit et une répartition non homogène des équipements publics sociocollectifs dont la programmation est handicapée par l'absence de réserves foncières dédiées.

Cependant, malgré leur caractère informel, les quartiers d'Ennour profitent grâce aux mesures de rattrapage entreprises dans le cadre de programmes de réhabilitation locaux, régionaux et nationaux ainsi qu'aux politiques sectorielles nationales visant la couverture généralisée du territoire par les services de base, de 100% de desserte en eau potable, de 100% de taux d'électrification et de 94,3% de taux de branchement au réseau d'assainissement des eaux usées⁶⁶. (voir le chapitre traitant de l'ODD 6 pour plus de détails)

Par ailleurs, les logements d'Ennour sont construits en dur et ne comptent que très peu de logements rudimentaires (0,27% pour l'ensemble du milieu urbain de Kasserine Nord selon le dernier recensement de 2014). Ces logements sont en grande majorité équipés de toilettes (95,87%) et de cuisines (97,49%)⁶⁷ et sont donc faiblement touchés par l'insalubrité.

Figure 15: Taux de desserte par les services urbains de base à Ennour en 2021⁷¹

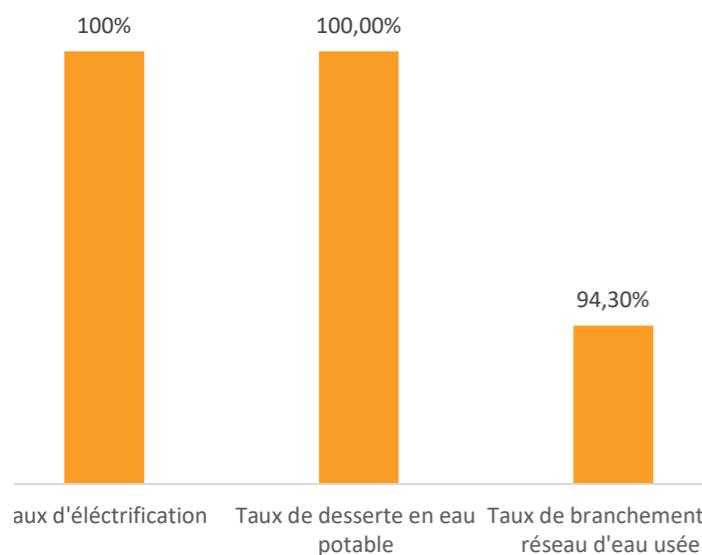
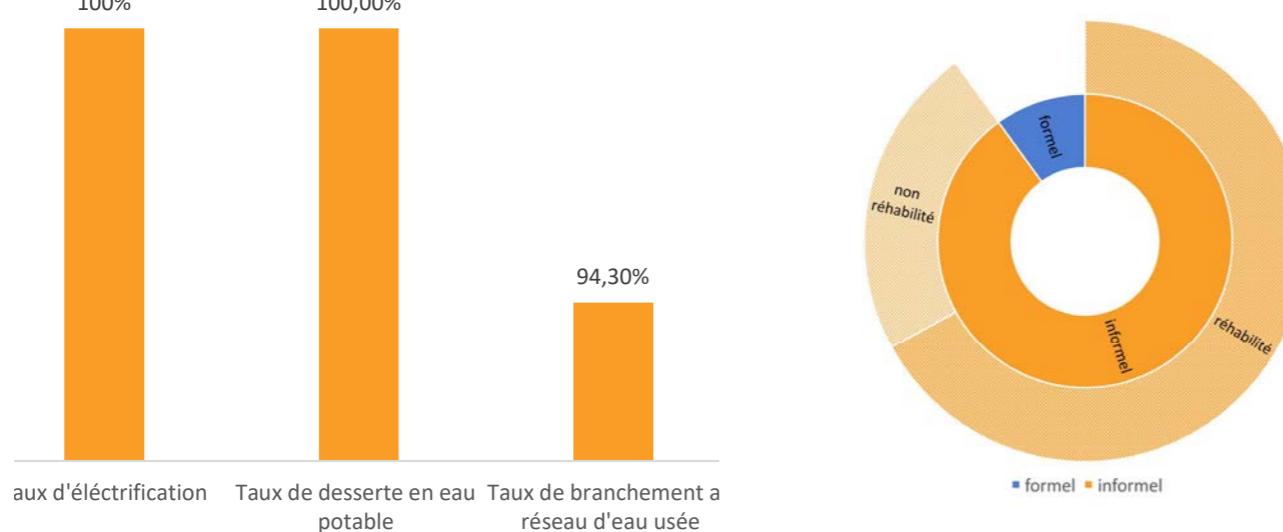


Figure 16: Surface des logements dans la délégation en 2014⁷²



Malgré ces indicateurs positifs, la concertation avec la population révèle que la forte densité des logements et la taille réduite des parcelles, couplées à des pratiques d'usage et d'occupation importées du milieu rural originel de la population, se traduisent par un «mal vivre» généralisé et la multiplication des conflits de voisinage. Concernant ce dernier point, il faut dire que la commune souffre de nombreux déficits. En effet, l'établissement non planifié de la population des quartiers n'a pas permis à la commune et aux secteurs de programmer et de réaliser les équipements dans le respect des normes quantitatives à travers les outils opérationnels proactifs en vigueur. La forte densité et l'absence de réserves foncières ont par la suite limité la marge de manœuvre pour le rattrapage a posteriori de la situation. C'est ainsi que, malgré les efforts déployés pour améliorer la qualité de vie dans les quartiers d'Ennour (projets de réhabilitation urbaine menés par l'ARRU, investissements de la STEG, de la SONDE, de l'ONAS, ...), la population y souffre de l'éloignement relatif des services publics de base avec 74% de la population distante de plus de 5 minutes d'un établissement de santé de base et 48% de la population à plus de 5 minutes d'un établissement d'éducation de base. Les services culturels et sportifs s'y limitent à une maison de jeunes à la cité El Karma et un complexe sportif à la cité Essalem.

Par ailleurs, malgré sa taille, la commune n'est pas pourvue de services de niveau intermédiaire

(lycée, hôpital, équipements culturels...) pour lesquels la population doit se déplacer vers les autres quartiers de l'agglomération (5 km en moyenne).

Ce déficit quantitatif et cet éloignement relatif sont exacerbés par l'absence de moyens de transport et par l'impraticabilité des voies par les modes doux dans des conditions de sécurité et de confort acceptables. Seul le transport scolaire est disponible à l'intérieur de la commune⁶⁸, mais souffre, selon la population, de la faible flexibilité des horaires, d'une couverture très limitée des sous-quartiers et d'une capacité inadaptée.

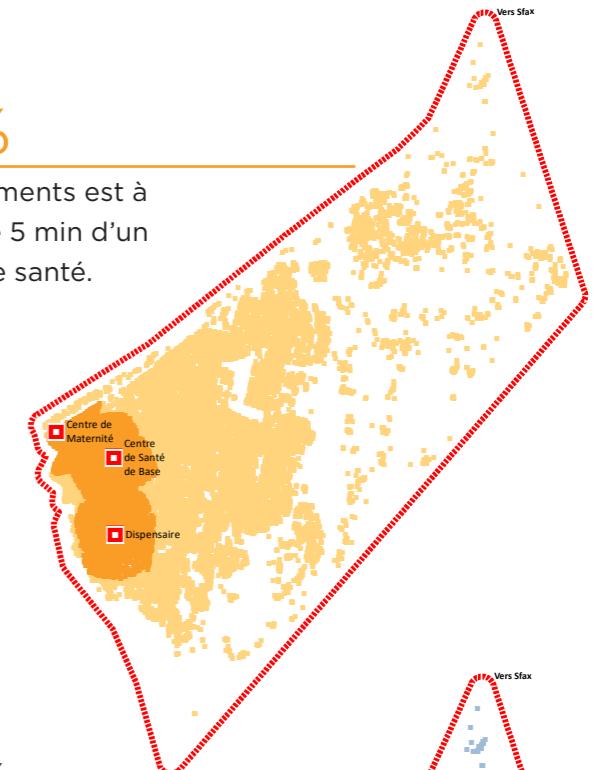
Au-delà du déficit quantitatif, les services publics offerts dans la commune souffrent d'un déficit qualitatif⁶⁹ avec, du point de vue des bénéficiaires, une faible qualité des services rendus (santé notamment) à cause notamment du manque des moyens humains et matériels et d'une gestion bureaucratique qui n'assure pas la flexibilité nécessaire pour adapter le fonctionnement des services aux spécificités locales.

En termes de réhabilitation urbaine, la commune d'Ennour a bénéficié, entre autres, du Programme de Réhabilitation et d'Intégration des Quartiers d'Habitation (PRIQH) mis en œuvre durant la période 2012 - 2022 par l'Agence de Réhabilitation et de Rénovation Urbaine pour le compte du ministère de l'Équipement et des Infrastructures. Touchant 268 Ha (Quartiers el Karma et cité Ennour) soit 67% de la zone urbanisée totale de la commune, le programme a visé :

- L'extension et/ou la reprise des réseaux d'eau potable, d'assainissement des eaux usées, des réseaux de drainage des eaux pluviales et l'éclairage public.
- L'amélioration des logements et des conditions d'habitat à travers les mécanismes du FNAH (Fonds National d'Amélioration de l'Habitat).
- Le désenclavement des quartiers par la réalisation ou la réhabilitation des infrastructures de base et la construction des équipements sociocollectifs et locaux économiques.

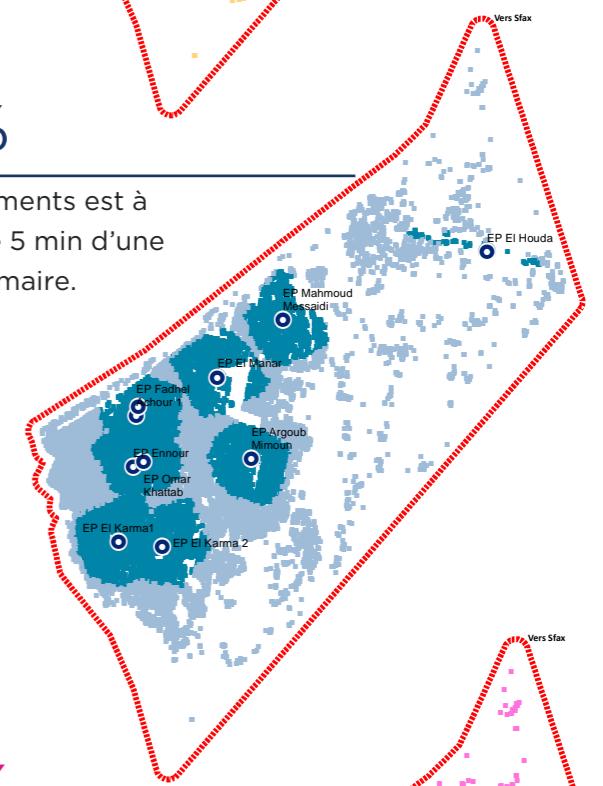
26%

des logements est à moins de 5 min d'un centre de santé.



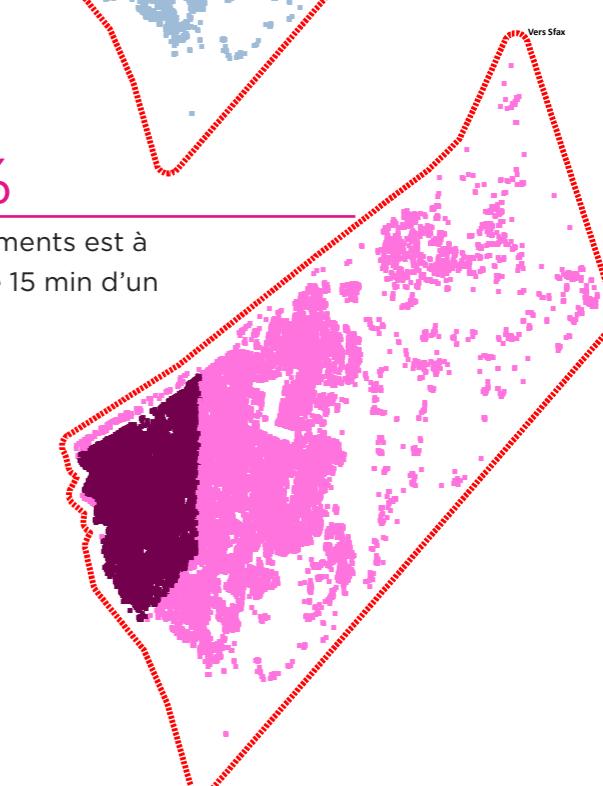
52%

des logements est à moins de 5 min d'une école primaire.



36%

des logements est à moins de 15 min d'un théâtre.





Assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable.

Un grand retard à rattraper par la commune en termes d'offre et de qualité du transport.

Le transport public dans la commune d'Ennour est quasi inexistant et se limite au transport scolaire.

Malgré sa taille, sa forte densité et l'importance des mouvements pendulaires de ses habitants (une majorité de fonctionnaires travaillant dans les équipements et administrations régionales au centre-ville ainsi que des ouvriers dans le secteur du BTP et de l'industrie)⁷³, l'intérieur de la commune n'est pas desservi par les lignes de la Société Régionale de Transport de Kasserine. Cette situation est d'autant plus paradoxale que le taux de motorisation dans la délégation est relativement faible avec uniquement 24% des ménages qui possèdent une voiture particulière (contre 31% à l'échelle nationale)⁷⁴.

Lors des ateliers tenus avec la population, cette situation de déficit de transport public a été évoquée parmi celles qui dégradent le plus la qualité de vie dans la commune. Pourtant, cette dernière a l'avantage de longer de grandes infrastructures de transport d'envergure nationale : la route nationale numéro 13, reliant

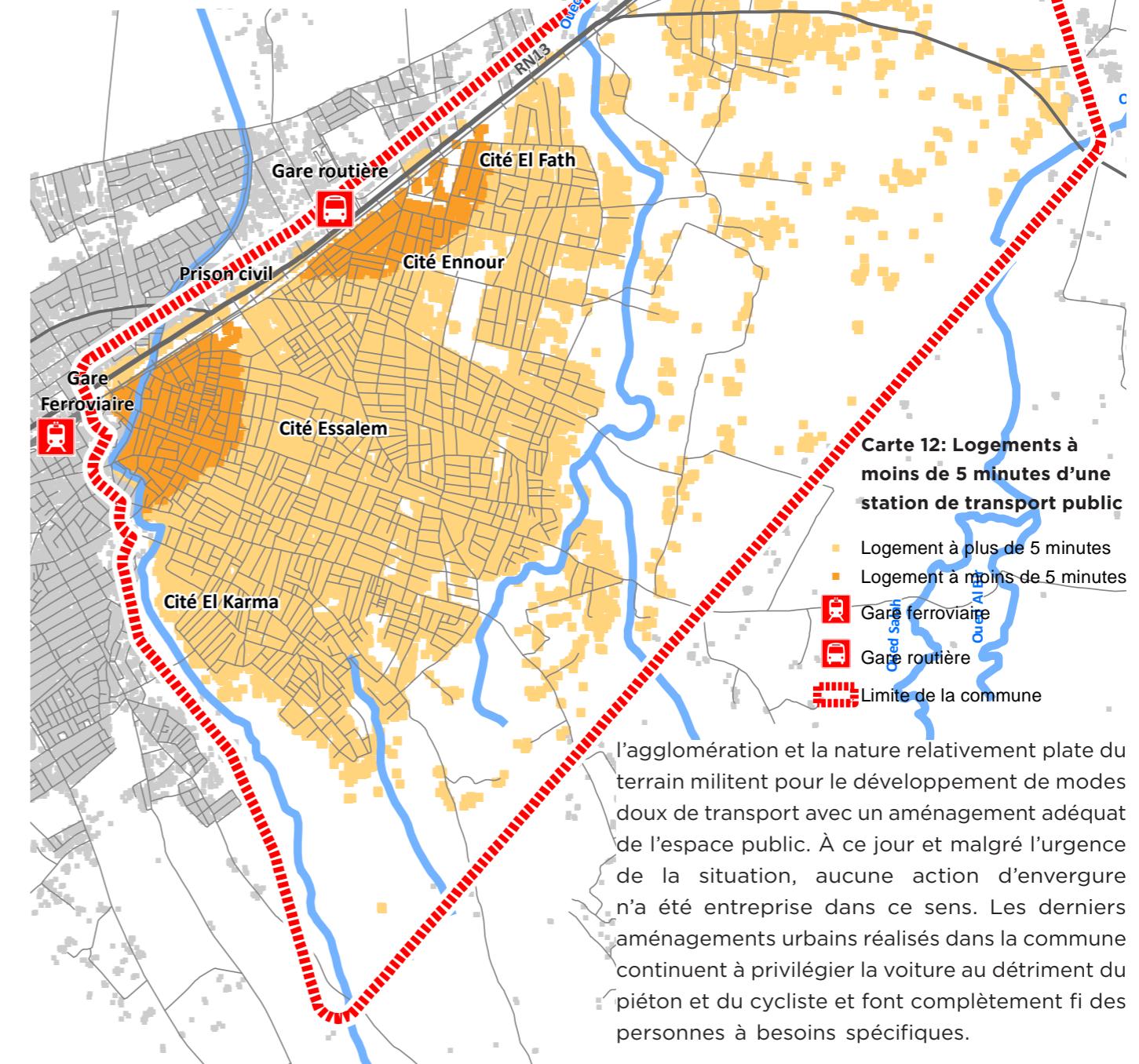
l'agglomération de Kasserine aux principaux pôles urbains littoraux du pays et la ligne de chemin de fer numéro 11, aujourd'hui désaffectée, qui connectait l'agglomération au Sahel.

Loin d'être vécues comme des opportunités, ces infrastructures participent, pour les habitants, à l'enclavement de la commune et amplifient les difficultés d'accès aux zones d'emploi et aux services de la grande agglomération kasserinoise, le manque d'ouvrages de franchissement en étant la principale raison.

In fine, la défaillance du système de transport impacte fortement les ménages d'Ennour en termes de temps et d'énergie dépensés pour les trajets quotidiens ainsi qu'en termes de sécurité, car obligés d'utiliser des moyens de transports clandestins de transport ou les deux roues pour lesquels les infrastructures routières ne sont pas adaptées. Ainsi, en 2022, la délégation a connu 2 morts dans des accidents impliquant systématiquement une motocyclette entrée en collision avec une voiture⁷⁵.

Si nous considérons l'échelle régionale, les déplacements des habitants d'Ennour concernant des territoires plus vastes, avec 42 morts en 2022, Kasserine est parmi les régions qui comptent le plus grand nombre de morts par accident de la route par habitant en Tunisie. Cela fait souvent les gros titres de la presse nationale avec des accidents tragiques impliquant des ouvriers ou des fonctionnaires morts en route pour leur travail.⁷⁶

La commune a ainsi un grand retard à combler dans le domaine du transport. Sa configuration urbaine d'origine anarchique, ne permettant pas de dégager les emprises pour des lignes de transport classiques (voies étroites), appelle à l'innovation en termes de modalités de transport à mettre en place. Sa proximité avec le centre de



**La RN 13 et la voie ferrée désaffectée
tangentes à la commune avec un effet de
barrière contraignant.**

Photo : Auteur 2024





Renforcer l'urbanisation inclusive et durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains.

Les dernières estimations pour 2022 montrent qu'Ennour est habitée par 43 761 individus⁷⁶ logeant dans 11 072 logements. Si l'on considère la surface urbanisée de la commune, la densité de logements serait alors de 28 logements à l'hectare.

Rétrospectivement, depuis 2011, le rythme de consommation des terres par l'urbanisation a été beaucoup plus rapide que la croissance de la population. En effet, l'analyse des images satellites montre une croissance spatiale moyenne de plus de 1,9% par an alors que la croissance démographique s'est limitée à 0,9% par an (calculée sur la base des chiffres de l'INS : RGPH 2004 - 2014 - estimation 2022). Cet écart est dû au fait que la croissance spatiale a été l'unique fait des lotissements informels composés exclusivement de logements individuels, gros consommateurs de foncier (telle que révélée par les images satellites). Cet écart est aussi dû au fait que cette expansion spontanée s'est faite exclusivement par la périphérie, en tache d'huile, sans l'intégration de la régénération urbaine comme mode de production de la ville.

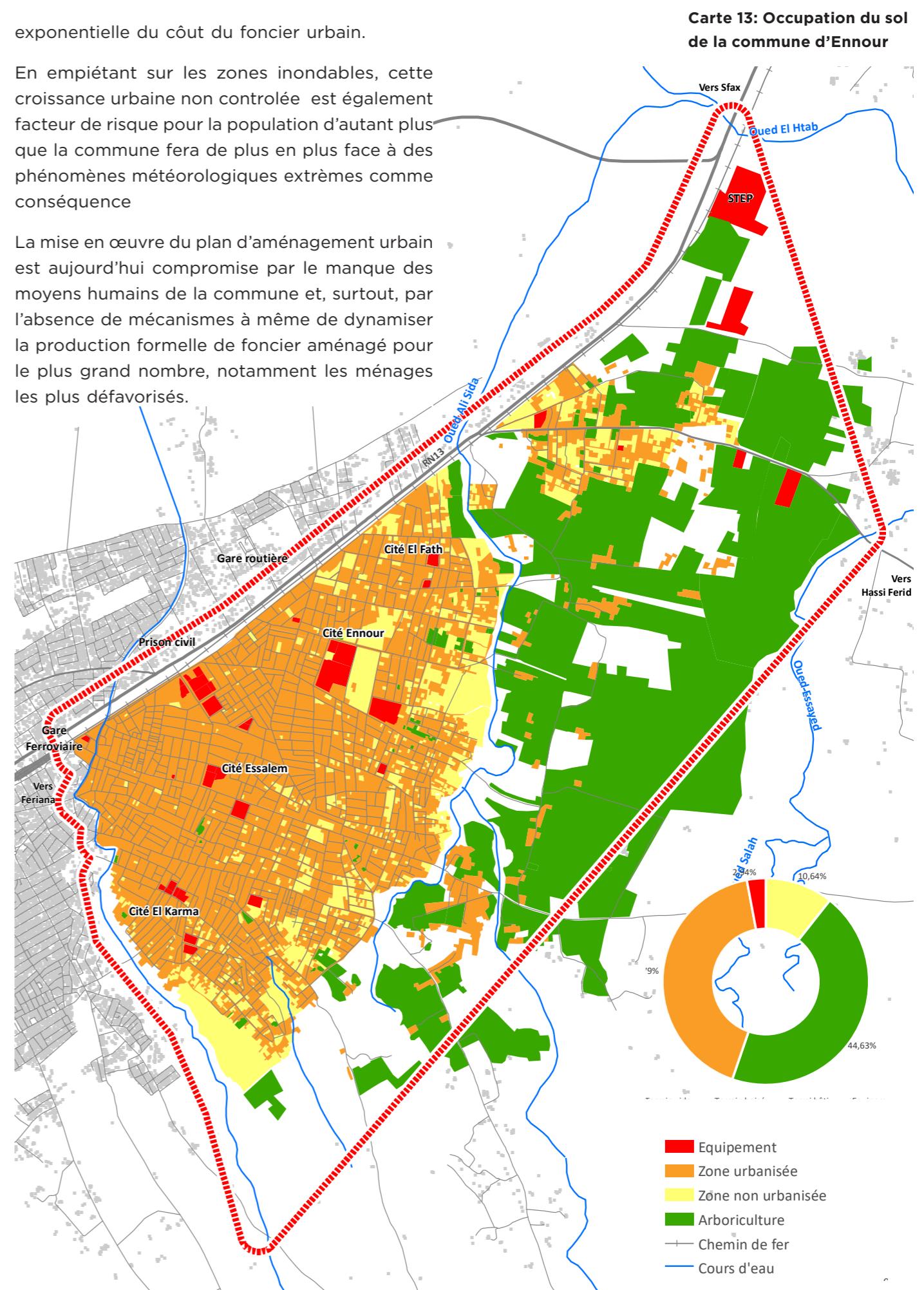
La commune est pourtant couverte par un plan d'aménagement urbain (PAU) établi pour l'ensemble de l'agglomération de Kasserine en 2010 dans le cadre d'une démarche de concertation interacteurs et participative. Tout en régularisant la situation des anciens quartiers spontanés stabilisés, le PAU fixe les règles et servitudes d'utilisation des sols pour les nouvelles extensions en prenant en considération la capacité d'accueil de l'infrastructure et des équipements collectifs existants et projetés, la qualité des sols, les risques naturels éventuels et les facteurs environnementaux.

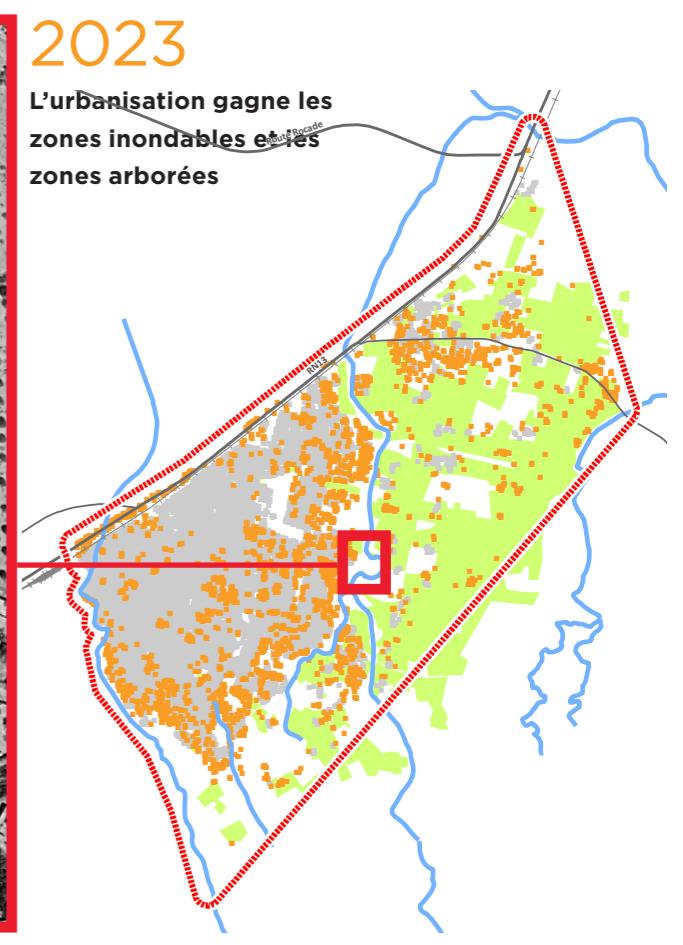
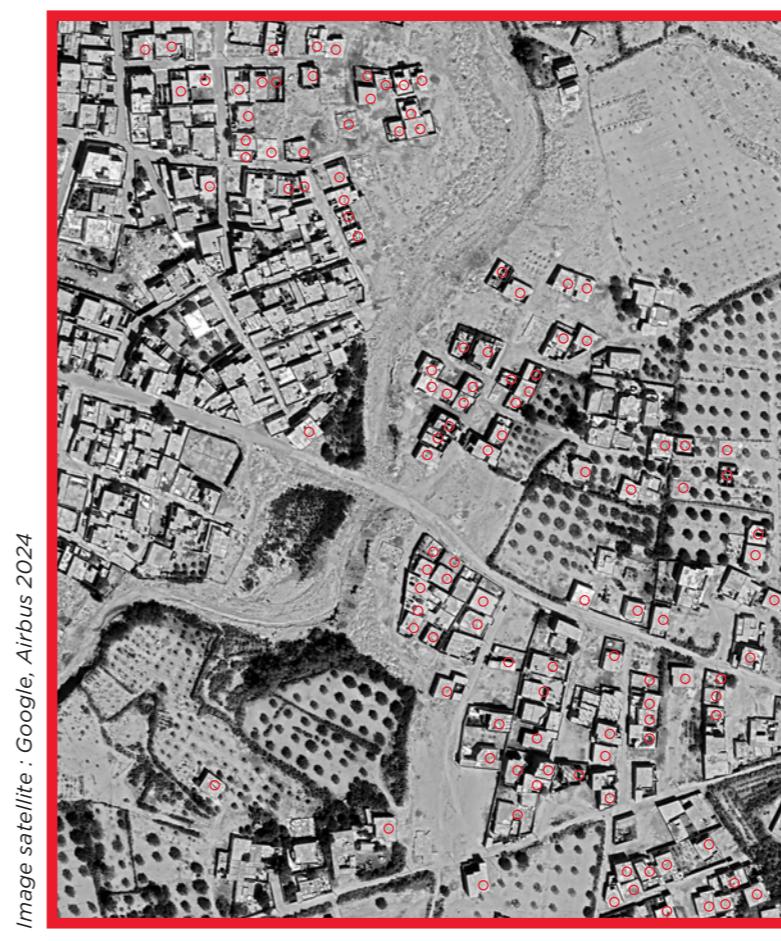
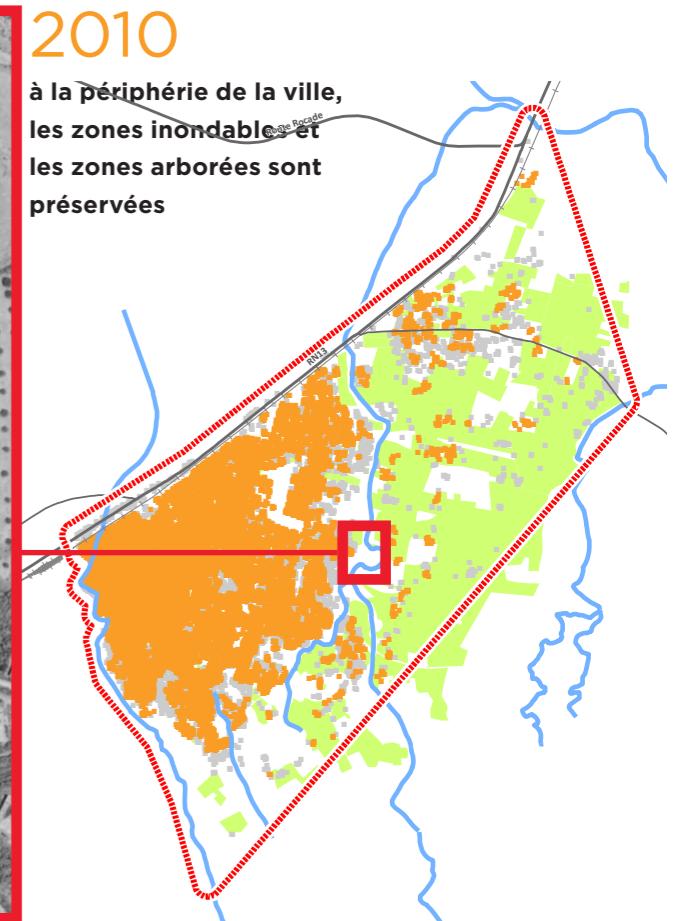
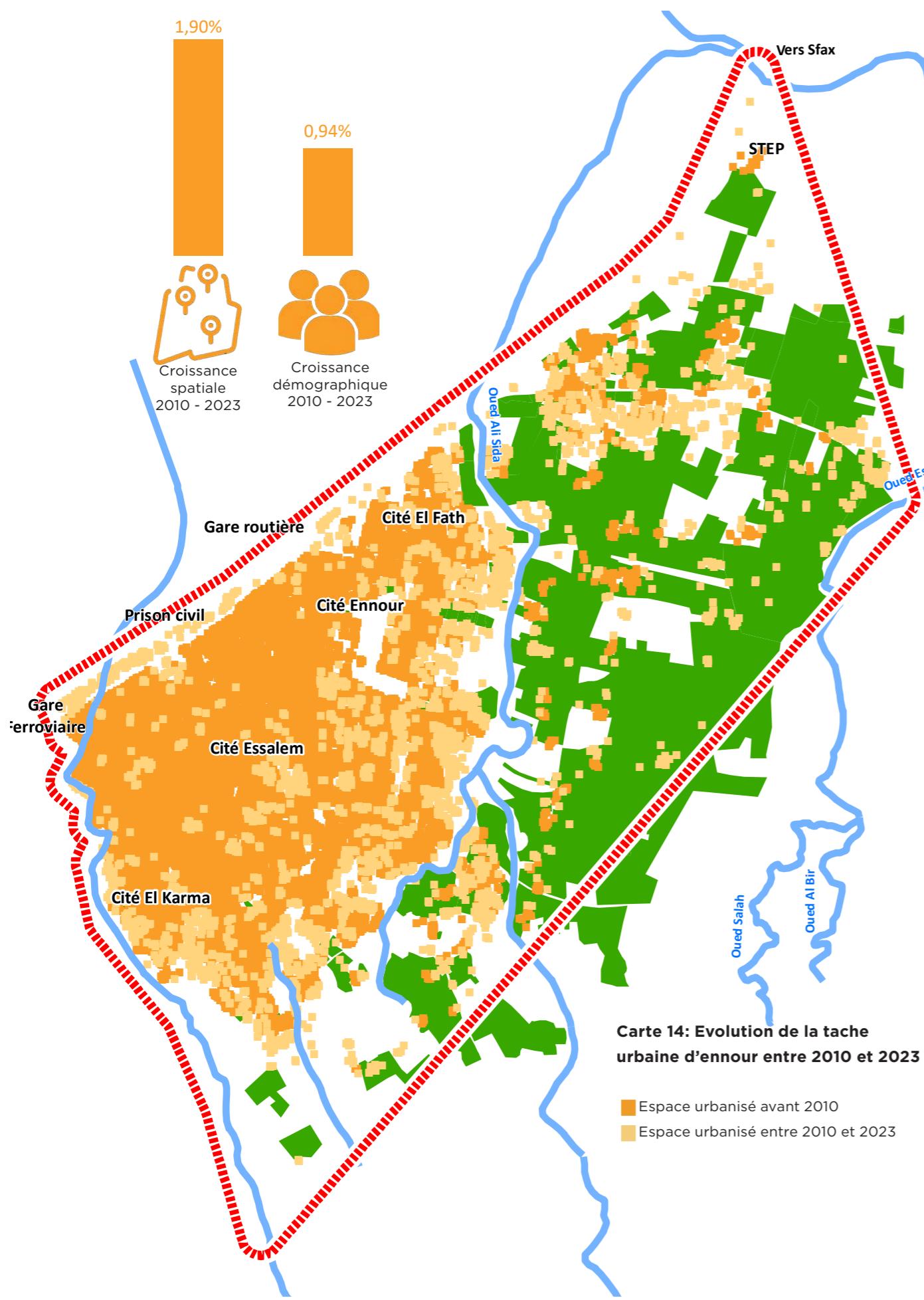
Avec son mode de croissance, l'urbanisation d'Ennour a déjà dépassé les limites fixées par le plan d'aménagement urbain en débordant sur les terres agricoles périphériques et sur les servitudes des cours d'eau réputés inconstructibles. Ainsi, entre 2010 et 2023, la commune a perdu plus de 25% de son territoire agricole au profit de nouvelles installations résidentielles⁷⁷ amorçant un phénomène de mitage qui risque de s'accélérer dans les années à venir étant donné l'augmentation

exponentielle du coût du foncier urbain.

En empiétant sur les zones inondables, cette croissance urbaine non contrôlée est également facteur de risque pour la population d'autant plus que la commune fera de plus en plus face à des phénomènes météorologiques extrêmes comme conséquence

La mise en œuvre du plan d'aménagement urbain est aujourd'hui compromise par le manque des moyens humains de la commune et, surtout, par l'absence de mécanismes à même de dynamiser la production formelle de foncier aménagé pour le plus grand nombre, notamment les ménages les plus défavorisés.







Réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets.

Dans la commune d'Ennour, le taux de couverture par le réseau d'assainissement des eaux usées est de 94,3% et le taux de traitement des eaux collectées est de 100%⁷⁸ ce qui témoigne de bonnes performances dans le domaine.

La situation est par contre beaucoup plus nuancée en termes de gestion des déchets solides. En effet, avec une couverture d'à peine 60% par le service de ramassage, la multiplication des points noirs dans la ville (10 recensés en 2023) et l'absence d'une décharge contrôlée pour le dépôt des déchets collectés⁷⁹, la commune fait face à une situation préoccupante sur le plan environnemental. Les déchets sont soit laissés sur place (35% des déchets ménagers ne sont pas collectés) causant un risque pour l'environnement.

À cause de la faible efficacité du système public de ramassage, la population, par ses propres moyens et sans contrôle, procède soit à l'incinération des tas d'ordures soit à leur dépôt dans le lit de l'oued entourant la ville augmentant le risque de colmatage des ouvrages de drainage et donc le

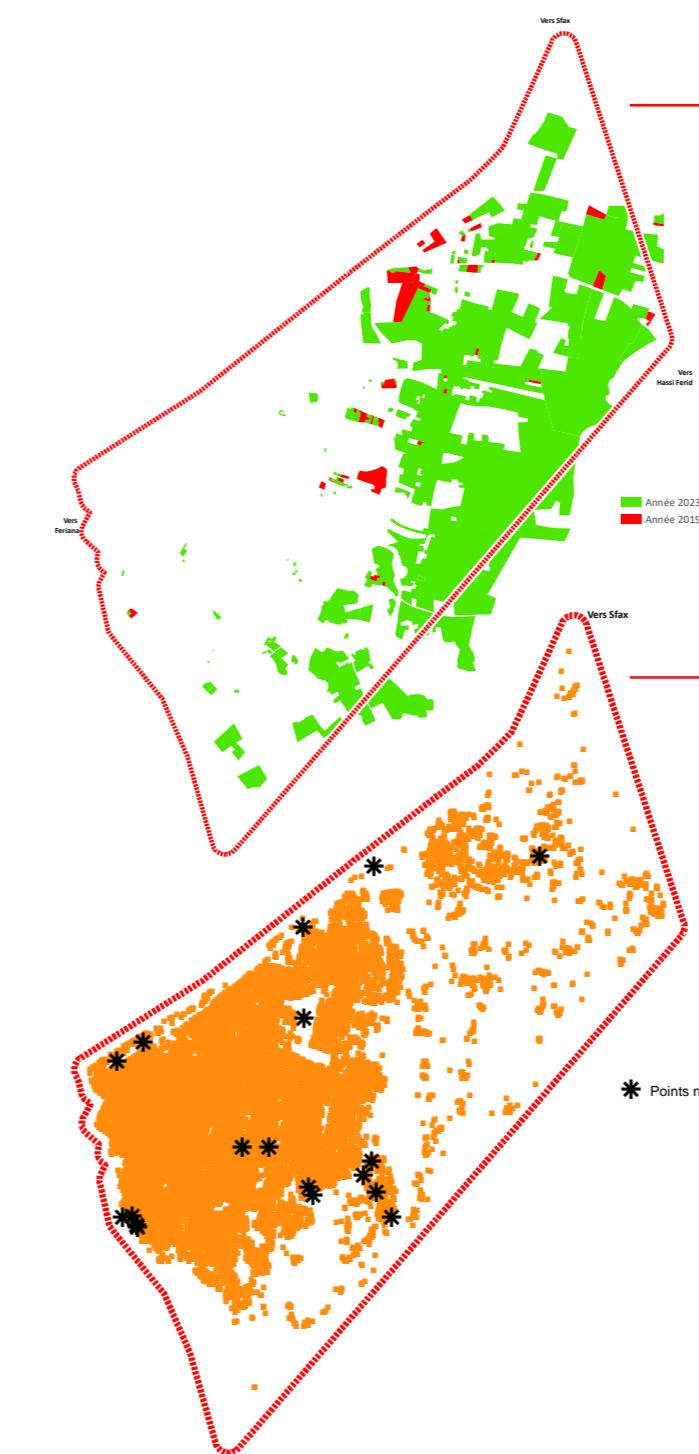
risque d'inondation.

À une autre échelle, la commune se trouvant dans l'aire d'influence de la Société nationale de cellulose et de papier alfa (SNCPA) située à 2 km à l'ouest de la ville est concernée par les

Oued Ali Sida encombré par les déchets



Photo : Auteur 2024



26%
De la superficie
boisée perdue entre
2010 et 2023

35%
des déchets ménagés
ne sont pas collectés
provoquant la
prolifération des
points noirs dans la
ville et à ses alentours

rejets de celle-ci. Utilisant du mercure et du chlore dans son processus de production, la SNCPA est responsable de nombreux rejets toxiques dans l'air et dans les cours d'eau menaçant directement la population d'Ennour. Les habitants de la commune ont exprimé leur préoccupation à ce sujet et ont témoigné d'épisodes récurrents de dégagement de fumées toxiques qui ont atteint leurs quartiers.

Face à ces risques environnementaux, l'enjeu pour la commune se situe à quatre niveaux :

1. Améliorer l'efficacité de son système de collecte et de gestion des déchets ménagers et nouer des partenariats solides avec les communes avoisinantes pour traiter la question dans le cadre d'une vision et d'efforts intercommunaux.

2. Améliorer la résilience de son territoire en préservant ses espaces boisés et en protégeant ses cours d'eau des rejets anarchiques.
3. Mettre en place des mécanismes de mesure et de suivi et d'alerte concernant la pollution à l'échelle locale.
4. Nouer des partenariats avec l'ensemble des acteurs pour traiter les questions liées à la pollution d'origine industrielle.



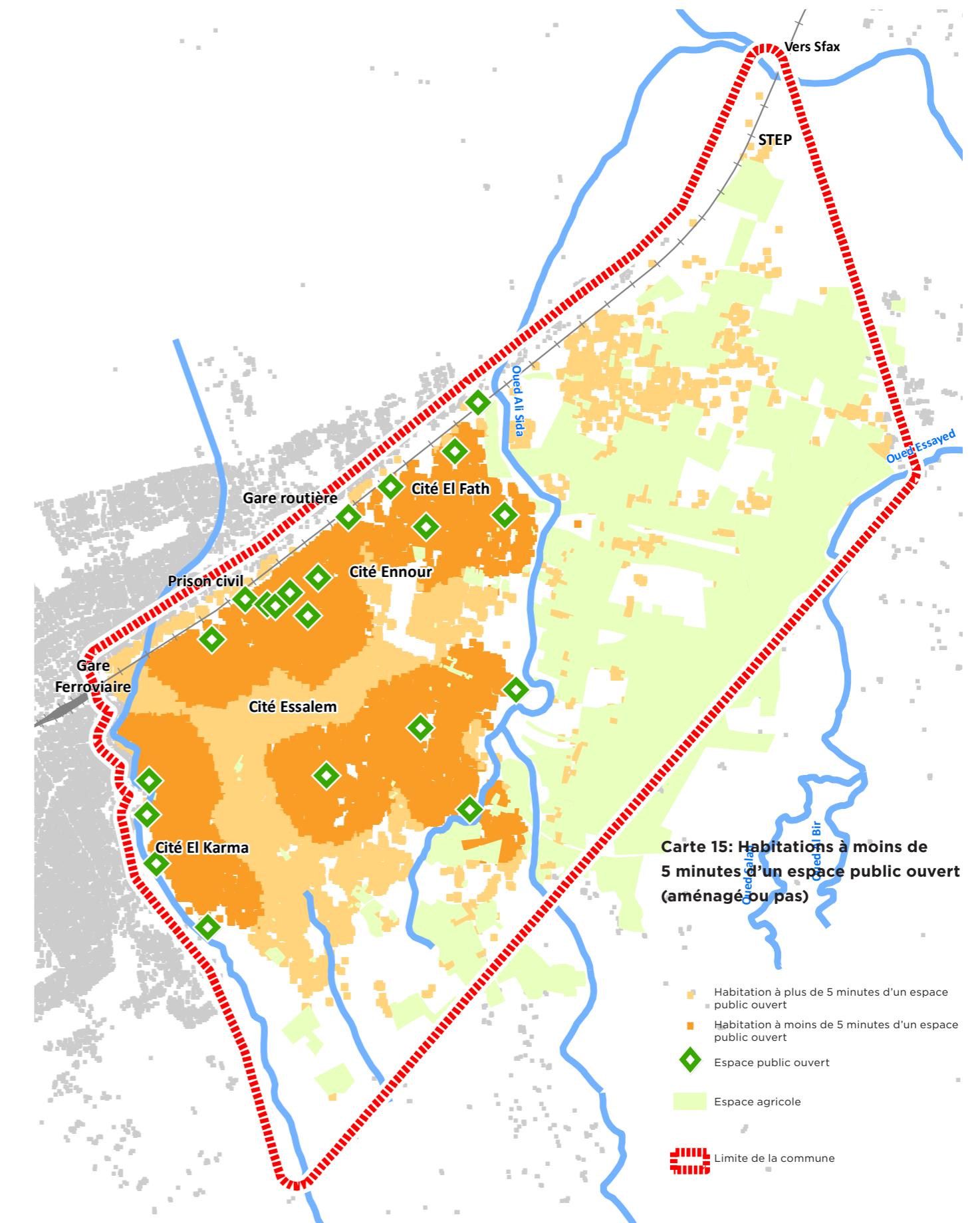
Assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs

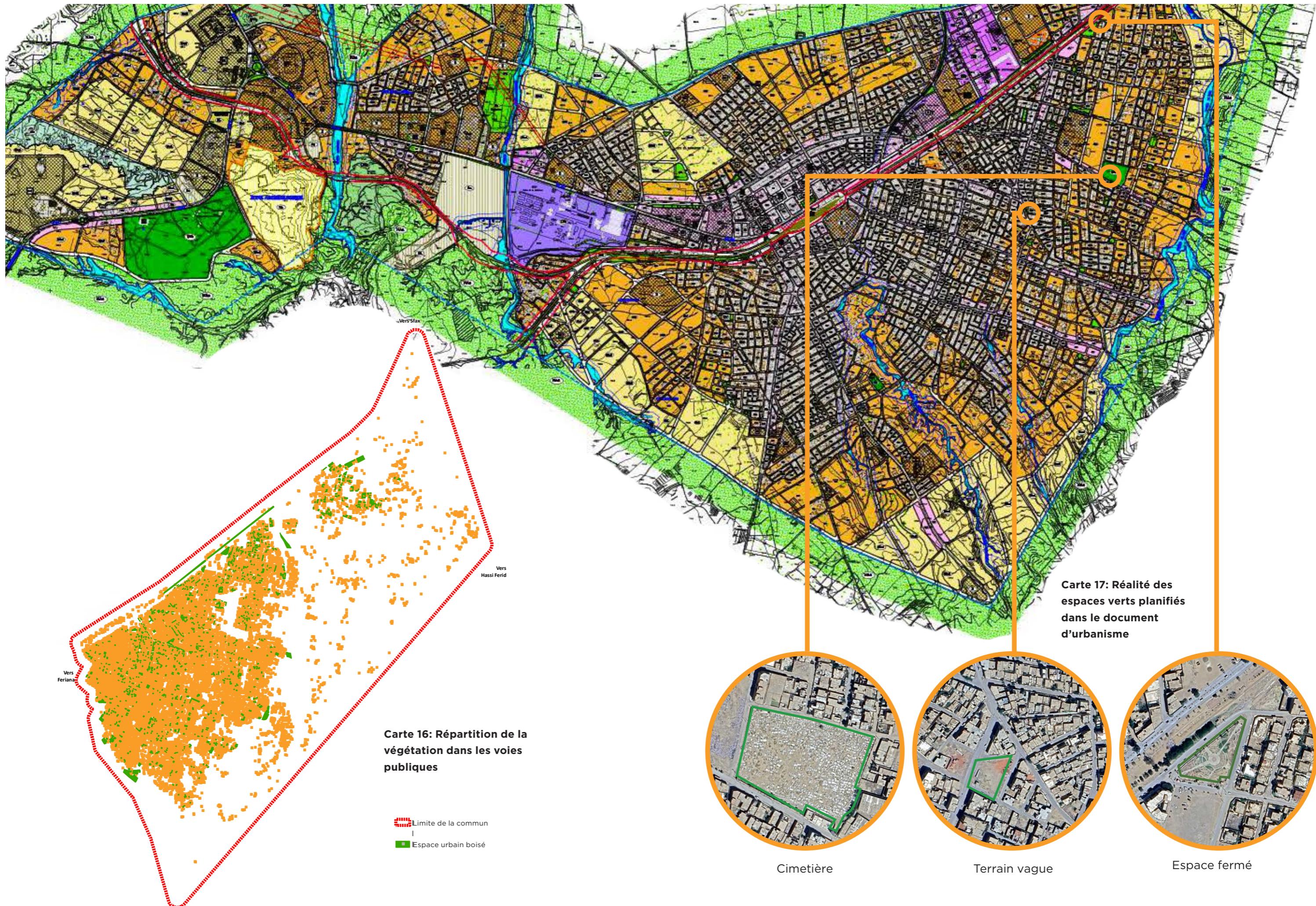
Si l'on se rapporte à la grille d'équipement à l'œuvre en Tunisie⁸⁰, la commune devrait avoir 9 espaces verts totalisant 3 ha. En plus, la taille de la commune et son statut administratif lui permettent de prétendre à la programmation d'un parc urbain de 3 Ha minimum. Or, dans les faits, la zone urbanisée de la commune d'Ennour ne compte pratiquement aucun espace vert. Le plan d'aménagement de la commune, établi sur un territoire déjà urbanisé, s'est confronté à l'absence de foncier pour programmer ces espaces verts. Les rares poches d'espaces verts qui y sont planifiés occupent des terrains résiduels qui n'ont pas été aménagés et sont devenus une source de nuisance pour la population (points noirs de dépôt d'ordures ménagères, délinquance, animaux errants...). La plus grande emprise d'espace vert portée au PAU s'avère en plus être le cimetière.

Le seul espace vert aménagé de la commune est un espace résiduel du lotissement formel « cité des juges » situé en périphérie. Clôturé et aménagé sommairement, l'espace est faiblement fréquenté et n'a pas été adopté par les riverains.

De manière générale, l'espace public dans la commune se limite à la voirie urbaine. D'emprise réduite, les voies sont presque exclusivement aménagées pour la circulation véhiculaire avec des trottoirs très étroits ou inexistant, qui occupent l'espace « non circulable » entre les façades et la chaussée et qui est soit accaparé par les réseaux publics (mâts électriques, éclairage public, panneaux signalétiques) soit par un usage privatif (étalages, terrasses de cafés, stationnement...). Les personnes à besoins spécifiques ne peuvent s'y déplacer en autonomie.

Enfin, en termes de sécurité, la majorité des femmes et une bonne partie des hommes interrogés disent ne pas se sentir en sécurité dans l'espace public. Pour eux, l'espace public est l'espace de l'agressivité physique et verbale, de la délinquance et de la marginalité.







Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale.

En termes de planification, le code de l'urbanisme et d'aménagement du territoire en vigueur en Tunisie (Loi n° 94-122 du 28 novembre 1994) fixe les règles à suivre pour l'organisation et l'exploitation optimales de l'espace, la planification, la création et le développement des agglomérations urbaines. Cela doit permettre d'améliorer le cadre de vie des citoyens, d'assurer l'exploitation rationnelle des ressources, de protéger les sites naturels et culturels, d'assurer la sécurité et la santé publique et de garantir une répartition rationnelle entre les zones urbaines et rurales. Une harmonisation est recherchée entre développement économique, développement social et équilibres écologiques, en vue de garantir un développement durable et le droit du citoyen à un environnement sain.

Pour y parvenir, le Code de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme (CATU) préconise que la planification territoriale se fasse à travers l'imbrication de documents qui vont de l'échelle nationale jusqu'à l'échelle locale dans une logique de conformité ascendante.

La commune d'Ennour est concernée par cet arsenal de documents de planification, car couverte par (de manière descendante) :

1. Le schéma directeur de l'aménagement du territoire national (SNAT) établi en 1997
2. [Le schéma directeur d'aménagement de la région économique du Nord-Ouest \(SDARECO\)](#), établi en 2009.
3. [Le schéma directeur d'aménagement et de développement \(SDAD\) du gouvernorat de Kasserine](#), établi en 2016.
4. Le plan d'aménagement urbain (PAU) de l'agglomération de Kasserine établi en 2010.

L'ensemble de ces documents, établis dans le cadre d'une démarche concertée inter-acteurs, ont visé un développement territorial harmonieux dans le respect des équilibres et dans la promotion des complémentarités entre milieu urbain et milieu rural. Le développement durable est une ligne directrice pour ces documents depuis l'adhésion du pays au programme de développement durable



Image satellite : Google, Airbus 2024

à l'horizon 2030 qui a précédé l'établissement du SNAT. Or, force est de constater que les acteurs territoriaux d'Ennour ont été dans l'incapacité d'opérationnaliser au niveau local ces documents proactifs de planification et d'aménagement. Les études d'évaluation dans le domaine menées à l'échelle nationale, pointent du doigt 3 dysfonctionnements structurels qui mènent à cette situation :

1. La dichotomie aménagement/développement, avec une sectorisation poussée et une faible territorialisation de l'action publique. L'investissement public est planifié de manière sectorielle à travers des mécanismes ne respectant pas les normes programmatiques spatiales et ne cadrant pas, dans la majorité des cas, avec les orientations territoriales promues par les documents de planification spatiale.
2. L'inadaptation des outils et la faiblesse des dispositifs de suivi, d'évaluation et de contrôle. En effet, les outils de planification

se révèlent être trop rigides et non adaptables à un contexte en perpétuel changement. L'absence de mécanismes et de moyens de suivi, d'évaluation et d'adaptation font que les documents se retrouvent rapidement dépassés par la réalité du terrain et donc impossibles à mettre en œuvre.

3. La faiblesse des moyens des communes et la faible maîtrise du foncier qui compromettent largement la mise en œuvre des plans d'aménagement notamment pour la réalisation des équipements sociocollectifs programmés et l'aménagement d'espaces publics.

Ce dernier point touche particulièrement la commune d'Ennour dont le budget est très faible (2 967 916 DT en 2020)⁸¹ et couvre à peine ses dépenses de fonctionnement (1 894 130 DT pour la même année) et dont les réserves foncières sont quasi inexistantes. L'enjeu dans le domaine est de renforcer les capacités techniques et financières de la commune ainsi que sa capacité à constituer des réserves foncières.

Schéma National d'Aménagement du Territoire National

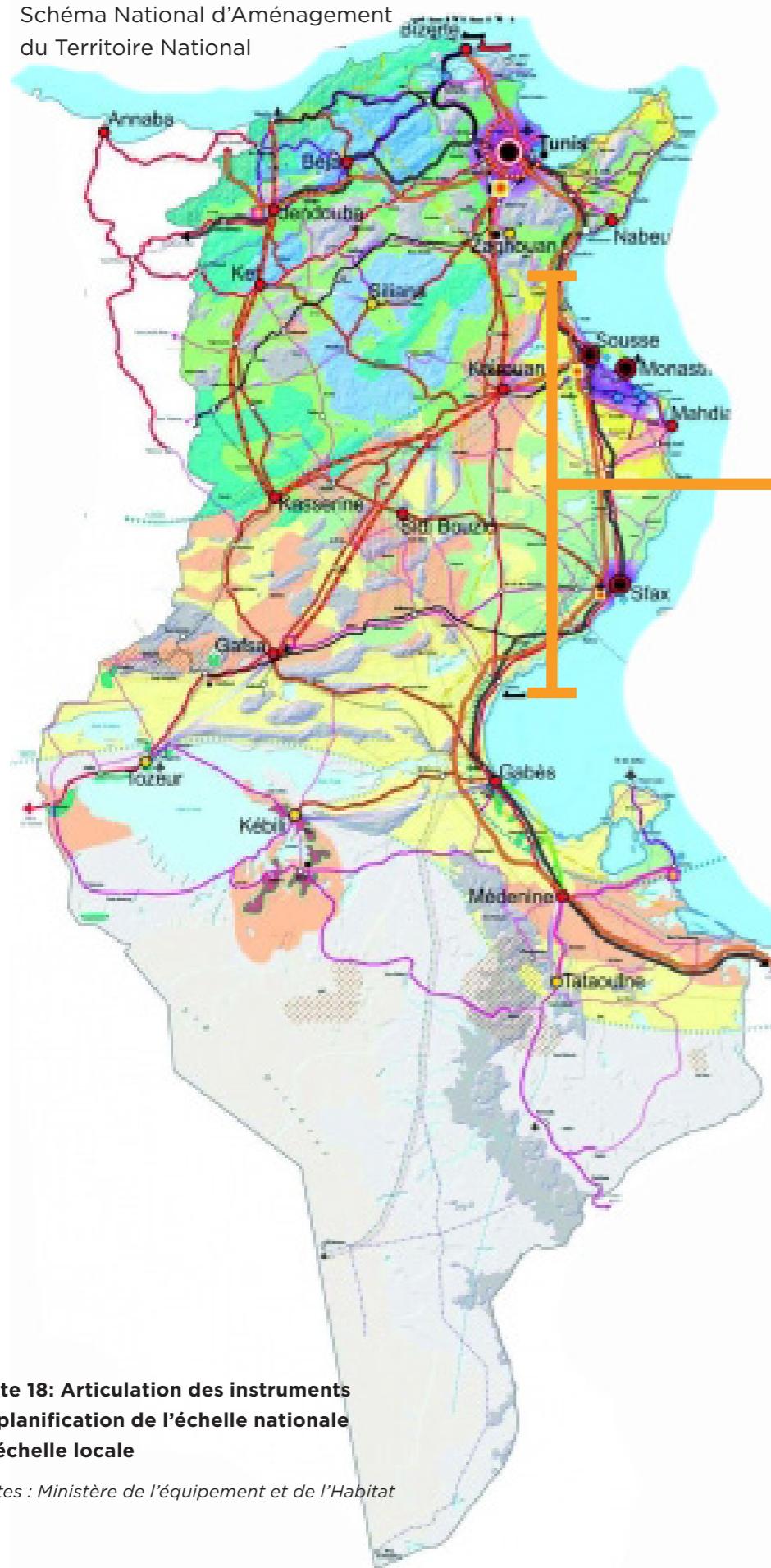


Schéma Directeur d'Aménagement de la Région économique du Centre Ouest

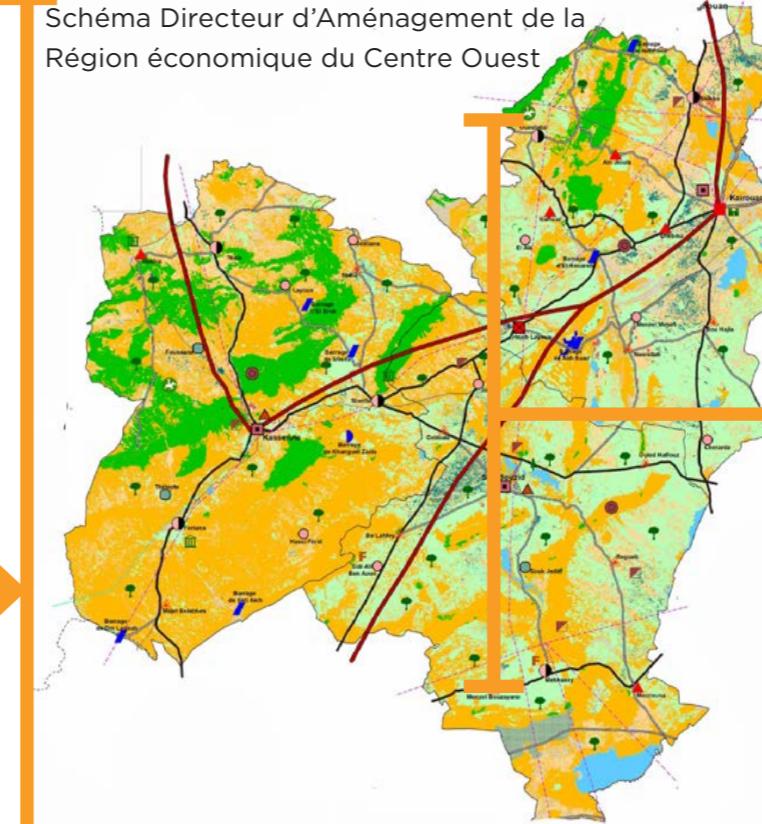
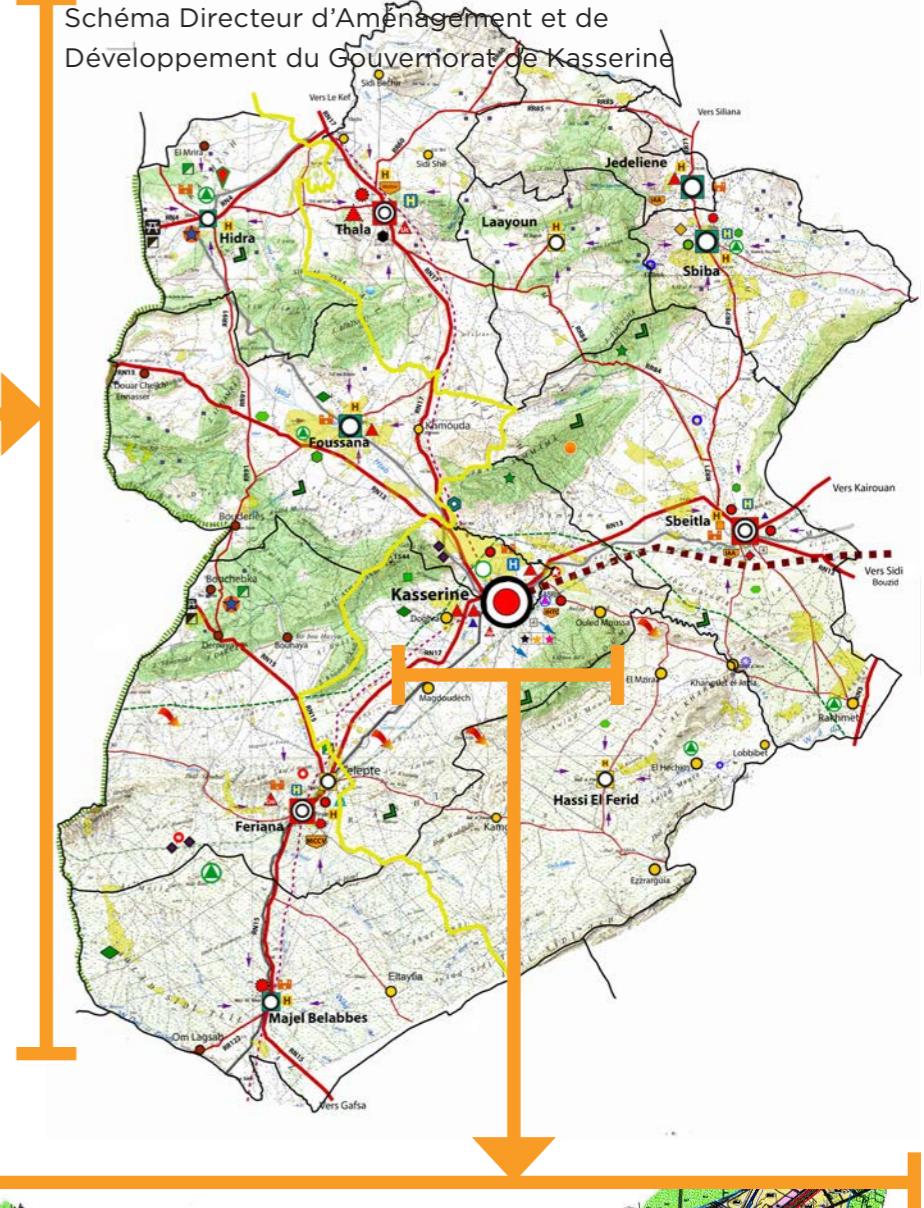


Schéma Directeur d'Aménagement et de Développement du Gouvernorat de Kasserine



Carte 18: Articulation des instruments de planification de l'échelle nationale à l'échelle locale

Cartes : Ministère de l'équipement et de l'Habitat

Plan d'Aménagement Urbain de l'agglomération de Kasserine



**LES ODD 1, 2, 3, 4,
5, 6, 8, 13 et 15 EN
BREF**



ODD 1— Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde.

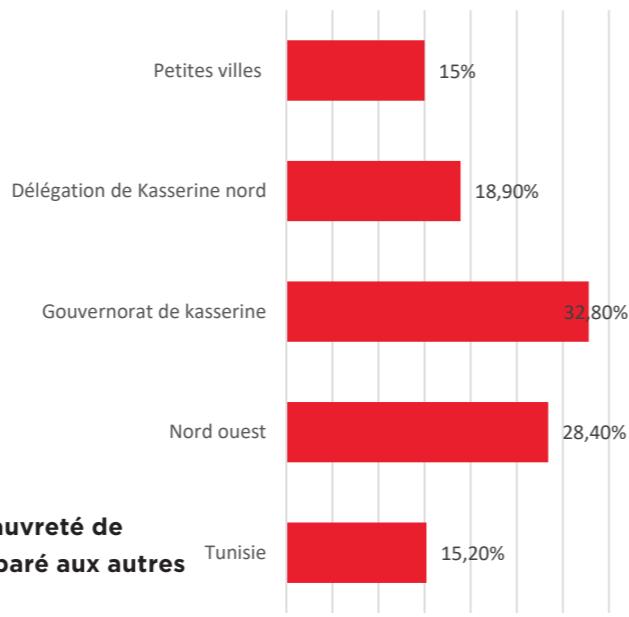
La commune d'Ennour fait partie de l'une des régions les plus pauvres de la Tunisie. Avec un taux de pauvreté de 32,8%, un indice de pauvreté multidimensionnelle de 0,2204 et un taux de pauvreté multidimensionnelle de 56,24%, le gouvernorat de Kasserine est classé avant-dernier à l'échelle nationale en termes de pauvreté, juste devant la région de Kairouan⁸².

À l'intérieur de la région, des écarts importants sont observés entre les délégations rurales périphériques, classées parmi les plus pauvres de Tunisie avec des taux qui dépassent les 50% et les délégations urbaines centrales, parmi lesquelles Kasserine nord, abritant la commune d'Ennour, dont le taux plafonne à 18,9%, soit le taux le plus faible de la région, mais largement supérieur au taux observé au niveau des petites villes en Tunisie (15%). Cette situation s'est certainement aggravée avec le COVID-19 dont les impacts économiques ont fait progresser le taux de pauvreté monétaire à l'échelle nationale de 15,2% à 19,2%.⁸³

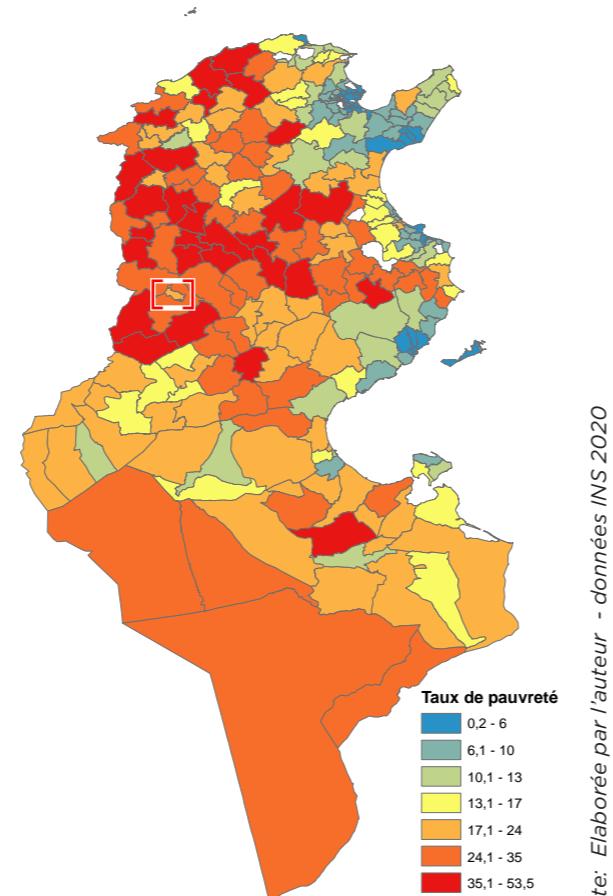
Cet écart est l'une des causes des flux migratoires intérieurs qui ont alimenté l'habitat informel d'Ennour.

L'économie locale est faiblement diversifiée et largement dominée par les activités informelles ce qui impacte fortement sa capacité à créer de la richesse et à offrir des emplois stables pour les ménages ainsi que sa résilience face aux chocs économiques et sociaux.

Figure 17: Taux de pauvreté de Kasserine Nord comparé aux autres territoires du pays⁸⁴



Carte 19: Taux de pauvreté par délégation en 2015⁸⁵



ODD 2— Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable

Globalement, Ennour se situe dans une vaste région où la prévalence de l'insuffisance pondérale sévère est la plus élevée du pays avec un taux de 0,9 selon le MICS 2018 contre 0,6 à l'échelle nationale. Cette situation par rapport à la faim est confirmée par le budget moyen consacré à l'alimentation dans la région et qui est le plus bas du pays avec 1199,327 dinars par ménage et par an contre 1645,202 à l'échelle nationale (enquête consommation et niveau de vie INS 2021). La pauvreté, l'enclavement et l'archaïsme des méthodes agricoles employées dans le milieu rural sont en partie responsables de cette situation à l'échelle de la grande région.

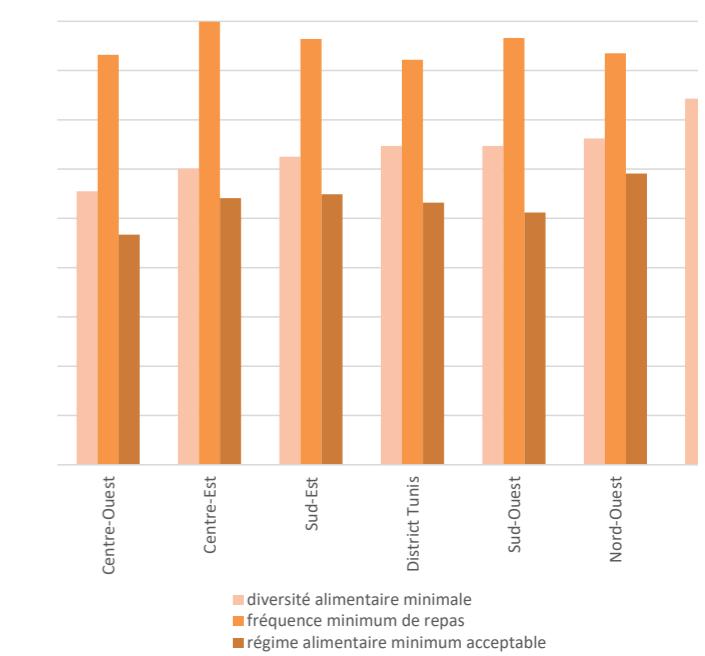
Ce constat est cependant à nuancer pour le milieu urbain. En effet, avec une prévalence de l'insuffisance pondérale juvénile légère de l'ordre de 17%, modérée de 0,27% et grave de 0%⁸⁶, la commune d'Ennour semble être dans la moyenne nationale. Les habitants interrogés en atelier⁸⁷ affirment ne jamais avoir senti la peur de manquer de nourriture, même pendant la période de confinement liée au COVID-19. En effet, malgré les forts taux de pauvreté et de chômage, la population d'Ennour profite de circuits de distribution formels et informels qui proposent, à proximité, des produits alimentaires abordables, car soit subventionnés, soit issus de la contrebande frontalière avec l'Algérie.

La situation est cependant fragile et les évènements récents à l'échelle internationale et nationale, ainsi que la longue période de sécheresse qu'a connue la région ont induit des pénuries à répétition des produits de base et des produits subventionnés menaçant de faim les ménages les plus vulnérables.

Pour ne pas être tributaire des marchés internationaux des denrées alimentaires, et pour améliorer sa résilience dans le domaine, Ennour devra développer son agriculture de proximité et les circuits courts de distribution. Or l'urbanisation et le mitage des terres agricoles périphériques ont déjà réduit les terres agricoles de 25% entre 2010 et 2023.



Figure 18: Qualité alimentaire par région





ODD 3—Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges.

En termes d'infrastructures sanitaires, la commune est équipée d'un centre de santé de base, d'un centre intermédiaire et d'un centre de protection maternelle et infantile prodiguant l'ensemble des activités curatives et préventives courantes. Les habitants de la ville sont en moyenne à moins de 2 km du centre de santé le plus proche⁸⁸, et 26% de la population en est à moins de 5 minutes à pied⁸⁹. Pour les soins spécialisés, les soins d'urgence et les soins nécessitant une hospitalisation, les habitants sont orientés vers l'hôpital régional de Kasserine distant de 5 km.

Malgré cette couverture relativement bonne, les indicateurs de l'état de santé de la population sont en deçà des attentes. Bien que l'on ne dispose pas à l'échelle locale des indicateurs épidémiologiques et de ceux des causes de la mortalité, nous pouvons préjuger de la difficulté à atteindre les objectifs de l'ODD 3 à travers quelques chiffres révélateurs. En effet, à titre d'exemple, même si 100% des naissances dans la commune sont protégées (assistées médicalement), seuls 43,5% des femmes ont été suivies par au moins une consultation prénatale⁹⁰. La mortalité infantile est également préoccupante avec un taux de 23,6 pour mille contre 14,1 à l'échelle nationale⁹¹. De même, la prévalence de maladies non transmissibles semble élevée. L'examen des données relatives aux prescriptions médicales montre qu'à Ennour, celles de médicaments cardio-vasculaires et d'antihypertenseurs sont les plus élevées de la circonscription⁹². Enfin, les témoignages recueillis en atelier montrent que la commune est particulièrement touchée par les conduites addictives avec une consommation de plus en plus importante de substances psychoactives, notamment les stupéfiants et l'alcool par les jeunes

en situation de précarité économique.

Sans être catastrophique, car supportée par un système de santé publique solide et un système de sécurité sociale qui couvre toutes les tranches de la population, la situation de la santé à Ennour semble être en deçà des performances nationales. Cette situation est imputable essentiellement à (selon les entretiens menés dans le cadre de l'élaboration du RLV) :

1. Un problème de fonctionnement des équipements de santé. Sous-dimensionnés à cause probablement de l'expansion anarchique et rapide de la ville. Les ESB y souffrent du sous-effectif et du sous-équipement. À Ennour, le nombre de consultations par médecin et par jour est de 56 consultations, soit le nombre de consultations le plus élevé de l'agglomération de Kasserine⁹³. A titre de comparaison, le CSB du centre-ville n'enregistre que 19 consultations par médecin et par jour.
2. Un problème de niveau, de qualité et d'hygiène de vie avec de mauvaises habitudes alimentaires (manque de variété, nourriture non équilibrée, nourriture transformée...) induits par les faibles moyens des ménages et peu d'activités en plein air à cause de la forte densité urbaine, l'absence d'espaces publics et l'absence d'espaces de récréation.



ODD 4—Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.

Selon le dernier recensement de la population de 2014, le taux d'analphabétisme des 15 - 29 ans à Kasserine nord, à laquelle appartient la commune d'Ennour, était de 4,69% (3,51% pour les garçons et 5,85% pour les filles) taux largement supérieur au taux du milieu urbain à l'échelle nationale qui n'était alors que de 2,37% (2,09% pour les garçons et 2,64% pour les filles). Avec 10 écoles primaires et un collège public, Ennour bénéficie, à l'image de l'ensemble du pays, d'une offre de proximité dense en enseignement de base avec une éducation obligatoire et gratuite aussi bien pour les garçons que pour les filles.

Les efforts entrepris dans ce sens ont permis à la délégation d'enregistrer des avancées indéniables en termes d'éducation de base avec un taux de scolarisation pour l'année scolaire 2022 - 2023 de 95%⁹⁴. Cependant, la situation est plus nuancée en termes de performances avec un taux d'achèvement du primaire à l'échelle régionale de 84,5% contre 90,4% l'échelle nationale. Les habitants de la commune ont pointé du doigt, parmi d'autres facteurs expliquant cette situation, le manque de places en classes préparatoires publiques pénalisant l'intégration des enfants les plus défavorisés. Cette constatation est confirmée par les chiffres à l'échelle régionale qui révèlent un taux de couverture par les classes préparatoires de 39,4% (2017 - 2018) contre 51% à l'échelle nationale pour la même période⁹⁵.

À l'autre bout du cycle de base, deux chiffres sont à retenir, le premier est celui de l'abandon scolaire, dont le taux régional est parmi les plus élevés du pays (2,3% contre 1% au niveau national) et le deuxième est le taux de réussite au baccalauréat

en session principale qui n'a été que de 39,63% en 2021 contre 44,3% à l'échelle nationale⁹⁶.

Cette faible performance du secteur de l'éducation s'explique en partie par les conditions socio-économiques qui poussent les jeunes à chercher rapidement un emploi. En effet, la nature de l'économie locale, marquée par l'informalité, offre de très faibles opportunités d'emplois qualifiés et engendre un très fort taux de chômage chez les diplômés du supérieur (31,15% en 2014 contre 18,5% en milieu urbain à l'échelle nationale⁹⁷) décourageant les jeunes à poursuivre leurs études.

Sortie d'école à la commune



Photo : Auteur 2024



ODD 5— Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.

À Kasserine Nord, bien que les femmes représentent 50,61% de la population active, celles-ci n'enregistrent qu'un taux d'activité de 31,94% et souffrent d'un taux de chômage de 40,24% loin des chiffres enregistrés par les hommes (respectivement 64,02% et 21,64%)⁹⁸. La situation est d'autant plus préoccupante que le taux de chômage des femmes de Kasserine-Nord est bien supérieur au taux de chômage des femmes du milieu urbain à l'échelle nationale (21,41%)⁹⁹. Employées essentiellement dans les secteurs de l'éducation, de la santé et des services administratifs (68,16% des femmes actives occupées contre 43,18% pour les hommes) et dans le secteur des industries manufacturières (14,54% contre 9,91% pour les hommes)¹⁰⁰, les femmes sont faiblement représentées dans les autres secteurs. Parmi les causes les plus évoquées par les femmes de la région pour expliquer l'abandon de leur travail, l'enquête nationale sur la violence à l'égard des femmes en Tunisie menée en 2010 pointe les conditions de travail en premier (38,9%) puis les contraintes de la vie conjugale et les enfants à élever (36,1%).

Malgré la panoplie de textes, de conventions et de traités adoptés à l'échelle nationale pour garantir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, la situation de la femme à Ennour est loin des objectifs fixés. En effet, la discrimination dont souffrent les femmes est liée à des facteurs culturels, d'autant plus qu'une grande partie de la population est d'origine rurale récente.

Au-delà du frein qu'ils constituent pour la participation des femmes à la vie économique, l'étude qualitative «Politique et jeunes femmes vulnérables en Tunisie» qui a porté, entre autres,

sur un échantillon de femmes de Kasserine nord confirme que les facteurs sociaux sont également un frein à leur participation à la vie politique. L'étude conclut que les aptitudes ou compétences acquises par l'éducation des femmes dans la région (taux de scolarisation plus élevé que celui des hommes aussi bien à l'enseignement de base qu'au supérieur) ne conduisent pas systématiquement à la participation dans la vie politique. Pour les auteurs, le contexte social renforce l'auto-exclusion et l'appétence pour la participation. L'espace de vie est également pointé du doigt par les auteurs comme déterminant dans l'auto-exclusion du politique par l'absence de locaux d'associations et d'espaces de rencontres.

En relation avec ce dernier point, les femmes d'Ennour sont également exclues de l'espace public. En effet, les femmes présentes en atelier¹⁰¹ ont évoqué un sentiment latent et généralisé d'exclusion et d'insécurité.



ODD 6— Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau.

Malgré son établissement d'origine informelle, la population de la commune d'Ennour bénéficie aujourd'hui d'un accès généralisé à l'eau potable à travers le réseau public (100% de taux de desserte en 2021 contre 94,3% en 2004 et 93,14% en 2014)¹⁰². Le droit à l'eau étant garanti par la loi¹⁰³, les freins administratifs relatifs à la conformité des permis de bâtir ont été levés pour l'octroi de branchements et des financements ont été mobilisés pour couvrir l'ensemble des quartiers informels par le réseau dans le cadre d'opérations de réhabilitation urbaine. La tarification de l'eau potable, établie à l'échelle nationale, permet en outre à toutes les catégories sociales d'avoir accès à un minimum vital, quels que soient leurs revenus (tarifs progressifs).

Le constat est le même pour l'assainissement liquide. Avec une couverture de 94,3% (contre 86,48% en 2014 et 80,6% en 2004)¹⁰⁴ l'assainissement liquide est quasi généralisé dans la commune. Seuls subsistent les logements érigés en dehors de la zone urbanisée sur les terres agricoles ou ceux dont le branchement présente des contraintes techniques générant un cout de branchement exorbitant (contre-pente). Ces derniers sont assainis à travers des systèmes individuels non contrôlés.

100% des eaux usées collectées dans la commune sont traitées¹⁰⁵ dans la station d'épuration de Kasserine située sur le territoire d'Ennour. La station traite les eaux usées des trois communes de l'agglomération avant de les rejeter dans la nature éliminant tout risque de pollution. Cependant, malgré cet effort, les ressources en eau de la région sont confrontées à plusieurs facteurs de risque. Constituée d'eaux de surfaces et de nappes

phréatiques alimentées par les grands bassins versants entourant la ville, la ressource en eau est menacée par trois facteurs :

1. Le défaut de gestion efficace des déchets solides de la ville. La couverture non généralisée par la collecte et l'absence de décharge contrôlée se traduisent par la prolifération des points noirs, notamment au niveau des cours d'eau traversant les tissus urbains ce qui se traduit par des poches de pollution qui contaminent la ressource collectée en aval (voir pages 70-71).
2. Les branchements anarchiques qui collectent les eaux pluviales des parcelles privées et les rejettent dans le réseau d'assainissement des eaux usées. Cette pratique se traduit par une surcharge du réseau lors des épisodes pluvieux ce qui provoque des débordements des eaux souillées vers les cours d'eau. La station d'épuration, non dimensionnée pour prendre en charge le surplus de débit, arrive également à saturation pendant ces épisodes et n'arrive pas à traiter l'ensemble des volumes reçus.
3. À une échelle macro, le changement climatique, couplé à la quasi-disparition du couvert végétal des forêts des montagnes environnantes va se traduire dans les années à venir par un bouleversement du régime hydrologique régional et par une situation de déficit hydrique.



ODD 8— Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.

Ennour fait partie d'une région économique dont le PIB par habitant est le plus bas du pays et où le taux de pauvreté est le plus élevé. Avec un PIB par habitant de 4472 DT en 2016 et un taux de pauvreté de 30,8% pour la même année, le centre ouest est la région la plus démunie économiquement¹⁰⁶. L'indice de développement régional place Kasserine parmi les régions les plus défavorisées notamment si l'on considère la capacité d'absorption et l'étendue du marché de l'emploi¹⁰⁷.

Bien qu'elle appartienne à un ensemble urbain classé au premier rang de son gouvernorat en termes d'indice de développement, Ennour reste relativement handicapée en termes de capacité d'absorption et d'étendue du marché de l'emploi (parmi les trois dernières délégations par rapport à cet indicateur)¹⁰⁸. Il faut dire que l'économie d'Ennour, à l'image de l'ensemble du milieu urbain de la région, est caractérisée par une très faible diversification et par la taille très modeste des entreprises. L'administration est le principal employeur de la ville avec 40,37% des actifs occupés en 2014¹⁰⁹ et le secteur informel absorbe une grande partie des emplois hors administration et services publics.

Partant de ce constat, le ministère de l'Équipement, à travers le programme de réhabilitation et d'intégration des quartiers d'habitation (PRIQH1) a entrepris de programmer un local économique dans le cadre de l'opération de réhabilitation des quartiers de la ville. Le local édifié à l'intérieur de la zone industrielle située de l'autre côté de la route nationale, à l'extérieur du périmètre de la ville, devait participer à l'intégration économique du quartier réhabilité par la création d'emplois stables

pour les jeunes d'Ennour. Malgré son intention louable, le constat est que le local est toujours vacant, 5 ans après sa livraison et qu'aucun emploi n'a été créé. Trois enseignements ont été tirés de cette expérience :

1. La programmation des locaux d'activité doit émaner d'une expression claire de besoins, ou du moins, d'une étude des spécificités économiques locales. Un produit standardisé à l'échelle nationale a très peu de chances de trouver des occupants dans des territoires aussi spécifiques qu'Ennour.
2. La gouvernance et la gestion de tels produits sont à considérer à l'échelle locale et devraient être empreintes d'une certaine flexibilité. Les procédures en vigueur des marchés publics et des concessions ne sont pas adaptées à une économie locale marquée par l'informalité et l'absence d'opérateurs économiques structurés. La gestion communautaire ou associative est à privilégier.
3. La localisation et les caractéristiques d'une offre foncière économique sont à adapter aux spécificités territoriales et économiques de la commune si l'on vise l'intégration économique de sa population. Force est de constater que le taux d'occupation des zones industrielles de la région ne dépasse pas les 45%¹¹⁰, ce qui pousse à considérer d'autres formes d'offre foncière et immobilière.

Marché de vêtements usagers au centre de la commune.

Photo : Auteur 2024



Berges naturelles du Oued Hattab à l'extérieur de la commune d'Ennour.



Photo : Auteur 2024



ODD 13— Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.

Selon les hypothèses, le changement climatique va concerner la région avec une augmentation substantielle des températures annuelles moyennes et une baisse des précipitations¹¹¹. Si les facteurs de tels changements sont mondiaux, certains facteurs sont locaux avec notamment la quasi-disparition des forêts des montagnes environnantes, la surconsommation des ressources en eau notamment par l'agriculture, la surconsommation de l'énergie non renouvelable et la forte émission des gaz à effets de serre par des modalités de mobilité urbaine archaïques.

La ville d'Ennour fera face dans les années à venir à des événements climatiques extrêmes pour lesquelles elle doit se préparer. Les orages intenses qui suivent des périodes prolongées de sécheresse sont facteurs de risques avérés d'inondations aggravées par la disparition du couvert végétal dans les bassins versants et par l'artificialisation des sols. Les articles de presse font déjà régulièrement état d'inondations meurtrières qui touchent de plus en plus la région.

La ville est aujourd'hui faiblement résiliente face à ce type de risques. L'occupation progressive et continue des abords des oueds, la configuration très dense du tissu urbain, l'imperméabilisation excessive des sols et la quasi-absence d'espaces publics ouverts sont des facteurs qui compromettent cette résilience.

Sur le plan institutionnel, pour faire face aux risques attendus, la région de Kasserine a mis en place une commission régionale de lutte contre les catastrophes naturelles et des commissions locales qui coordonnent l'intervention de l'ensemble des acteurs en cas de crise. À Ennour, ce dispositif a besoin d'être complété par des mesures

préventives et des mesures d'atténuation :

1. En termes de mesures préventives, il est important de réhabiliter le rôle écologique des forêts et des cours d'eau à travers la réhabilitation et la création de coulées vertes et bleues qui s'intègrent dans le système hydro-écologique des bassins versants. La participation aux efforts internationaux en termes de réduction d'émission des gaz à effet de serre est également à encourager avec notamment des mesures spécifiques pour la promotion de l'économie d'énergie dans l'éclairage urbain et dans le transport qui peuvent être facilement et rapidement mise en place à l'échelle de la ville.
2. En termes de mesures d'atténuation, l'intégration du changement climatique dans les dispositifs de planification urbaine est à encourager notamment par l'aménagement d'ilots de fraîcheur urbains et par une distribution des équipements et des fonctions urbaines prenant en compte les risques prévisibles.

Article de presse traitant des inondations à Kasserine

The screenshot shows a news article from a Tunisian newspaper. The headline reads "Kasserine : Pluies, oueds en crue, routes coupées et cours suspendus". The article discusses flooding in Kasserine due to heavy rains, which caused rivers to overflow and cut off roads. It includes two small photographs showing flood damage and a suspension bridge.

Les cours ont été suspendus ce matin du mercredi 17 octobre 2018, dans toutes les écoles du gouvernorat de Kasserine, à cause des oueds en crue et des inondations attendues suite aux fortes pluies qui s'abatent sur la région.

La suspension des cours pour cette journée a été décidée suite à une réunion d'urgence, ce matin, de la commission régionale de lutte contre les catastrophes naturelles.

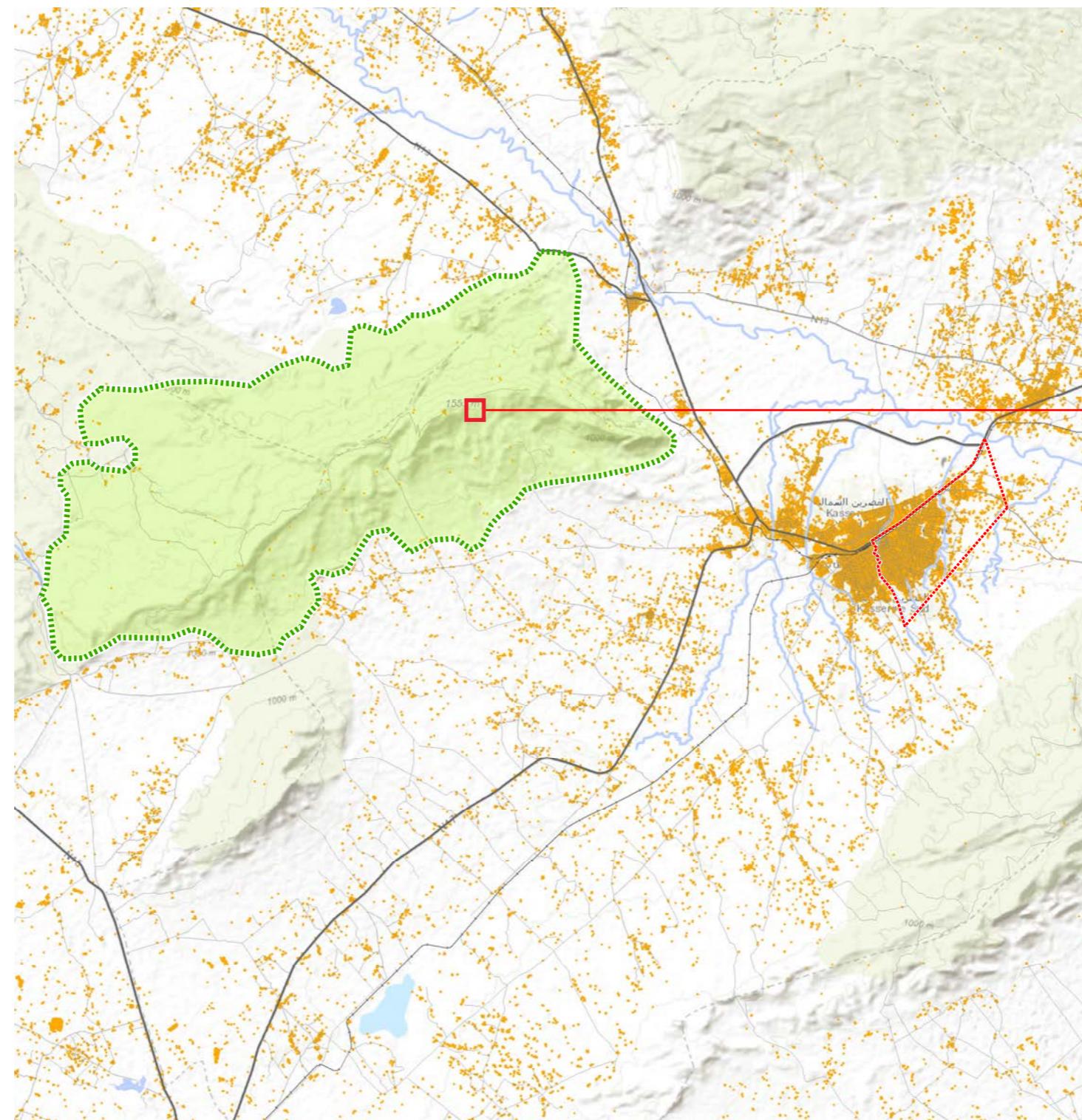


ODD 15—Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres.

La commune d'Ennour est située à l'extrême ouest de la dorsale tunisienne composée des reliefs qui séparent le Haut Tell de la Steppe. Cette dorsale qui prolonge le système de l'Atlas Saharien maghrébin joue un rôle important hydrologique et écologique. Nichée entre les plus importants reliefs de la dorsale, la ville est située à la lisière d'ensembles écologiques de premier ordre à l'échelle nationale et internationale avec le parc national de Chaambi, inscrit depuis 1977 comme réserve de biosphère par l'UNESCO et le parc national de Jebel Mghilla créé en 2010.

Confrontés au changement climatique, mais surtout à un conflit armé contre des groupes terroristes qui s'y sont installés, les deux parcs ont vu leur couvert végétal réduit de plus de 80%, ces 10 dernières années¹¹².

En parallèle, le mitage a touché les terres agricoles périphériques de la ville et l'extension urbaine en tache d'huile a grignoté sur ses marges arborées les réduisant de 26% ces dix dernières années.



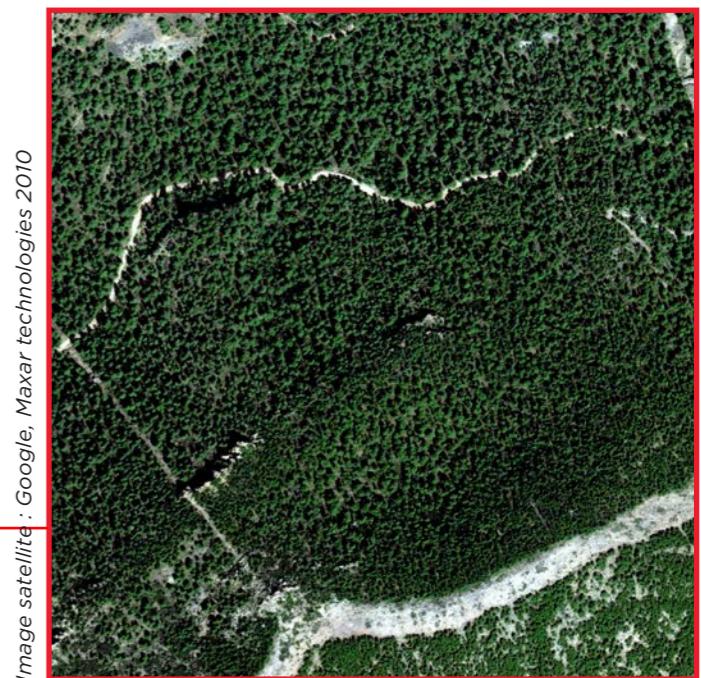
92

93

- 80%

Carte 20: Perte de la couverture forestière du parc national d'Echaambi entre 2010 et 2023

2010



2023





CONCLUSION ET ORIENTATIONS



Principaux enjeux et orientations relatifs à l'ODD11 jugé prioritaire par les acteurs de la ville.

Des progrès indéniables sur le plan quantitatif, mais des efforts à entreprendre sur le plan qualitatif

Faisant partie d'un ensemble urbain plus vaste et fruit d'un découpage administratif récent, la commune d'Ennour, de par sa situation, sa morphologie, les fonctions qu'elle abrite et l'histoire de son implantation, s'apparente plus à un quartier résidentiel qu'à une ville. La genèse spontanée et non planifiée de son tissu urbain ont induit de nombreux dysfonctionnements territoriaux qui impactent lourdement ses chances d'atteindre les objectifs de développement durable d'autant plus que l'institution communale y fait face au manque des moyens financiers, humains et techniques.

Malgré ses handicaps, la ville est parvenue tout de même à atteindre de bons scores en termes de taux de desserte par les services urbains (eau, électricité et assainissement) et de couverture par les services de base (éducation et santé de base), grâce notamment aux efforts des institutions nationales qui, à travers des programmes, projets et stratégies sectorielles, ont permis d'équiper et de doter la commune d'infrastructures et d'équipements de qualité.

Ainsi, pour ce qui est de l'objectif 11, retenu par les acteurs comme prioritaire pour Ennour, le constat est le suivant :

Objectif 11.1 : assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis.

La ville ne comporte que de rares logements insalubres et bénéficie d'un accès généralisé à l'eau potable, à l'électricité et à l'assainissement. La majeure partie de la ville a été concernée par des opérations de réhabilitation urbaine menées par l'Etat, le conseil régional ou la commune et qui ont permis d'améliorer les conditions de vie des habitants. Pour les ménages qui l'ont souhaité, le logement a bénéficié du programme national d'amélioration de l'habitat. Le dernier programme de réhabilitation urbaine en date, le PRIQH1, mené par l'agence de réhabilitation et de rénovation urbaine pour le compte de l'Etat a concerné

67% de la surface urbanisée de la commune et a adopté une démarche innovante qui préconise la réhabilitation comme mécanisme d'intégration urbaine multidimensionnelle.

L'enjeu est aujourd'hui d'aller au-delà des préoccupations quantitatives et infrastructurelles pour viser l'amélioration de la qualité de vie et du paysage architectural et urbain à travers des interventions de proximité afin de créer de véritables espaces publics, sécurisés, inclusifs et supports de vie communautaire et culturelle dynamique et attractive. À ce titre, les projets suivants sont proposés :

1. L'élaboration d'une charte architecturale et paysagère communale impliquant l'ensemble des acteurs du secteur du bâtiment et de l'aménagement urbain de la ville. Véritable contrat moral liant l'ensemble des intervenants dans la chaîne de production de l'urbain, et signée par leurs représentants institutionnels sous l'égide de la commune, cette charte vise à intégrer des valeurs qualitatives à la production formelle de la ville.

2. La création d'une structure d'assistance technique locale à l'auto-construction. Basée sur le volontariat des compétences locales (architectes, ingénieurs, décorateurs...) et coordonnée par la commune, elle apporte un soutien technique aux ménages qui produisent leurs logements en autoconstruction afin de s'assurer de la salubrité et de la sécurité des ouvrages et de leur conformité aux normes en vigueur.

3. L'aménagement et l'animation communautaire assistés par la commune et les associations locales des espaces publics de proximité ainsi que de ceux jouxtant les équipements éducatifs, culturels et sportifs dans le cadre d'une approche participative et partenariale multipartite mettant le besoin des usagers au centre de la démarche.

Objectif 11.2 : Assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics.

Le système de transport public est totalement défaillant dans la commune. L'existence d'un transport scolaire est à saluer en tant qu'initiative améliorant l'accès des élèves aux collèges et lycées. Cependant, le caractère résidentiel de la commune appelle à la mise en place d'un système généralisé de mobilité urbaine qui prenne en considération les spécificités territoriales locales notamment la nature informelle des tissus avec des emprises réduites des voies de circulation. La proximité du quartier avec le centre de l'agglomération et la nature relativement plate du terrain militent pour le développement de modes doux de transport avec un aménagement adéquat de l'espace public prenant en compte les personnes à mobilité réduite. À ce titre, les projets suivants sont proposés :

1. La création d'une trame de mobilité douce articulant les quartiers de la commune à la route nationale support du réseau de transport public en bus de l'agglomération de Kasserine et des gares de transport interurbain. Prenant en considération la morphologie urbaine très serrée de la commune, cette trame de mobilité douce végétalisée et adaptée à la marche à pied et aux deux roues, permet une circulation piétonne agréable et sécurisée pour les habitants de chaque quartier.

2. La mise en place d'une boucle de transport spécifique pour les personnes à mobilité réduite basée sur des modalités légères (tricycle ou minibus) articulant les quartiers de la ville aux principaux équipements (santé, éducation) et espaces commerciaux de l'agglomération.

3. La mise en place d'un programme de sensibilisation à la sécurité routière orientée vers les cyclistes et motocyclistes pour réduire la mortalité liée aux accidents de la route qui les touchent particulièrement.

Objectif 11.3 : Renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains.

À Ennour, l'urbanisation consomme les terres à un rythme largement supérieur à sa croissance démographique notamment à cause de modalités d'extension urbaine, grandes consommatoires de foncier. Malgré l'existence d'un document de planification urbaine, le mitage a consommé plus de 25% des terres agricoles de la commune en l'espace de 13 ans.

L'enjeu aujourd'hui est de passer d'une posture d'urbanisme réglementaire empreinte d'une forte standardisation et menée dans le cadre de démarches top-down à une posture d'urbanisme de projet qui proposerait, de manière proactive, du foncier aménagé à un cout adapté aux moyens des ménages de la ville. Les projets urbains, concernant aussi bien l'extension que la régénération urbaine devront être menés de manière participative et concertée pour prendre en charge les besoins réels de la population et des acteurs économiques de la ville. À ce titre, les projets suivants sont proposés :

1. L'étude et la réalisation d'un projet de restructuration urbaine pour l'ensemble de la commune afin de dégager du foncier et réorganiser la circulation, les équipements et les infrastructures.
2. La constitution de réserves foncières publiques dans les zones d'extension pour anticiper les besoins futurs et préparer l'assiette aux équipements et infrastructures publiques.
3. La réalisation d'opérations foncières publiques orientées vers les couches les plus défavorisées : foncier aménagé constructible, logements sociaux, logements locatifs pour absorber le besoin croissant en logement abordable. Dans ce sens, la commune est appelée à innover en termes de montage institutionnel et financier, de programmation et de techniques constructives pour équilibrer les bilans tout en proposant une offre de logement adaptée aux moyens et aux

besoins des habitants les plus démunis. Une agence foncière (locale ou régionale) pourrait être mise en place pour mener ce genre d'opérations avec le concours de l'université et des corporations professionnelles pour le développement des modalités d'exécution les plus économes.

Objectif 11.5 : Réduire considérablement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles d'origine hydrique, et réduire considérablement le montant des pertes économiques qui sont dues directement à ces catastrophes.

La commune d'Ennour, à l'image de l'ensemble du territoire national, est touchée de plein fouet par les conséquences du changement climatique avec des épisodes orageux extrêmes qui succèdent à de longues périodes de sécheresse causant des inondations meurtrières et des dégâts matériels couteux. Les statistiques des couts humains et financiers des catastrophes naturelles n'étant pas disponibles à l'échelle locale, la revue de la presse de ces dernières années permet d'observer une récurrence et une gravité ascendante des catastrophes d'origine hydrique dans la région. L'origine anarchique du tissu urbain, l'occupation illégale du domaine public hydraulique, notamment par la population la plus vulnérable économiquement, et le défaut de gestion des déchets solides sont des facteurs aggravants qui ne sont pas traités pour le moment.

Pour faire face aux risques attendus, la région de Kasserine a mis en place une commission régionale de lutte contre les catastrophes naturelles et des commissions locales qui coordonnent l'intervention de l'ensemble des acteurs en cas de crise. Ce dispositif a besoin d'être complété par des mesures préventives et des mesures d'atténuation. Cela passera par la réhabilitation du rôle écologique des forêts et des cours d'eau par l'aménagement de coulées vertes et bleues urbaines qui s'intègrent dans le système hydroécologique des grands bassins versants ainsi que par l'intégration du changement

climatique dans les dispositifs de planification urbaine notamment par l'aménagement d'ilots de fraicheurs urbaines et par une distribution des équipements et des fonctions urbaines prenant en compte les risques prévisibles. À ce titre, les projets suivants sont proposés :

1. La réalisation d'une étude de vulnérabilité à l'échelle communale pour identifier de manière précise l'ensemble des risques auxquels la commune fait face et proposer des mesures d'atténuation et de gestion adaptées.
2. La mise en place de comités locaux de gestion des risques avec des personnes volontaires dans chaque quartier qui seront formées à la gestion des situations de crise (inondation, incendies, accidents...). Ces volontaires seront en charge d'alerter le plus rapidement possible les services concernés, de prendre les mesures d'urgence de secours et d'évacuation, de coordonner l'action de la société civile et de former et sensibiliser leurs voisins aux risques et aux bonnes pratiques dans le domaine.
3. La cartographie, le bornage physique et l'aménagement des zones inondables et du domaine public hydraulique pour éviter leur urbanisation anarchique. Ces espaces pourront recevoir des fonctions de services publics (espaces de loisirs en plein air, activités saisonnières/éphémères...) permettant également de les valoriser aux yeux de la population.

Objectif 11.6 : Réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets.

Le bilan de l'impact environnemental de la commune d'Ennour est mitigé. En effet, d'un côté, la ville collecte et traite efficacement ses eaux usées à travers un réseau qui couvre l'ensemble du territoire urbanisé et qui les acheminent vers une station d'épuration qui traite les eaux collectées. De l'autre côté, la ville rencontre des difficultés pour la collecte et le traitement des déchets solides avec une couverture par le service de collecte inférieure

à 60% et le dépôt des déchets collectés dans une décharge sauvage en l'absence d'une décharge contrôlée. Par ailleurs, malgré l'absence d'industrie polluante, la ville est concernée par les rejets nocifs de la Société nationale de cellulose et de papier alfa (SNCPA) située à 2 km à l'ouest de la ville sous les vents dominants. Les habitants de la commune ont fortement exprimé leur préoccupation à ce sujet et ont témoigné d'épisodes récurrents de dégagement de fumées toxiques qui ont atteint leurs logements.

Face à cette situation environnementale, l'enjeu pour la commune se situe à 3 niveaux : (i) améliorer l'efficacité de son système de collecte et de gestion des déchets ménagers et nouer des partenariats solides avec les communes avoisinantes pour traiter la question dans le cadre d'une vision et d'efforts intercommunaux; (ii) améliorer la résilience de son territoire en préservant ses espaces boisés et en protégeant ses cours d'eau des rejets anarchiques; (iii) mettre en place des mécanismes de mesure et de suivi et d'alerte concernant la pollution à l'échelle locale et, enfin (iv) nouer des partenariats avec l'ensemble des acteurs pour traiter les questions de la pollution industrielle. À ce titre, les projets suivants sont proposés :

1. Créer une décharge contrôlée intercommunale pour recevoir les ordures ménagères des 3 communes de l'agglomération.
2. Généraliser la collecte des ordures ménagères sur l'ensemble du territoire de la commune. Étant donné l'incapacité de la commune à dégager les ressources nécessaires pour assurer les frais de fonctionnement à même de permettre cette généralisation, cette dernière est appelée à innover en mettant en place des mécanismes communautaires se basant sur la solidarité locale et sur l'investissement privé pour monter un processus de précollecte au niveau des quartiers non couverts.
3. Entreprendre un programme communal de végétalisation de l'espace public pour créer un réseau communal d'ilots de fraicheurs.
4. Créer une pépinière pédagogique intercommunale qui travaille à la promotion du jardinage et du maraîchage domestique et l'appui aux habitants et associations dans leurs

efforts d'aménagement et de végétalisation communautaire de l'espace public. Fournissant formation, plants et intrants aux ménages et associations et assurant l'approvisionnement des communes de kasserine en plantes d'agrément, cette pépinière devra également innover en termes de montage financier pour assurer sa pérennité.

5. Valoriser et promouvoir l'agriculture périurbaine pour maintenir l'activité agricole périphérique et protéger les terres agricoles contre la spéculation foncière et le mitage. Cette valorisation passe par la création de circuits courts d'approvisionnement des marchés de l'agglomération, la protection contre le vol des récoltes, la création de points de vente du producteur au consommateur et la valorisation des produits locaux dans les cantines et cérémonies publiques.
6. Aménager et valoriser un corridor écologique le long du cours d'eau traversant la ville et en faire un espace de transition entre l'espace urbanisé et l'espace non urbanisé. Affirmant les limites de la ville et assurant une continuité des écosystèmes du large bassin versant entre l'amont et l'aval de la ville, cet espace pourra être le support d'activités récréatives et pédagogiques orientées vers les jeunes et les enfants des quartiers périphériques.

Objectif 11.7 : Assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs.

L'espace public dans la ville est réduit à son strict minimum et il est exclusivement dédié à la circulation véhiculaire. Malgré un document de planification urbaine qui a prévu la création d'espaces verts aménagés et équipés, force est de constater que la ville en est totalement dépourvue. Faiblement inclusif, souffrant de problèmes de sécurité et non adapté à l'usage récréatif et communautaire, l'espace public de la commune est soit privatisé, soit accaparé par les infrastructures. Les personnes à besoins spécifiques, les femmes et les jeunes enfants s'en sentent exclus. L'enjeu à ce niveau est d'innover en termes de programmation, d'aménagement et de gestion et de se focaliser

sur des projets de proximité maîtrisable par leur taille et par les enjeux qui les sous-tendent. À ce titre, les projets suivants sont proposés :

1. Généraliser l'éclairage public à l'ensemble des voies de la commune.
2. Recenser et traiter l'ensemble des obstacles qui entravent le déplacement des personnes à besoins spécifiques dans les espaces et équipements publics.
3. Entreprendre, avec l'appui de la société civile, l'aménagement des espaces verts prévus dans le plan d'aménagement urbain à travers un processus de programmation et d'aménagement participatif et inclusif.
4. Mettre en place une cellule dédiée de gestion et de programmation de l'occupation et de l'animation communautaire, commerciale, culturelle, sportive et cultuelle de l'espace public pour assurer son aménagement et sa gestion dans le respect des règles de la sécurité et de l'inclusivité par l'organisation de l'installation et de la circulation.

Objectif 11.a : Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale.

En conformité avec le code de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, la commune d'Ennour est concernée par un arsenal de documents de planification imbriqués aux échelles nationale, macro-régionale, régionale et locale. L'ensemble de ces documents, établis dans le cadre d'une démarche concertée interacteurs, ont visé le développement territorial harmonieux dans le respect des équilibres et dans la promotion des complémentarités entre milieu urbain et milieu rural. Le développement durable en a été une ligne directrice transversale. Or, force est de constater que les acteurs territoriaux d'Ennour ont été dans l'incapacité d'opérationnaliser au niveau local les orientations stratégiques de ces documents. Pour la commune, c'est la faiblesse des moyens et la

faible maîtrise du foncier qui en a été la principale cause.

L'enjeu à ce niveau est de renforcer les capacités techniques et financières de la commune ainsi que sa capacité à constituer des réserves foncières et de mettre en place des mécanismes à même de lui assurer des réserves foncières et des moyens propres pour l'investissement. À ce titre, il est proposé de renforcer les compétences et les moyens de l'Office de Développement du Centre Ouest (ODCO) pour lui permettre de :

1. Entreprendre des études prospectives à l'échelle de l'agglomération.
2. Définir, programmer et piloter les projets urbains.
3. Rechercher les opportunités de financement et mettre en place les partenariats public-public ou public — privé.
4. Assurer les échanges et la concertation entre acteurs du territoire et animer le débat public autour des questions liées au développement et à l'aménagement du territoire.
5. S'assurer de la cohérence entre les opérations d'aménagement menées par les acteurs locaux, régionaux et nationaux.
6. Assister les trois communes dans la réflexion, les études, la mise en place et suivi de leurs stratégies locales.
7. Informer les décideurs locaux.
8. Assurer le suivi de l'urbanisation et du développement urbain et le suivi des données en relation avec l'aménagement : emplois, logement, transport, environnement, équipements...
9. Assurer une meilleure connaissance du territoire.
10. Exploiter et partager les données.





Principaux enjeux et orientations relatifs aux autres ODD traités à l'échelle locale

ODD 1— Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde.

La faible diversification de l'économie locale et la prolifération de l'économie informelle génératrice d'emplois précaires sont les principales causes de la pauvreté dans la commune. Les programmes nationaux d'aide aux ménages les plus nécessiteux, la subvention des produits de base et l'accès généralisé à la santé et à la sécurité sociale atténuent grandement les effets de la pauvreté chez les ménages les plus vulnérables. Pour compléter ces efforts nationaux, il est important à l'échelle locale de s'attaquer à la pauvreté en amont pour en réduire les causes. Ainsi, les projets suivants sont proposés :

1. Créer une pépinière d'entreprises au niveau de la zone industrielle, pour accompagner les jeunes diplômé(e)s et jeunes entrepreneurs dans le lancement de leurs projets. Le coût

de l'immobilier locatif et l'accès aux marchés étant identifiés comme les principaux freins à l'entrepreneuriat des jeunes, cette pépinière devrait pallier à ces deux contraintes en fournissant un foncier transitoire et en rapprochant les jeunes entrepreneurs de l'écosystème économique local.

2. Créer une zone de petits métiers urbains pour accueillir et encadrer les artisans et artisanes et améliorer leur visibilité. Cette zone participerait à atténuer l'informalité du tissu économique local et attirer les jeunes ayant reçu une formation professionnelle en leur proposant un espace d'accueil visible, accessible et proche des quartiers bénéficiaires.
3. Implanter le long de la route nationale pour profiter du flux de chalands potentiels un espace de formation, d'exposition et de production pour promouvoir le savoir-faire artisanal des femmes au foyer qui, pour

une grande part, sont originaires du milieu rural, véritable vivier de savoirs culinaires et artisanaux.

4. Favoriser et accompagner les initiatives associatives ou communautaires dans l'économie circulaire et solidaire. Un espace d'accueil communal permettant la mutualisation des moyens matériels et des ressources humaines des associations travaillant dans ces domaines est à envisager.

ODD 2— Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable.

À l'image de l'ensemble du pays, le phénomène de faim n'est pas une préoccupation locale. Profitant de politiques publiques nationales efficaces dans le domaine et malgré les forts taux de pauvreté et de chômage dont elle souffre, la population d'Ennour semble être à l'abri du phénomène grâce à des circuits de distribution formels et informels qui proposent, à proximité, des produits alimentaires abordables, car soit subventionnés, soit issus de la contrebande frontalière. Cependant, les évènements récents ont montré la fragilité de ce système et des pénuries récurrentes de produits subventionnés touchent essentiellement les ménages les plus pauvres et font planer un risque d'apparition du phénomène de faim dans un futur proche.

Pour éviter ce scénario, les projets proposés plus haut en relation avec l'ODD11 sont réitérés ici, à savoir :

- Valoriser et promouvoir l'agriculture périurbaine.
- Créer une pépinière pédagogique intercommunale qui travaille à la promotion du jardinage et du maraîchage domestique.
- Organiser des filières courtes et créer des points de vente du producteur au consommateur proposant les produits locaux.

De manière plus spécifique, les projets suivants sont proposés :

1. La création d'une ferme pédagogique pour

valoriser les bonnes pratiques de l'agriculture durable auprès des producteurs et pour initier les plus jeunes aux bonnes pratiques alimentaires.

2. Accompagner la création d'une banque alimentaire locale qui redistribue la nourriture non destinée à la vente (excédents et dons) aux ménages les plus vulnérables de la commune.

ODD 3— Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges.

Bien que la commune bénéficie d'un système de santé publique supporté par des efforts nationaux et qu'elle soit pourvue d'équipements cohérents avec sa taille et son rang, la situation de la santé à Ennour semble être en deçà des performances observées dans les autres régions du pays. Cette situation est imputable à des problèmes de fonctionnement des équipements de santé (sous dimensionnement, sous-effectif et sous-équipement), mais également à un problème de niveau, de qualité et d'hygiène de vie avec de mauvaises habitudes alimentaires. En dehors des préconisations déjà évoquées en relation avec l'ODD 11 relatives à l'amélioration de la qualité et l'hygiène de vie, et donc visant à diminuer les risques de maladies non transmissibles, pour améliorer la situation de la santé, il est proposé :

1. D'améliorer le fonctionnement, et donc l'efficacité, des centres de santé existants en les réaménageant, en les dotant du matériel nécessaire et en renforçant leurs moyens humains en adéquation avec les besoins réels des quartiers desservis.
2. De proposer une offre alternative de médecine de jour avec la mise en place d'une offre ambulatoire notamment en faveur des personnes âgées et des personnes à mobilité réduite.
3. D'organiser, dans l'espace public et au niveau des espaces fréquentés par les jeunes, des sessions de sensibilisation et de vulgarisation concernant la prévention des maladies transmissibles et des conduites à risque (tabagisme, alcoolémie, drogues, MST, SIDA...)

ODD 4— Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

Grâce à la politique nationale dans le domaine, la commune d'Ennour a enregistré des avancées indéniables en termes d'éducation de base avec un taux de scolarisation qui atteint 95%. Cependant, la situation est plus nuancée avec un fort taux d'abandon scolaire et un taux de réussite au baccalauréat relativement faible.

Cette faible performance du secteur de l'éducation s'explique en partie par les conditions socio-économiques des jeunes qui s'orientent rapidement vers la vie active au détriment de l'enseignement, malgré sa gratuité.

Très peu de choses pouvant infléchir cette tendance sont à entreprendre au niveau sectoriel. Cependant, les efforts proposés plus haut pour diminuer les taux de pauvreté et pour une meilleure inclusivité du tissu économique pourraient avoir un effet positif sur les performances du secteur de l'éducation. En attendant, des actions d'amélioration de l'attractivité du milieu scolaire pour les jeunes les plus démunis, pourront être :

1. Le développement de crèches communales dans les quartiers pour assurer une égalité de chances d'intégration au système scolaire entre tous les enfants, quelles que soient leurs conditions sociales.
2. L'intégration de clubs de formation à l'artisanat et aux métiers urbains au sein des écoles.
3. Le développement de l'offre de formation professionnelle qui serait en phase avec les besoins réels du territoire.

Des actions spécifiques orientées vers l'alphabétisation des adultes (notamment les femmes issues de l'exode rural) sont à entreprendre. Il s'agit de mettre sur pieds, au niveau des écoles publiques et des équipements culturels, des sessions d'alphabétisation à des horaires adaptés.

ODD 5— Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.

Malgré la panoplie de textes, de conventions et de traités adoptés à l'échelle nationale pour garantir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, la situation de la femme à Ennour est loin des objectifs fixés. En effet, la discrimination dont souffrent les femmes est liée à des facteurs culturels, d'autant plus qu'une grande partie de la population est d'origine rurale récente. Cette discrimination se reflète dans les taux de chômage et d'analphabétisme défavorables au sexe féminin.

Il est certes difficile d'infléchir l'inertie culturelle des populations d'autant plus que les politiques publiques en place prônent déjà l'égalité des sexes (dans l'éducation, dans la santé, dans le recrutement public....). Des actions pourront cependant être entreprises pour changer les mentalités et favoriser l'intégration pleine et égalitaire des femmes dans la société d'Ennour. Certaines ayant déjà été énoncées dans le cadre des ODD précédents à l'image de la sécurisation et l'aménagement inclusif de l'espace public (ODD11), l'espace de formation, d'exposition et de production pour promouvoir le savoir-faire artisanal des femmes au foyer (ODD 1), le développement de crèches communales (ODD4) et la mise en place de sessions d'alphabétisation des adultes (ODD4), d'autres activités plus spécifiques pourront être envisagées :

1. La création d'un centre d'accueil à l'échelle de l'agglomération de Kasserine, des femmes victimes de violences conjugales et familiales.
2. La formation des acteurs locaux (agents de l'ordre, personnel de la santé, personnel éducatif, personnel d'accueil dans les administrations...) pour déceler les comportements discriminatoires ou violents et pour identifier les femmes victimes de discrimination ou de violence.
3. La production d'un guide à destination des femmes et des acteurs locaux exposant clairement les procédures à entamer en cas de violence ou de discrimination observée ou subie : procédures, adresses, numéros de téléphone, structures d'accueil... disponibles à l'échelle locale et régionale.

ODD 8— Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

Ennour s'apparente plus à un grand quartier résidentiel de Kasserine qu'à une véritable ville. Partant de là, l'économie d'Ennour est essentiellement basée sur le commerce de proximité sans réelle diversification avec une taille très modeste des entreprises et la prédominance du secteur informel aux emplois précaires.

Dans le domaine, l'ensemble des projets suivants déjà évoqués en relation avec les autres ODD, visent à promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous :

1. Valoriser et promouvoir l'agriculture périurbaine.
2. Organiser des filières alimentaires courtes et créer des points de vente du producteur au consommateur.
3. Créer une pépinière d'entreprises au niveau de la zone industrielle.
4. Créer une zone de petits métiers urbains pour accueillir et encadrer les artisan(e)s et améliorer leur visibilité.
5. Implanter un espace de formation, d'exposition et de production pour promouvoir le savoir-faire artisanal des femmes au foyer.
6. Mettre en place un espace d'accueil communal permettant la mutualisation des moyens matériels et des ressources humaines des associations travaillant dans le domaine de l'économie circulaire et solidaire.
7. Intégrer des clubs de formation à l'artisanat et aux petits métiers urbains au sein des écoles.
8. Développer une offre de formation professionnelle en phase avec les besoins réels du territoire.

ODD 13— Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.

La ville d'Ennour est aujourd'hui faiblement

résiliente face aux risques climatiques à cause, entre autres, de sa typologie anarchique, sa configuration très dense, l'imperméabilisation excessive de ses sols et la quasi-absence d'espaces publics ouverts en son sein.

Là aussi, les projets déjà évoqués dans le cadre des autres ODD concourent à lutter contre le changement climatique et ses répercussions :

1. La création d'une trame de mobilité douce.
2. La réalisation d'une étude de vulnérabilité à l'échelle communale.
3. La mise en place de comités locaux de gestion des risques.
4. La cartographie, le bornage physique et l'aménagement des zones inondables et du domaine public hydraulique.
5. Le lancement d'un programme communal de végétalisation de l'espace public.
6. La création d'une pépinière pédagogique intercommunale qui travaille à la promotion du jardinage et du maraîchage domestique et appuie les habitants et les associations dans leurs efforts d'aménagement et de végétalisation communautaire de l'espace public.
7. La valorisation et la promotion de l'agriculture périurbaine.
8. L'aménagement et la valorisation d'un corridor écologique le long du cours d'eau traversant la commune.
9. L'aménagement, avec l'appui de la société civile, des espaces verts prévus dans le plan d'aménagement urbain.

Par ailleurs, d'autres activités sont proposées pour concourir à l'effort national et international de prévention du changement climatique avec :

1. L'élaboration d'un bilan énergétique de l'ensemble des bâtiments, équipements et matériel roulant communaux et la mise en place d'une stratégie communale d'économie et de transition énergétique.
2. La production et la diffusion d'un guide local des bonnes pratiques énergétiques proposant des conseils adaptés au contexte



local et énumérant tous les programmes et projets nationaux et régionaux dont peuvent bénéficier les ménages et les entreprises dans le domaine.

ODD 15—Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres.

Confrontés au changement climatique, mais surtout à un lutte armée contre des groupes terroristes qui s'y sont installés, les parcs nationaux qui jouxtent Ennour ont vu leur couvert végétal réduit de plus de 80% ces dix dernières années. Dès la fin de la crise sécuritaire, il sera urgent d'engager les moyens nécessaires à l'échelle nationale et internationale pour restaurer ces écosystèmes d'envergure nationale.

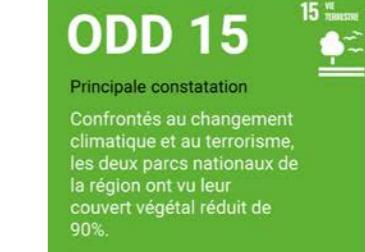
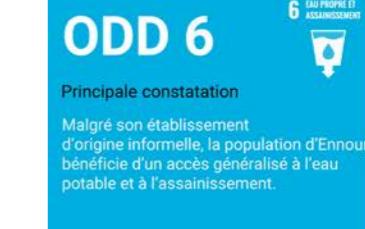
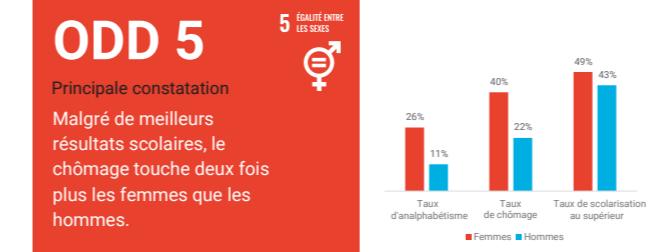
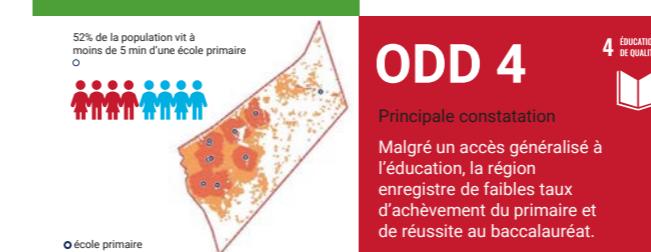
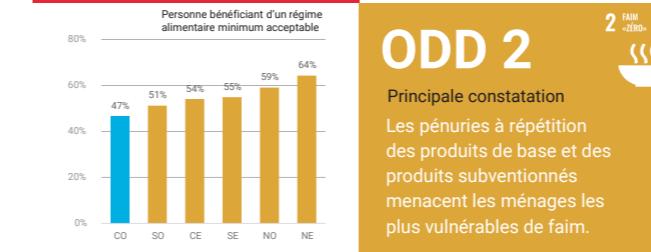
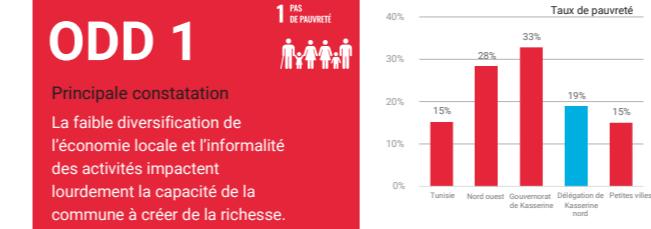
Récapitulatif des projets et leurs lien avec les ODD

N°	Projet	
1	Élaboration d'une charte architecturale et paysagère communale.	
2	La création d'une structure d'assistance technique locale à l'auto-construction. Aménagement et animation communautaire assistés par la commune et les associations locales des espaces publics.	
3	Création d'une trame de mobilité douce articulant les quartiers de la commune à la route nationale.	
5	Mise en place d'une boucle de transport spécifique pour les personnes à mobilité réduite. Mise en place d'un programme de sensibilisation à la sécurité routière orientée vers les cyclistes et motocyclistes.	
7	Projet de restructuration urbaine pour l'ensemble de la commune.	
8	Constitution de réserves foncières publiques dans les zones d'extension.	
9	Opérations foncières publiques orientées vers les couches sociales les plus défavorisées.	
10	Étude de vulnérabilité à l'échelle communale.	
11	La mise en place de comités locaux de gestion des risques. La cartographie, le bornage physique et l'aménagement des zones inondables et du domaine public hydraulique.	
13	Création d'une décharge contrôlée intercommunale.	
14	Généralisation de la collecte des ordures ménagères sur l'ensemble du territoire de la commune. Entreprendre un programme communal de végétalisation de l'espace public pour créer un réseau communal d'ilots de fraîcheur.	
16	Création d'une pépinière pédagogique intercommunale.	
17	Valorisation et promotion de l'agriculture périurbaine.	
18	Aménagement et valorisation d'un corridor écologique le long du cours d'eau traversant la ville.	
19	Généralisation de l'éclairage public à forte efficacité énergétique à l'ensemble des voies de la commune. Recensement et traitement de l'ensemble des obstacles qui entravent le déplacement des personnes à besoins spécifiques dans les espaces et équipements publics.	
21	Aménagement participatif et inclusif des espaces verts prévus dans le plan d'aménagement urbain. Mise en place d'une cellule dédiée de gestion et de programmation de l'occupation et de l'animation communautaire, commerciale, culturelle, sportive et cultuelle de l'espace public.	
22	Renforcer les capacités techniques financières et techniques de la commune	
24	Renforcer les compétences et les moyens de l'ODCO	
25	Création d'une pépinière d'entreprises.	
26	Création d'une zone de petits métiers urbains. Création d'un espace de formation, d'exposition et de production pour promouvoir le savoir-faire artisanal des femmes au foyer.	
28	Accompagner les initiatives associatives ou communautaires dans l'économie circulaire et solidaire. Organiser des filières courtes et créer de points de vente du producteur au consommateur proposant les produits locaux.	
30	La création d'une ferme pédagogique pour valoriser les bonnes pratiques de l'agriculture durable. Création d'une banque alimentaire locale qui redistribue la nourriture non destinée à la vente (excédents et dons) aux ménages les plus vulnérables de la commune.	
32	Mettre à niveau les centres de santé existants. Proposer une offre alternative de médecine de jour ambulatoire en faveur des personnes âgées et des personnes à mobilité réduite.	
33	Organiser dans l'espace public des sessions de sensibilisation et de vulgarisation concernant la prévention des maladies transmissibles et des conduites à risque.	
35	Implanter des crèches communales dans les quartiers.	
36	Intégrer des clubs de formation à l'artisanat et aux métiers urbains au sein des écoles.	
37	Développer une offre de formation professionnelle en phase avec les besoins réels du territoire.	
38	Organisation de sessions d'alphabétisation orientée aux personnes âgées dans les équipements de proximité	
39	Création d'un centre d'accueil des femmes victimes de violences conjugales et familiales. Programme de formation des acteurs locaux pour déceler les comportements discriminatoires ou violents et pour identifier les femmes victimes de discrimination ou de violence.	
40	Production d'un guide à destination des femmes et des acteurs locaux exposant clairement et sans ambiguïté les procédures à entamer en cas de violence ou de discrimination observée ou subie.	
41	Le lancement d'un programme communal de végétalisation de l'espace public. Établissement d'un bilan énergétique de l'ensemble des bâtiments, équipements et matériel roulant communaux et la mise en place d'une stratégie communale d'économie et de transition énergétique.	
42	La production et la diffusion d'un guide local des bonnes pratiques énergétiques. Engager les moyens nécessaires à l'échelle nationale et internationale pour restaurer les écosystèmes des 2 parcs nationaux.	



Rapport local volontaire COMMUNE ENNOUR KASSERINE, TUNISIA

La commune d'Ennour évalue ses ODD au regard des performances nationales et valorise ses initiatives locales..



Notes de référence

- 1 ecastats.unece.org
- 2 République Tunisienne. (2019). Rapport national volontaire sur la mise en oeuvre des ODD en Tunisie.
- 3 République Tunisienne. (2021). Rapport national volontaire sur la mise en oeuvre des ODD en Tunisie.
- 4 Global Guiding Elements for Voluntary Local Reviews (VLRs) of SDG implementation / Guideliens for voluntary local review
- 5 Décret gouvernemental n° 2015-2132 du 3 décembre 2015, relatif à la création de la commune d'Ennour du gouvernorat de Kasserine
- 6 https://unhabitat.org/the-global-urban-monitoring-framework
- 7 Kahloun, H. (2014). Pour une nouvelle stratégie de l'habitat - Habitat informel. Ministère de l'équipement, de l'aménagement du territoire et du développement durable.
- 8 http://www.arru.nat.tn/
- 9 GIZ. (2022). Stratégie de Développement de la Ville de Kasserine.
- 10 GIZ. (2022). Stratégie de Développement de la Ville de Kasserine.
- 11 Calculs SIG
- 12 Calculs SIG
- 13 Projection sur la base du croit démographique tendanciel
- 14 Statistiques tunisie. (2022). Estimation de la population par commune et par délégation au 1er janvier 2022.
- 15 Calculs de l'auteur sur la base du nombre moyen d'habitants par logement révélé par le RGPH de 2014 (INS).
- 16 Calculs SIG
- 17 Institut National de la Statistique. (2014). Recensement Général de la Population et de l'Habitat
- 18 GIZ. (2022). Stratégie de Développement de la Ville de Kasserine.
- 19 Institut National de la Statistique. (2004/2014). Recensement Général de la Population et de l'Habitat
- 20 Statistiques Tunisie. (2022). Estimation de la population par commune et par délégation au 1er janvier 2022.
- 21 Statistiques Tunisie. (2022). RGPH 2004, 2014 - Estimation de la population par commune et par délégation au 1er janvier 2022
- 22 Statistiques Tunisie. (2022). Estimation de la population par commune et par délégation au 1er janvier 2022.
- 23 Institut national de la Statistique, RGPH 2004, 2014 et estimation 2022
- 24 Institut National de la Statistique. (2014). Recensement Général de la Population et de l'Habitat.
- 25 République Tunisienne. (2021). Rapport national volontaire sur la mise en oeuvre des ODD en Tunisie.
- 26 Décret du 13 août 1956, portant promulgation du Code du Statut Personnel
- 27 Institut National de la Statistique. (2014). Recensement Général de la Population et de l'Habitat
- 28 Institut National de la Statistique. (2014). Recensement Général de la Population et de l'Habitat
- 29 Institut National de la Statistique. (2014). Recensement Général de la Population et de l'Habitat
- 30 Statistiques Tunisie. (2018). Enquête par grappes à indicateurs multiples MICS 4.
- 31 Institut National de la Statistique. (2014). Recensement Général de la Population et de l'Habitat.
- 32 https://www.ins.tn/
- 33 Office National de la Famille et de la Population. (2010). Enquête nationale sur la violence à l'égard des femmes en Tunisie.
- 34 Femmes interrogées lors de l'atelier animé à Ennour avec des représentantes de la population et de la société civile dans le cadre de l'élaboration du RLV. la question posée : vous sentez-vous en sécurité en vous promenant seules dans la ville ?
- 35 Institut National de la Statistique. (2014). Recensement Général de la Population et de l'Habitat.
- 36 Institut National de la Statistique. (2014). Recensement Général de la Population et de l'Habitat.
- 37 Statistiques Tunisie. (2018). Enquête par grappes à indicateurs multiples MICS 4
- 38 Habitants interrogés lors de l'atelier animé à Ennour avec un échantillon d'habitants de la commune dans le cadre de l'élaboration du RLV. La question posée : que pensez vous des chiffres de performance du secteur de l'enseignement projetés au tableau? (les indicateurs collectés étaient présentés sous forme de graphiques comparant la situation à Ennour aux chiffres nationaux
- 39 Statistiques Tunisie. (2018). Enquête par grappes à indicateurs multiples MICS 4
- 40 ITCEQ. (2022). Etat des lieux des disparités du système éducatif tunisien
- 41 ITCEQ. (2022). Etat des lieux des disparités du système éducatif tunisien
- 42 Ministère de la famille, de l'enfance et des séniors. (2022). Bulletin statistique des activités des délégués à la protection de l'enfance 2020 2021
- 43 Institut National de la Statistique. (2014). Recensement Général de la Population et de l'Habitat
- 44 Institut National de la Statistique. (2004). Recensement Général de la Population et de l'Habitat
- 45 Institut National de la Statistique. (2014). Recensement Général de la Population et de l'Habitat
- 46 Institut National de la Statistique. (2014). Recensement Général de la Population et de l'Habitat (Volume 8 - Population agée de 60 ans et plus)
- 47 Institut National de la Statistique. (2014). Recensement Général de la Population et de l'Habitat (Volume 8 - Population agée de 60 ans et plus)
- 48 Institut National de la Statistique. (2014). Recensement Général de la Population et de l'Habitat (Volume 8 - Population agée de 60 ans et plus)
- 49 Institut National de la Statistique. (2014). Recensement Général de la Population et de l'Habitat
- 50 Institut National de la Statistique. (1994). Recensement Général de la Population et de l'Habitat
- 51 Institut National de la Statistique. (2014). Recensement Général de la Population et de l'Habitat
- 52 Institut National de la Statistique. (2014). Recensement Général de la Population et de l'Habitat
- 53 Entretiens semi directifs menés avec des jeunes de la ville lors des ateliers participatifs organisés dans le cadre de l'élaboration du RLV
- 54 Ministère de la santé (2015) - Statistiques nationales du suicide en Tunisie pour l'année 2015
- 55 Institut des Relations Internationales et Stratégiques - Objectivation des flux migratoires en provenance du Sahel vers l'Europe - 2023
- 56 INS - RGPH 2014
- 57 République Tunisienne. (2021). Rapport national volontaire sur la mise en oeuvre des ODD en Tunisie.
- 58 https://donnees.banquemondiale.org + République Tunisienne. (2021). Rapport national volontaire sur la mise en oeuvre des ODD en Tunisie + INS RGPH 2004 et 2014
- 59 INS - Indicateurs généraux d'infrastructures : https://www.ins.tn/statistiques/101
- 60 https://earthobservatory.nasa.gov/features/NightLights
- 61 INS - Recensement général de la population et l'habitat
- 62 GIZ. (2022). Stratégie de Développement de la Ville de Kasserine.
- 63 http://www.earth.google.com
- 64 Calculs SIG sur la base de visites de terrain
- 65 Ministère de l'équipement et de l'Habitat, - nouvelle stratégie de l'habita.
- 66 ODCO - Gouvernorat en chiffres 2021.
- 67 INS - RGPH 2014
- 68 Enquête menée dans le cadre de l'élaboration du RLV auprès de la commune d'Ennour en 2023
- 69 En réponse à une question posée aux participants d'un atelier dans le cadre de l'élaboration du RLV d'Ennour en 2023.
- 70 Agence de Réhabilitation et de Rénovation urbaine (ARRU)
- 71 ODCO - Gouvernorat en chiffres 2021
- 72 INS - RGPH 2014
- 73 INS - RGPH 2014
- 74 INS - RGPH 2014
- 75 Observatoire national de la sécurité routière. (2022). Statistiques de l'observatoire national de la sécurité routière.
- 76 Statistiques Tunisie. (2022). Estimation de la population par commune et par délégation au 1er janvier 2022.
- 77 Calcul SIG à partir des scènes satellites google earth
- 78 ODCO. (2021). Kasserine en chiffres.
- 79 Commune d'Ennour - 2023
- 80 Ministère de l'équipement et de l'habita. Grille des normes urbaines
- 81 http://www.collectiviteslocales.gov.tn/fr/2020/12/24/budgets-des-municipalites/
- 82 Statistiques Tunisie. (2020). Carte de la pauvreté en Tunisie
- 83 Impact économique du COVID_19 en Tunisie - Analyse en termes de vulnérabilité des ménages et des micros
- 84 Général de la Population et de l'Habitat
- 85 Entretiens semi directifs menés avec des jeunes de la ville lors des ateliers participatifs organisés dans le cadre de l'élaboration du RLV
- 86 Ministère de la santé (2015) - Statistiques nationales du suicide en Tunisie pour l'année 2015
- 87 Institut des Relations Internationales et Stratégiques - Objectivation des flux migratoires en provenance du Sahel vers l'Europe - 2023
- 88 INS - RGPH 2014
- 89 Calculs SIG sur la base de l'enquête terrain menée dans le cadre du RLV
- 90 Délégation régionale de la santé de Kasserine. (2022). Rapport annuel de la santé dans la délégation de Kasserine nord.
- 91 Délégation régionale de la santé de Kasserine. (2022). Rapport annuel de la santé dans la délégation de Kasserine nord.
- 92 Délégation régionale de la santé de Kasserine. (2022). Rapport annuel de la santé dans la délégation de Kasserine nord.
- 93 Direction régionale de la santé, Rapport annuel kasserine nord.
- 94 Ministère de l'Education. (2023). L'éducation en chiffres année scolaire 2022 - 2023.
- 95 Ministère de l'éducation nationale, indicateurs de la situation éducative dans le gouvernorat de kasserine année scolaire 2017 - 2018
- 96 Ministère de l'éducation. (2021). Statistiques scolaires 2020 2021.
- 97 INS - RGPH 2014
- 98 INS - RGPH 2014
- 99 INS - RGPH 2014
- 100INS - RGPH 2014
- 101 Les habitantes d'Ennour présentes en atelier dans le cadre de la préparation du RLV ont été interrogées si elles se sentent en sécurité dans l'espace public le jour, puis la nuit.
- 102 ODCO. (2021). Kasserine en chiffres. / INS RGPH 2004 et 2014
- 103 Article 48 de la Constitution.
- 104ODCO. (2021). Kasserine en chiffres./ INS RGPH 2004 et 2014
- 105ODCO. (2021). Kasserine en chiffres.
- 106Statistiques tunisie. (2021) Estimation du Produit Intérieur Brut au niveau des grandes régions
- 107ITCEQ. (2021). Indice de développement régional.
- 108ITCEQ. (2021). Indice de développement régional.
- 109INS - RGPH 2014
- 110 ODCO - Gouvernorat de kasserine en chiffres
- 111 FTDES - le changement climatique en Tunisie, 2021
- 112 Calculs SIG sur la base des images satellites Google earth

RAPPORT LOCAL VOLONTAIRE

DE LA COMMUNE
ENNOUR, TUNISIE
2024



@UNHabitatTUN

UNITED NATIONS HUMAN SETTLEMENTS PROGRAMME - Tunisia Office
1053 Les Berges du Lac - Tunis, Tunisie
unhabitat-info@un.org
www.unhabitat.org/tunisia



LOCALIZING
THE SDGs

